



# Bulletin Officiel

N°7637 Mercredi 24 juin 2026

[www.cmf.tn](http://www.cmf.tn)31<sup>ème</sup> année

ISSN 0330 – 7174

## AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

AGREMENT POUR LE TRANSFERT DES ACTIVITES D'UNE SOCIETE DE GESTION DANS UN NOUVEAU LOCAL	3
AGREMENT POUR LE TRANSFERT DES ACTIVITES D'UNE SOCIETE DE GESTION DANS UN NOUVEAU LOCAL	4
PRECISIONS RELATIVES AUX INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2025	5
INFORMATION DU CMF PAR LES COMMISSAIRES AUX COMPTES : PRECISIONS SUR L'OBLIGATION D'INFORMATION SUR LES FAITS SUSCEPTIBLES DE METTRE EN PERIL LES INTERETS DES SOCIETES OU DES INVESTISSEURS	11
INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025	15
PUBLICATION EN LIGNE DES ETATS FINANCIERS DES INTERMEDIAIRES EN BOURSE ET DES SOCIETES DE GESTION A PARTIR DES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2025	19

## AVIS DES SOCIETES

### ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

SOCIETE TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU CARTON -SOTIPAPIER	21
SOCIETE INDUSTRIELLE D'APPAREILLAGE ET DE MATERIELS ELECTRIQUES -SIAME-	22

### PROJETS DE RESOLUTIONS AGO

SOCIETE LAND'OR	23
L'ACCUMULATEUR TUNSIEN ASSAD	25
TELNET HOLDING	27
SOCIETE ATELIER DU MEUBLE INTERIEURS	29

### MODIFICATION DE L'ORIENTATION DE PLACEMENT ET DE LA COMMISSION DE DISTRIBUTION

TUNISO EMIRATIE SICAV	32
-----------------------	----

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM	34
---------------------------------------	----

**ANNEXE I**

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (*MISE A JOUR EN DATE DU 08/06/2026*)

**ANNEXE II**

**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025**

- L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD

**ANNEXE III**

**SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETES AU 31 MARS 2026**

- SICAV OPPORTUNITY
- SICAV PROSPERITY
- SICAV TRESOR
- TUNISIE SICAV
- SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE
- PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV

## بلاغ هيئة السوق المالية

تعلم هيئة السوق المالية كافة المتدخلين في السوق أنّه تقرّر الترخيص لشركة التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير "ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS" في تحويل كل أنشطتها إلى محل جديد كائن بالمربع الذهبي، حدائق البحيرة 2، ضفاف البحيرة 1053 - تونس.

## بلاغ هيئة السوق المالية

تعلم هيئة السوق المالية كافة المتدخلين في السوق أنه تقرّر الترخيص لشركة التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير "CDC GESTION" في تحويل كل أنشطتها إلى محل جديد كائن بإقامة دار الخير الطابق الأول والثاني، حي الصنوبر، ضفاف البحيرة 2، 1053 - تونس.

## بلاغ هيئة السوق المالية

### توضيحات بشأن المعلومات البيئية والاجتماعية والحوكمة الواجب تضمينها من قبل شركات المساهمة العامة على مستوى الإيضاحات المرفقة بالقوائم المالية

في إطار مواصلة هيئة السوق المالية لجهودها الرامية إلى دعم شركات المساهمة العامة في الوفاء بواجبات الإفصاح المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، وذلك على ضوء البلاغ الصادر عنها بتاريخ 25 ديسمبر 2025، وبالاستناد إلى مخرجات الملتقى الذي نظّمته الهيئة بالتعاون مع هيئة الخبراء المحاسبين بتونس يوم 22 جانفي 2026 حول واجبات الإفصاح المرتبطة بعوامل الاستدامة ومتطلبات آلية تعديل الكربون على الحدود، وما تم تسجيله من استفسارات خلاله، تُصدر الهيئة هذا البلاغ التكميلي قصد تقديم توضيحات إضافية بشأن متطلبات الإفصاح ذات الصلة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، الواجب تضمينها ضمن القوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025.

وتهدف هذه التوضيحات إلى مرافقة شركات المساهمة العامة في حسن تطبيق الإطار المحاسبي الجاري به العمل. كما يندرج هذا التمشي في إطار مقارنة تدريجية تواكب السياق الانتقالي للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2025، دون أن يترتب عنه إحداث أية التزامات جديدة ذات صبغة معيارية.

وفي هذا الإطار وتماشيا مع مهمتها في حماية الادخار المستثمر في الأوراق المالية وتعزيز شفافية السوق المالية، تذكر الهيئة أن الإيضاحات المرفقة بالقوائم المالية لشركات المساهمة العامة يجب أن تتضمن قسما مخصصا للمعلومات ذات الأهمية المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة عندما يكون لهذه العوامل، تأثير محتمل ذو أهمية على الوضعية المالية أو الأداء المالي أو استمرارية النشاط أو آفاق الشركة وذلك بناء على تقييم للمادية المالية وفقا للإطار المرجعي للمحاسبة كما هو منصوص عليه بالأمر عدد 2459 لسنة 1996 المؤرخ في 30 ديسمبر 1996. وفي هذا السياق، يمكن للشركات الاعتماد على مبادئ معايير الاستدامة الدولية IFRS S1 و IFRS S2 عند إعداد هذا القسم، وذلك مع التقيد بأحكام الإطار المرجعي للمحاسبة.

وينبغي أن يشمل هذا القسم على الأقل على المحاور التالية:

أ. **نمط الحوكمة:** وصف الهياكل والأدوار والمسؤوليات في مجال الإشراف والتسيير الخاصة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، بما في ذلك مشاركة أجهزة الحوكمة، وذلك بقدر ما تساهم هذه العناصر في تقييم إدارة المخاطر البيئية والاجتماعية والحوكمة التي قد يكون لها أثر مالي ذو أهمية.

ب. **الاستراتيجية المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة:** عرض التوجهات الاستراتيجية للشركة في هذا المجال بقدر ما يكون لهذه التوجهات أثر ذو أهمية على الفرضيات المحاسبية أو الآفاق أو المجاميع الرئيسية في القوائم المالية، ووصف مدى ترابط الاستراتيجية المتعلقة بالعوامل المذكورة مع الاستراتيجية الشاملة، وعند الاقتضاء، الأهداف المحددة.

ت. **إدارة المخاطر والفرص:** تحديد وتحليل المخاطر والفرص المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة ذات الأهمية بالنظر الى تأثيرها المحتمل على الوضعية المالية أو الأداء أو آفاق الشركة.

ث. **مؤشرات كمية و/أو نوعية:** الإفصاح، عند الاقتضاء، عن مؤشرات كمية و/أو نوعية ذات أهمية في تقدير الشركة وذلك على ضوء تحليل المادية المالية. وبالنسبة لهذا المحور الأخير المتعلق بالمؤشرات الكمية و/أو النوعية المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، تقوم الشركات باختيارها على أساس تقييمها للمخاطر وللمادية المالية، وفقا لمبدأي الأهمية النسبية والتوازن بين المنافع والتكاليف المنصوص عليهما في الإطار المرجعي للمحاسبة. مع التذكير في هذا الإطار بأن عدم نشر المؤشرات المذكورة لا يُعدّ في حد ذاته تقصيرا، طالما كانت الشركة قادرة على تبرير عدم أهمية هذه المؤشرات في ضوء تحليل الأهمية النسبية المالية، وفي ضوء مستوى نضج أنظمة المعلومات بالنظر لوضعية الشركة.

وتجدر الإشارة الى أنه فيما يتعلق بالقوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025، وباعتبار أن السنة المحاسبية 2025 تُعتبر أول سنة لبدء سريان متطلبات الإفصاح المذكورة، فقد اعتبرت الهيئة هذه الفترة على أنها **مرحلة انتقالية**. وفي هذا الإطار، وتقديرا لأن بعض الشركات قد لا تمتلك بعد أنظمة معلومات أو بيانات واضحة بالكامل تمكنها من إنتاج مؤشرات كمية كاملة وموثوقة، فإنه يُسمح لها بالاكْتفاء بالإفصاح بالمعلومات النوعية ذات الصلة والتي تهدف إلى وصف المنهجية المعتمدة لإدارة العوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، والإجراءات المتخذة، وآليات الحوكمة وإدارة المخاطر الجارية وضعها أو تطويرها، وكذلك الجدول الزمني المحدد للتنفيذ التدريجي للإفصاح بالمؤشرات الكمية.

ويكرس هذا التمشي المعتمد من قبل الهيئة مبدأ "الامتثال أو التبرير" الذي يهدف إلى مرافقة الشركات في رفع مستوى نضجها التدريجي في إعداد الإفصاحات المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، دون المساس بمبادئ المادية المالية والنسبية والصورة الوافية. وتحدد الشركة عند الاقتضاء، البنود الرئيسية في القوائم المالية التي قد تتأثر حسب تقديرها بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، وفقاً للإطار المرجعي للمحاسبة، واسترشاداً بمبادئ معايير الاستدامة الدولية IFRS S1 و IFRS S2.

وفيما يخص المعلومات المتعلقة بآلية تعديل الكربون عند الحدود المعنية بالإفصاح ضمن الإفصاحات المتعلقة بالقوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025، تقم الشركات المعنية بهذه الآلية، وفقاً للإطار المرجعي للمحاسبة، ما إذا كان تعرضها لآلية تعديل الكربون عند الحدود من شأنه أن يكون له أثر مالي ذو أهمية على وضعيتها وادائها المالي أو نشاطها أو افاقها المستقبلية.

ولا يمكن اعتبار عدم الإفصاح عن مؤشرات حول تعرض الشركة لهذه الآلية، في حد ذاته، تقصيراً، طالما أن الشركة قادرة على تبرير عدم أهمية المؤشرات المذكورة في ضوء تحليل الأهمية النسبية المالية وبالنظر إلى مستوى نضج أنظمة المعلومات. وفي هذه الحالة، يمكن أن تكون المعلومات المتعلقة بهذه الآلية التي يتم الإفصاح بها ذات طبيعة نوعية في الغالب وذلك تكريساً لمبدأ "الامتثال أو التبرير" المعتمد من قبل الهيئة، وتتعلق هذه المعلومات بوصف منهجية تحديد التدفقات المعنية، وإجراءات الشركة التي هي بطور الإنجاز، والجدول الزمني المحدد للامتثال التدريجي.

وتشدد الهيئة على ضرورة قيام شركات المساهمة العامة بتعزيز منظومات الحوكمة وإدارة المخاطر والإفصاح المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة تدريجياً، بالتنسيق الوثيق مع مراقبي حساباتها، لضمان جودة وموثوقية وملاءمة المعلومات المقدمة إلى السوق.

**Communiqué du Conseil du Marché Financier**

**PRECISIONS RELATIVES AUX INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR  
LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES  
NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

Dans le prolongement du communiqué du Conseil du Marché Financier (CMF) du 25 décembre 2025, relatif aux informations à fournir au niveau des états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, par les sociétés faisant appel public à l'épargne, concernant les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et le Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF), et suite au colloque organisé par le CMF en collaboration avec l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie le 22 janvier 2026 sur ce thème et aux interrogations posées par les participants audit colloque, le CMF souhaite apporter les précisions suivantes quant à ses attentes en matière d'information financière liée à la durabilité.

Les présentes précisions ont pour objet d'accompagner les sociétés faisant appel public à l'épargne dans l'application du cadre comptable existant. Elles s'inscrivent dans une logique transitoire pour l'exercice clos au 31 décembre 2025 et ne créent pas, à ce titre, d'obligations nouvelles de nature normative.

Conformément à sa mission de protection de l'épargne investie en valeurs mobilières, et de renforcement de la transparence du marché financier, le CMF rappelle que les notes annexes aux états financiers des sociétés faisant appel public à l'épargne doivent comporter une section dédiée aux informations financières significatives liées aux facteurs ESG.

Cette information est fournie, sur la base d'une appréciation de la matérialité financière, conformément au cadre conceptuel de la comptabilité tel que prévu par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, lorsque ces facteurs sont susceptibles d'influencer de manière significative la situation financière, la performance, la continuité d'exploitation ou les perspectives de la société.

À cet effet et pour l'élaboration de cette section, les sociétés peuvent s'appuyer sur les principes des normes internationales de durabilité IFRS S1 et IFRS S2, dans le respect du cadre conceptuel de la comptabilité.

Cette section devrait au moins couvrir les quatre axes suivants :

**a. Mode de gouvernance :**

Description des structures, rôles et responsabilités en matière de supervision et de pilotage des enjeux ESG, y compris l'implication des organes de gouvernance dans la mesure où ces éléments contribuent à l'appréciation de la gestion des risques ESG susceptibles d'avoir une incidence financière significative.

**b. Stratégie ESG :**

Présentation des orientations stratégiques de la société en matière ESG, de leur articulation avec la stratégie globale et, le cas échéant, des objectifs fixés dans la mesure où ces orientations stratégiques ont une incidence significative sur les hypothèses comptables, les perspectives financières ou les principaux agrégats des états financiers.

**c. Gestion des risques et opportunités :**

Identification et analyse des risques et opportunités ESG matériellement significatifs au regard de leur incidence potentielle sur la situation financière, la performance ou les perspectives de la société.

**d. Indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs :**

Communication, le cas échéant, d'indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs jugés matériellement significatifs au regard de l'analyse de la matérialité financière réalisée par la société.

Les indicateurs quantitatifs et qualitatifs relatifs aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance sont identifiés à l'issue d'une analyse des risques et de la matérialité financière, conformément aux principes d'importance relative ainsi qu'à l'équilibre entre coûts et avantages consacrés par le cadre conceptuel de la comptabilité.

L'absence de publication d'indicateurs ne saurait, à elle seule, constituer un manquement, dès lors que la société est en mesure d'en justifier le caractère non matériel de l'exposition ou par le niveau de maturité des systèmes d'information au regard de sa situation spécifique.

Pour les états financiers clos au 31 décembre 2025, l'information ESG fournie dans les notes aux états financiers, s'inscrit dans une **phase transitoire**. Lorsque les sociétés ne disposent pas encore de systèmes d'information ou de données suffisamment matures pour produire des indicateurs quantitatifs complets et fiables, elles peuvent recourir à une information qualitative pertinente. Cette information qualitative vise à décrire la démarche ESG adoptée par la société, les actions engagées, les dispositifs de gouvernance et de gestion des risques en cours de déploiement, ainsi que le calendrier envisagé pour la mise en place progressive d'indicateurs quantitatifs.

Cette approche relève d'une logique de « Comply or Explain » visant à accompagner les sociétés dans une montée en maturité graduelle du reporting ESG, sans remettre en cause les principes de matérialité financière, de proportionnalité et d'image fidèle. Le cas échéant, la société indique les principaux postes des états financiers susceptibles d'être affectés par les enjeux ESG, conformément aux principes du cadre conceptuel de la comptabilité et, à titre d'orientation, aux principes des normes internationales de durabilité IFRS S1 et IFRS S2.

En ce qui concerne l'information relative au Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF) à fournir dans les notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, les sociétés concernées par ce Mécanisme, apprécient conformément au cadre conceptuel de la comptabilité, si leur exposition au dispositif MACF est de nature à avoir une incidence financière significative.

L'absence de publication d'indicateurs sur cette question, ne saurait constituer un manquement dès lors qu'elle est justifiée par le caractère non matériel de l'exposition ou par le niveau de maturité des systèmes d'information. Dans ce cas, et dans le cadre de la logique de « Comply or Explain » adoptée pour l'exercice 2025, l'information relative au MACF peut revêtir un caractère principalement qualitatif, visant à décrire la démarche d'identification des flux concernés, les travaux engagés et le calendrier envisagé pour la mise en conformité progressive.

Le CMF invite l'ensemble des sociétés faisant appel public à l'épargne à renforcer progressivement leurs dispositifs de gouvernance, de gestion des risques et de reporting relatifs aux facteurs ESG, en étroite coordination avec leurs commissaires aux comptes, afin de garantir la qualité, la fiabilité et la pertinence des informations communiquées au marché.

## بلاغ هيئة السوق المالية

**واجب الإعلام المحمول على مراقبي حسابات شركات المساهمة العامة تجاه هيئة السوق المالية: توضيحات بخصوص الإعلام بالحالات التي من شأنها أن تشكل خطرا على مصالح الشركات أو حاملي أوراقها المالية**

في إطار اضطلاع هيئة السوق المالية بمهامها الرامية إلى حماية الادخار المستثمر في الأوراق المالية والأدوات المالية القابلة للتداول بالبورصة وكل توظيف للأموال عن طريق المساهمة العامة، وذلك طبقا لأحكام الفصل 23 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 المتعلق بإعادة تنظيم السوق المالية، تقدم الهيئة التوضيحات التالية بخصوص نطاق تطبيق أحكام الفصل 3 سادسا من القانون سالف الذكر، والمتعلقة بواجب الإعلام المحمول على مراقبي حسابات شركات المساهمة العامة.

ويهدف هذا التوضيح إلى ضمان فهم موحد وتطبيق سليم وفعلي للأحكام القانونية المذكورة، التي تُلزم مراقبي الحسابات بإعلام هيئة السوق المالية بكل أمر من شأنه أن يشكل خطرا على مصالح الشركة المعنية أو على مصالح حاملي أوراقها المالية، وذلك فور علمهم بها أثناء مباشرتهم لمهامهم.

وفي هذا الإطار، تعتبر هيئة السوق المالية أنّ الوقائع والوضعيات التالية تُعد، على سبيل المثال لا الحصر، من الحالات التي تستوجب الإعلام المنصوص عليه بالفصل 3 سادسا المشار إليه:

- أي خرق أو مخالفة جسيمة للأحكام التشريعية أو الترتيبية أو الإدارية المنظمة لنشاط الشركة؛
- وجود مخاطر أو شكوك جدية من شأنها المساس باستمرارية نشاط الشركة؛
- وجود مراقبي الحسابات في وضعية استحالة تنفيذ مهامهم، وفقا لأحكام الفصل 268 من مجلة الشركات التجارية؛

- حالات رفض التصديق على الحسابات على معنى الفصل 269 من مجلة الشركات التجارية؛
- إبداء رأي مضمّن باحتراز، وخاصة في الحالات التي تتعلق فيها هذه الاحترازات بـ:

- ✓ المساس باستمرارية نشاط الشركة أو ديمومتها؛
- ✓ بنود بالقوائم المالية يكون أثرها، منفردة أو مجتمعة، جوهريا بالنظر إلى معايير الأهمية النسبية، ومن شأنه التأثير بصفة جوهرية على التقديم الوفي للوضعية المالية أو للأداء أو للتدفقات النقدية؛

- ✓ وجود احترازاا متكررة أو غير مساواة، أو متواصلة على مدى سنتين محاسبيتين أو أكثر؛
- ✓ عدم تكوين المدخراا الضرورية لتغطية المخاطر الجسيمة أو عدم احتساب خصوم هامة؛
- ✓ إنجاز معاملات ذات أهمية مع أطراف مرتبطة بشروط تفاضلية مقارنة بشروط السوق.

وتؤكد هيئة السوق المالية أن القائمة الواردة أعلاه لا تهدف إلى حصر أو تقييد نطاق واجب الإعلام، إذ يتعين على مراقب الحساباا، في إطار مسؤوليته المهنية وبصفته خبيرا مختصا، أن يقدر، بالنظر إلى خصوصياا كل مهمة وظروفها، وجود أي أمر أو وضعية، ولو لم يرد ذكرها صراحة ضمن الحالات المذكورة، من شأنها أن تشكل خطرا على مصالح الشركة المعنية أو على مصالح حاملي أوراقها المالية. كما تجدر الإشارة إلى أنه في حال وجود شكوك حول تقدير الوقائع أو الحالات الواجب الإعلام بها، يتعين على مراقب الحساباا التحلي بمبدأ الحيطة والحذر، والمبادرة بإعلام هيئة السوق المالية بالوقائع أو الوضعياا التي لم يتمكن من الحسم في شأنها.

وبخصوص إجراءا الإعلام، فإنه يعين على مراقبي الحساباا إعلام هيئة السوق المالية بأي وسيلة تترك أثرا كتابيا. وعندما تتعلق حالات الإعلام بإبداء رأي برفض التصديق على الحساباا أو بإبداء رأي مضمّن باحتراز، يتعين على مراقبي الحساباا مدّ الهيئة بجميع العناصر التوضيحية والبيانات اللازمة التي من شأنها تسهيل فهم الوقائع والحالات المعلم بها.

وإذ تذكر هيئة السوق المالية بأهمية الدور المحوري الذي يضطلع به مراقبو الحساباا في تكريس الشفافية وحماية المستثمرين، فإنها تدعو كافة المعنيين إلى الحرص على التقيد الصارم بواجباا الإعلام المذكورة أعلاه وبكافة الالتزاماا القانونية والترتيبية ذات الصلة، بما يساهم تعزيز شفافية السوق ودعم مقتضياا الثقة فيها.

**Communiqué du Conseil du Marché Financier**

**Information du CMF par les commissaires aux comptes : Précisions sur l'obligation d'information sur les faits susceptibles de mettre en péril les intérêts des sociétés ou des investisseurs.**

Dans le cadre de sa mission de protection de l'épargne investie en valeurs mobilières, produits financiers négociables en bourse et tout autre placement donnant lieu à appel public à l'épargne, telle que prévue par l'article 23 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, le Conseil du Marché Financier (CMF) apporte des précisions relatives à l'application des dispositions de l'article 3 sexies de la loi susvisée, concernant l'obligation d'information du CMF par les commissaires aux comptes des sociétés faisant appel public à l'épargne.

Cette démarche vise à assurer une application harmonisée, claire et sécurisée de ladite disposition légale, laquelle impose aux commissaires aux comptes de signaler immédiatement au CMF tout fait susceptible de mettre en péril les intérêts de la société concernée ou ceux des porteurs de ses titres.

À ce titre, le CMF précise que sont notamment considérés comme des faits justifiant l'information prévue par l'article 3 sexies précité, à titre indicatif et sans que cette énumération ne présente un caractère exhaustif, les situations suivantes :

- Toute violation significative des dispositions législatives, réglementaires ou administratives régissant l'activité de la société ;
- L'existence d'un risque ou d'un doute sérieux concernant la continuité de l'exploitation ;
- Les situations d'impossibilité pour les commissaires aux comptes d'exécuter leurs missions, telles que prévues par l'article 268 du Code des sociétés commerciales ;
- Les cas de désapprobation des comptes au sens de l'article 269 du Code des sociétés commerciales ;
- L'émission d'une opinion assortie de réserves, notamment lorsque celles-ci portent sur :

- ✓ La mise en cause de la continuité d'exploitation ou de la pérennité de la société
- ✓ Un ou plusieurs postes des états financiers dont l'impact, individuel ou agrégé, est significatif au regard des critères de matérialité et affecte substantiellement la représentation fidèle de la situation financière, de la performance ou des flux de trésorerie ;
- ✓ L'existence de réserves récurrentes ou non régularisées, persistantes sur deux exercices consécutifs ou plus ;
- ✓ L'insuffisance manifeste de provisions pour risques majeurs ou la non prise en compte de passifs importants;
- ✓ Des transactions significatives avec des parties liées conclues à des conditions non conformes à celles du marché.

Il est rappelé que cette liste n'a pas vocation à limiter l'étendue de l'obligation de signalement. Il appartient au commissaire aux comptes, en sa qualité de professionnel avisé et sous sa responsabilité, d'apprécier, au regard des circonstances propres à chaque mission, si un fait ou une situation, même non expressément visé, est de nature à mettre en péril les intérêts de la société ou des porteurs de ses titres. En cas de doute, le principe de prudence doit prévaloir et conduire à l'information du CMF.

S'agissant des modalités pratiques, l'information du CMF par les commissaires aux comptes est transmise par tout moyen permettant d'en conserver une trace écrite. Lorsque les faits signalés se rattachent à l'émission d'une désapprobation des comptes ou à l'émission d'une opinion assortie de réserves, les commissaires aux comptes sont tenus de déposer auprès du CMF tout élément explicatif de nature à faciliter la compréhension des faits signalés.

Conscient du rôle central du contrôle légal des comptes dans la consécration de la transparence et la protection des investisseurs, le CMF invite les commissaires aux comptes des sociétés faisant appel public à l'épargne à veiller au strict respect des obligations d'information susvisées, et ce dans un souci de transparence et de bon fonctionnement des marchés.

## بلاغ هيئة السوق المالية

**توضيح للمعطيات الواجب تضمينها من قبل شركات المساهمة العامة صلب القوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025 المتعلقة بالتحديات المناخية وبمعايير الحوكمة البيئية والاجتماعية وحوكمة الشركات**

في إطار مشروعها الاستراتيجي المتعلق بالاستدامة، وعملا بمهامها الرامية إلى حماية الادخار المستثمر وتعزيز شفافية السوق المالية، تؤكد هيئة السوق المالية حرصها على تعزيز مبادئ الإفصاح والشفافية لدى شركات المساهمة العامة، بما يمكّن المستثمرين من النفاذ إلى معلومات وجيهة وموثوقة وذات جدوى لاتخاذ القرارات الاستثمارية، وبالخصوص المعلومات المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية وحوكمة الشركات.

وفي هذا السياق، وطبقا لأحكام الأمر عدد 2459 لسنة 1996 المؤرخ في 30 ديسمبر 1996 والمتعلق بالإطار المرجعي للمحاسبة، تلقت هيئة السوق المالية انتباه شركات المساهمة العامة إلى أنّ العوامل البيئية والاجتماعية وحوكمة الشركات، متى كانت من شأنها التأثير على نشاط الشركة أو وضعيتها المالية أو أدائها أو آفاقها المستقبلية، تُعدّ من المعطيات الجوهرية التي يتعيّن الإفصاح عنها لفائدة المستثمرين. وتتسجم هذه المتطلبات مع مقتضيات المعايير الدولية للإفصاح المالي المتعلقة بالاستدامة، ولا سيما المعيار IFRS S1 المتعلق بالالتزامات العامة للإفصاح عن المعلومات المالية المرتبطة بالاستدامة، والمعيار IFRS S2 المتعلق بالإفصاح عن المعلومات المرتبطة بالتغيرات المناخية.

وعليه، تدعو هيئة السوق المالية شركات المساهمة العامة إلى تضمين صلب قوائمها المالية الفردية، والمجمعة، المختومة في 31 ديسمبر 2025، على مستوى الإيضاحات المرفقة بها، معلومات واضحة ووجيهة تتعلق بأهم العوامل البيئية والاجتماعية وحوكمة المرتبطة بنشاط هذه الشركات. ويتعين أن تشمل هذه المعلومات، على وجه الخصوص، المخاطر والفرص المحددة، وانعكاساتها الحالية أو المحتملة على الوضعية المالية، والأداء، واستمرارية النشاط، والآفاق المستقبلية، سواء كانت هذه المخاطر والفرص ناتجة عن نشاط الشركة ذاته أو عن أنشطة شركات المجموعة.

وتكتسي متطلبات الإفصاح المذكورة أهمية خاصة في ظل دخول آلية تعديل الكربون على الحدود (MACF) حيز النفاذ ابتداء من غرة جانفي 2026. وتتمثل هذه الآلية، التي أقرّها الاتحاد الأوروبي، في إرساء تسعيرة للكربون على المنتجات المستوردة إلى المجال الجمركي للاتحاد، تعادل تلك المفروضة على الشركات المنتجة المقيمة داخله، وهو ما من شأنه أن يترتب عنه انعكاسات محتملة على الشركات التونسية المصدّرة نحو الاتحاد الأوروبي، لاسيما من حيث التكاليف، والقدرة التنافسية، والولوج إلى الأسواق الأوروبية.

وفي هذا الإطار، تدعو هيئة السوق المالية الشركات الناشطة في القطاعات المعنية بآلية تعديل الكربون على الحدود، والتي تقوم بتصدير منتجاتها إلى الاتحاد الأوروبي، سواء بصفة مباشرة أو عبر الشركات التابعة لها، إلى تضمين صلب الإيضاحات الخاصة بالقوائم المالية الفردية، وعند الاقتضاء المجمعة، المختومة في 31 ديسمبر 2025، معلومات تمكّن المستثمر من تقدير آثار هذه الآلية.

ويتعين أن تتناول هذه المعلومات، بصفة خاصة:

- كيفية تحديد وتقييم المخاطر الخاصة بآلية تعديل الكربون على الحدود وإدماجها ضمن منظومة تسيير الشركة أو المجموعة؛

- الآليات والإجراءات الداخلية المعتمدة لضمان الامتثال لمتطلبات هذه الآلية، ولا سيما فيما يتعلق بقياس وحساب والتصريح بالبصمة الكربونية للمنتجات المصدرة؛

- تقييم الانعكاسات الحالية والمتوقعة لهذه الآلية على النشاط والوضعية المالية والأداء والقدرة التنافسية وأسواق التصدير والآفاق المستقبلية، سواء تعلق الأمر بالشركة ذاتها أو بشركات المجموعة.

كما تدعو هيئة السوق المالية كافة شركات المساهمة العامة إلى تعزيز منظومات الحوكمة والإفصاح المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، وإلى التنسيق مع مراقبي حساباتها، بما يضمن جودة وأمانة ومطابقة المعلومات المنشورة، طبقاً لمقتضيات الإطار المرجعي للمحاسبة والمعايير المشار إليها أعلاه.

**Communiqué du Conseil du Marché Financier**

**INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025**

Dans le cadre de son plan stratégique en faveur de la durabilité et de sa mission de protection des investisseurs, le Conseil du Marché Financier réaffirme sa détermination à renforcer de manière effective la transparence des sociétés relevant de sa compétence en matière d'information sur la durabilité. Cette orientation répond à l'exigence fondamentale de fournir aux investisseurs toute information pertinente, fiable et utile à la prise de décision, notamment en ce qui concerne les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

À ce titre et conformément aux dispositions du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996 relatif au cadre conceptuel de la comptabilité, le Conseil du Marché Financier attire l'attention des sociétés que les facteurs ESG, lorsqu'ils sont susceptibles d'affecter notamment l'activité, la situation financière, la performance ou les perspectives des sociétés, constituent des informations essentielles devant être portées à la connaissance des investisseurs.

Cette exigence est également conforme aux prescriptions des normes internationales IFRS S1 relative aux obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité et IFRS S2 relative aux informations à fournir sur les changements climatiques.

Dans ce contexte, le Conseil du Marché Financier invite les sociétés faisant appel public à l'épargne à inclure, au niveau de leurs états financiers individuels et, le cas échéant, consolidés, arrêtés au 31 décembre 2025, dans les notes annexes y afférentes, une information claire et pertinente sur les principaux facteurs ESG auxquels elles sont exposées.

Ces informations doivent notamment couvrir les risques et opportunités ESG identifiés, ainsi que leurs effets actuels ou potentiels sur la situation financière, la performance, la continuité d'exploitation et les perspectives d'avenir desdites sociétés, que ces effets résultent de leur propre activité ou de celle des entités comprises dans leur périmètre de consolidation.

Par ailleurs, ces exigences d'information revêtent une importance particulière dans le contexte de l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2026, du Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF).

Le MACF est un dispositif mis en place par l'Union européenne visant à instaurer, une tarification du carbone applicable aux produits importés sur son territoire douanier, équivalente à celle supportée par les producteurs établis au sein de l'Union européenne.

Ce dispositif est susceptible d'avoir des incidences sur les sociétés tunisiennes exportatrices vers l'Union européenne, notamment en matière de coûts, de compétitivité et d'accès aux marchés.

À cet égard, le Conseil du Marché Financier appelle les sociétés opérant dans des secteurs concernés par le MACF et réalisant, directement ou indirectement par l'intermédiaire des sociétés faisant partie de leurs groupes des exportations vers l'Union européenne, à fournir dans les notes aux états financiers individuels et le cas échéant, consolidés arrêtés au 31 décembre 2025, une information permettant à l'investisseur d'apprécier les conséquences de ce mécanisme. Cette information doit notamment porter sur :

- La manière dont les risques spécifiques liés au MACF ont été identifiés, évalués et intégrés dans la gestion de la société ou du groupe ;
- Les dispositifs internes mis en place pour assurer la conformité aux exigences dudit mécanisme, notamment en matière de mesure, de calcul et de déclaration de l'empreinte carbone des produits exportés ;
- L'évaluation des impacts actuels et attendus du MACF sur l'activité, la situation financière, la performance, la compétitivité, les marchés d'exportation et les perspectives de la société et, le cas échéant, du groupe.

Le Conseil du Marché Financier, invite également l'ensemble des sociétés faisant appel public à l'épargne à renforcer leurs dispositifs de gouvernance et de reporting ESG et à se rapprocher de leurs commissaires aux comptes afin de garantir la qualité, la fiabilité et la conformité des informations publiées, au regard des dispositions du cadre conceptuel de la comptabilité et des normes susvisées.

## بلاغ هيئة السوق المالية

**الشروع في نشر القوائم المالية لوسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير على الموقع الرسمي للهيئة ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 2025/12/31**

تذكر هيئة السوق المالية ووسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير بضرورة إيداع قوائمهم المالية السنوية مرفقة بتقرير مراقب الحسابات لدى مصالحها، وذلك في أجل أقصاه ثلاثة (3) أشهر ابتداءً من تاريخ ختم السنة المحاسبية.

وفي إطار سعيها لتعزيز مبادئ الحوكمة الرشيدة والنفاذ إلى المعلومة والشفافية، ستتولى هيئة السوق المالية الشروع في نشر القوائم المالية المودعة لديها على موقعها الرسمي، وذلك ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 2025/12/31.

ومن جهة أخرى، فإن مراقبي حسابات الشركات المعنية مدعوون، حتى في غياب إطار مرجعي محاسبي خاص بتلك الشركات، إلى إيلاء عناية خاصة لأموال الحرفاء، سواء خلال مرحلة تقييم منظومة الرقابة الداخلية ومدى احترام الترتيب المنطبقة على التصرف في الموجودات المذكورة، أو عند تدقيق القوائم المالية لهذه الشركات. حيث يندرج ذلك في إطار التزاماتهم المهنية طبقاً للترتيب الجاري بها العمل، وبالخصوص معيار المحاسبة عدد 14 المتعلق بالاحتمالات والوقائع اللاحقة لتاريخ الختم، والذي يغطي بصفة صريحة التعهدات خارج الموازنة.

وتدعو هيئة السوق المالية كافة المتدخلين إلى التقيد الصارم بالتزاماتهم القانونية والترتيبية، وذلك حرصاً على حماية أموال الحرفاء وضمان سلامة السوق المالية.

**Communiqué du Conseil du Marché Financier**

**Publication en ligne des états financiers des intermédiaires en bourse et des sociétés de gestion à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025**

Le Conseil du Marché Financier (CMF) rappelle aux **intermédiaires en bourse** et aux **sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers** l'obligation de déposer auprès de ses services, dans un délai maximum de trois (3) mois à compter de la date de clôture de leur exercice comptable, leurs états financiers annuels accompagnés du rapport du commissaire aux comptes.

Dans un souci de promotion des principes de bonne gouvernance, d'accès à l'information et de transparence, les états financiers déposés au CMF **seront désormais publiés sur son site officiel et ce, à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025.**

Par ailleurs, les commissaires aux comptes des sociétés concernées sont invités, même en l'absence d'un référentiel comptable spécifique qui leur est applicable, à accorder une attention particulière aux avoirs des clients, tant lors de la phase d'évaluation du dispositif de contrôle interne et du respect de la réglementation applicable à la gestion desdits avoirs, qu'au moment de l'audit des états financiers de ces sociétés. Cette exigence s'inscrit dans le cadre de leurs obligations professionnelles découlant de la réglementation en vigueur, notamment de la norme comptable n°14 relative aux éventualités et aux événements postérieurs à la date de clôture, laquelle couvre expressément les engagements hors bilan.

Le CMF appelle l'ensemble des intervenants à respecter scrupuleusement leurs obligations légales et réglementaires, dans un objectif constant de transparence, de protection des avoirs des clients et de préservation de l'intégrité du marché financier.

**Avis des sociétés**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton -SOTIPAPIER**

**Siège Social :** 13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle Saint- Gobain, Megrine Riadh 2014, Tunisie

Les actionnaires de la SOCIETE TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU PAPIER CARTON (SOTIPAPIER) sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire, devant se tenir le lundi 29 juin 2026, à dix heures (10h) à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE), sise au Boulevard principal, Lac Turkana, les Berges du Lac, Tunis - Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'activité de la Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
2. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
3. Approbation des conventions réglementées conformément aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
4. Approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
5. Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
6. Fixation des jetons de présence des administrateurs de la Société ;
7. Quitus aux membres du Conseil d'Administration de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
8. Désignation de deux (2) administrateurs indépendants ;
9. Nomination d'un nouvel administrateur représentant les actionnaires minoritaires de la Société ;
10. Renouvellement des mandats des administrateurs de la Société ou nomination de nouveaux administrateurs ;
11. Point d'information relatif à la nouvelle composition du Conseil d'administration de la Société ;
12. Questions diverses ;
13. Pouvoirs pour formalités.

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**Assemblée Générale Ordinaire**

**SOCIETE INDUSTRIELLE D'APPAREILLAGE ET DE MATERIELS ELECTRIQUES -SIAME-**

Siège social : Z.I. 8030 GROMBALIA

Le Conseil d'Administration réuni le 28 Avril 2026 décide de convoquer les actionnaires en Assemblée Générale Ordinaire pour le Lundi 29 Juin 2026 à 09H00 au siège de la société, Rue des Mathématiques Zone Industrielle 8030 – Grombalia, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2025 ;
- 2- Lecture du rapport ESG 2025 ;
- 3- Examen des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes, relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025 ;
- 4- Lecture et approbation des états financiers, relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025 ;
- 5- Lecture et approbation des conventions réglementées par les dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales ;
- 6- Affectation du résultat de l'exercice 2025 ;
- 7- Lecture et approbation du rapport d'activité du groupe SIAME de l'exercice 2025 ;
- 8- Examen et approbation des états financiers consolidés du groupe « SIAME », relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025 ;
- 9- Examen du rapport des Commissaires aux Comptes sur les états financiers consolidés du groupe SIAME arrêtés au 31/12/2025 ;
- 10- Fixation des jetons de présence à allouer aux administrateurs au titre de l'exercice 2025 ;
- 11- Fixation de la rémunération à allouer aux membres du Comité Permanent d'Audit ;
- 12- Prise d'acte de la démission d'un Administrateur ;
- 13- Pouvoirs pour formalités ;

Avis des sociétés
-------------------

**PROJET DE RESOLUTIONS AGO****SOCIETE LAND'OR**

Siège sociale : Bir Jedid – 2054 Khélidia – Ben Arous

La société Land'or publie ci-dessous le projet de résolutions qui sera soumis à l'approbation de son assemblée générale ordinaire en date du 29 Juin 2026.

**Première résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport annuel du Conseil d'Administration et le rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve le rapport du conseil ainsi que les états financiers individuels de la société Land'Or arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports et faisant ressortir un total bilan de 210.559.332 dinars et un résultat bénéficiaire de 13.013.574 dinars.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à ..... des actionnaires présents ou représentés.

**Deuxième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels consolidés arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports et faisant ressortir un total bilan de 272.670.317 dinars et un résultat bénéficiaire de 7.249.331 dinars dont 7.414.458 dinars part du groupe.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à ..... des actionnaires présents ou représentés.

**Troisième résolution**

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2025 s'élevant à 13.013.574 Dinars comme suit :

<b>Rubrique</b>	<b>Montant Dinars</b>
Résultat de l'exercice	13 013 574
Report à Nouveau	18 485 327
<b>Résultat disponible</b>	<b>31 498 901</b>
Réserve Légale	-
<b>Bénéfice distribuable</b>	<b>31 498 901</b>
Dividendes à distribuer	(5 513 714)
Résultats reportés	25 985 187

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à ..... des actionnaires présents ou représentés.

**Quatrième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de distribuer un dividende de 0,400 dinars par action, soit un montant total de 5.513.714,000 dinars.

La date de détachement du dividende est fixée au 24 juillet 2026.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à ..... des actionnaires présents ou représentés.

**Cinquième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, approuve les conventions conclues dans le cadre des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales et prend acte des conclusions dudit rapport.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à ..... des actionnaires présents ou représentés.

**Sixième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier, définitif et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à ..... des actionnaires présents ou représentés.

**Septième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance de la démission de Monsieur Ridha Chouria de ses fonctions d'administrateur, avec effet à compter du 28/02/2026, constate que le Conseil d'Administration est désormais composé de Six (6) membres.

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que ce nombre demeure conforme aux dispositions de l'article 13 des statuts de la société, qui fixe le nombre d'administrateurs entre 3 et 12, ainsi qu'aux dispositions de l'article 189 du Code des sociétés commerciales.

En conséquence, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de ne pas pourvoir au remplacement de Monsieur Ridha Chouria et de maintenir le nombre des administrateurs en fonction à Six (6).

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à ..... des actionnaires présents ou représentés.

**Huitième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir été informée de la fin du mandat de commissaire aux comptes « les commissaires aux comptes associés, MTBF (Membre du réseau international PwC) », représenté par Monsieur Ahmed Sahnoun et compte tenu de la proposition du Conseil d'Administration décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes « les commissaires aux comptes associés, MTBF (Membre du réseau international PwC) », représenté par Monsieur Mohamed Lassaad Borgi pour une nouvelle période de trois ans se terminant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2028.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à ..... des actionnaires présents ou représentés

**Neuvième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence à répartir entre les membres du Conseil d'Administration pour l'exercice clos au 31 décembre 2025 ainsi que l'allocation à attribuer au Comité Permanent d'Audit respectivement, à la somme de cent soixante-treize mille trois-cent quatre (173.304) dinars bruts et à la somme de quatorze mille quatre-cents (14.400) dinars bruts.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à ..... des actionnaires présents ou représentés.

**Dixième résolution**

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Directeur Général ou à son mandataire en vertu d'un mandat spécial et sous sa responsabilité aux fins d'accomplir toutes formalités légales et notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à ..... des actionnaires présents ou représentés.

**Avis des sociétés**

**Projet de Résolutions AGO**

**L'ACCUMULATEUR TUNSIEN ASSAD**  
Siège Social : Sise à rue Elfouledh à la Z.I. à Ben Arous

L'Accumulateur Tunisien Assad publie ci-dessous le projet de résolutions qui sera soumis à l'approbation de son assemblée générale ordinaire le 25 Juin 2026.

**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et ceux des Commissaires aux Comptes, approuve le rapport du conseil dans toutes ses parties, ainsi que les états financiers individuels de l'exercice clos au 31 décembre 2025 présentant un résultat bénéficiaire de 4 116 861 Dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les opérations et conventions signalées dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes conformément aux articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....

**TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du groupe et celui des Commissaires aux Comptes, approuve le rapport du conseil d'administration dans toutes ses parties, ainsi que les états financiers consolidés du groupe au titre de l'exercice 2025 faisant ressortir un résultat bénéficiaire de l'ensemble consolidé s'élevant à 3 342 143 dinars et un résultat consolidé bénéficiaire part du groupe s'élevant à 3 346 002 dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....

**QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2025 s'élevant à 4 116 861 dinars en résultat reporté.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des effets des modifications comptables, pour un montant total de – 20 016 221 dinars, et décide d'affecter ce montant au niveau des résultats reportés de la société.

Ainsi, les résultats reportés de la société se présentent comme suit :

Résultat de l'exercice 2025	4 116 861
Résultats reportés antérieurs	-16 972 265
<u>Effet Modification Comptable</u>	<u>-20 016 221</u>
Résultats reportés (A nouveau)	-32 871 625

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....

**CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne quitus entier et définitif aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2025.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....

**SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide d'allouer au Conseil d'administration la somme brute de ..... dinars à titre de jetons de présence au titre de l'exercice 2025.

L'Assemblée Générale fixe la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit à un montant annuel de .....dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....

**SEPTIEME RESOLUTION**

À la suite de l'appel à candidature lancé par la Société, objet de la publication au bulletin officiel du CMF le 17 février 2026 et sur le site web de la BVMT, et après désignation du représentant des actionnaires minoritaires par l'Assemblée Elective, réunie le 25 juin 2026, l'Assemblée Générale Ordinaire ratifie cette désignation et approuve la nomination de M. .... pour une période de 3 ans et jusqu'à l'approbation des comptes de l'exercice 2028.

M. .... accepte les fonctions qui viennent de lui être confiées, en remerciant les actionnaires et déclare qu'il n'exerce aucune fonction et n'est frappé d'aucune incompatibilité susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....

**HUITIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler/nommer pour une période de 3 ans le mandat des administrateurs suivants :

- M. ....
- M. ....
- Mme. ....
- M. ....
- M. ....

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2028.

En outre et conformément aux dispositions de l'article 192 du code des sociétés commerciales, l'assemblée prend acte et agrée les nouvelles fonctions des administrateurs dans d'autres sociétés lesquelles n'entraînent pas d'incompatibilité avec leurs mandats.

Les administrateurs acceptent les fonctions qui viennent de leur être confiées, en remerciant les actionnaires et déclarent qu'ils n'exercent aucune fonction et ne sont frappés d'aucune incompatibilité susceptible de leur interdire d'exercer lesdites fonctions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....

**NEUVIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, pour effectuer toutes formalités légales et notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....

**Avis des sociétés**

**Projet de Résolutions AGO**

**TELNET HOLDING**

**SIEGE SOCIAL : IMMEUBLE ENNOUR CENTRE URBAIN NORD-1082 - TUNIS MAHRAJENE**

La société Telnet Holding publie ci-dessous le projet de résolutions qui sera soumis à l'approbation de son assemblée générale ordinaire le 29 Juin 2026.

**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration ainsi que du rapport général des Commissaires aux comptes, approuve, le rapport d'activité et les états financiers individuels de la société TELNET HOLDING S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, faisant apparaître un résultat bénéficiaire de 5 545 242,085 dinars.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....**

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du groupe TELNET HOLDING ainsi que du rapport des Commissaires aux comptes, approuve, le rapport d'activité et les états financiers consolidés du groupe relatifs à l'exercice 2025, faisant apparaître un résultat bénéficiaire consolidé de 9 073 385,655 dinars et un résultat bénéficiaire revenant au groupe de 8 427 281,077 dinars.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....**

**TROISIEME RESOLUTION**

Après avoir entendue la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes ; l'Assemblée Générale Ordinaire autorise et approuve les opérations et conventions établies ou reconduites conformément aux dispositions des articles 200 et suivants ainsi que de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, conclues entre la société TELNET HOLDING et les sociétés qui lui sont liées. Le détail de ces conventions figure dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes établi au titre de l'exercice 2025, à savoir :

- La société Telnet INCORPORATED.
- La société DATABOX
- La société Telnet Smart
- La société Telnet Technologies
- La société PLM SYSTEM
- PLM EQUIPEMENTS

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....**

**QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes, approuve la proposition d'affectation du résultat bénéficiaire de l'exercice 2025, s'élevant à 5 545 242,085 dinars, de la manière suivante :

<b>Résultat bénéficiaire 2025.....</b>	<b>5 545 242,085</b>
Reprise des résultats reportés antérieurs.....	2 749 701,380
<b>Base de la réserve légale.....</b>	<b>8 294 943,465</b>
Réserve légale 5% (plafonnée).....	0,000
<b>Sommes distribuables .....</b>	<b>8 294 943,465</b>
Dotations pour le fonds social 2026.....	-140 000,000
Dividendes à distribuer.....	-4 245 780,000
<b>Résultats reportés à nouveau .....</b>	<b>3 909 163,465</b>

En conséquence, l'Assemblée Générale Ordinaire décide la distribution d'un dividende brut de 0,350 Dinar par action, pour chaque action d'une valeur nominale d'un (1) Dinar, soit un montant global brut de 4 245 780,000 Dinars.

Monsieur le Directeur Général est chargé de procéder à la distribution des dividendes, conformément à la réglementation en vigueur. La date de mise en paiement des dividendes est fixée au ..... 2026.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....**

#### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide d'allouer au Président du Conseil d'Administration, au titre des jetons de présence pour l'exercice 2025, une indemnité nette de cinquante mille (50 000) dinars, correspondant à un montant brut de soixante-deux mille cinq cents (62 500) dinars.

Elle décide également d'allouer aux autres membres du Conseil d'Administration, au titre du même exercice, des jetons de présence pour un montant net global de cent soixante mille (160 000) dinars, correspondant à un montant brut de deux cent mille (200 000) dinars.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....**

#### **SIXIEME RESOLUTION**

Conformément aux dispositions des articles 204 et 256 du Code des Sociétés Commerciales, l'Assemblée Générale décide d'allouer aux membres du Comité d'Audit et de Management des Risques (CAMR), au titre de leurs mandats, une rémunération annuelle nette comme suit :

- 20 000 dinars soit un montant brut de vingt-cinq mille (25 000) dinars pour le Président du Comité
- 10 000 dinars par membre soit un montant brut douze mille cinq cents (12 500) dinars pour les autres membres, pour la durée de leurs mandats au sein du CAMR.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....**

#### **SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal constatant ses délibérations, pour effectuer toutes formalités légales, de dépôt, de publicité ou de régularisation quelconque.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....**

<b>AVIS DES SOCIÉTÉS</b>
--------------------------

**PROJET DE RESOLUTIONS AGO****SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs**

Siege Social : Zone industrielle-Sidi Daoud - La Marsa- Tunis –Tunisie

Projet de résolutions de la Société Atelier du Meuble intérieurs à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 25 juin 2026.

**Première résolution :**

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir entendu les rapports du conseil d'administration sur la gestion de la société et ses filiales, et les rapports du commissaire aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés, approuve les rapports du conseil d'administration et les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne aux membres du conseil d'administration quitus entier de leur gestion pour l'exercice 2025.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à ..... des actionnaires présents.**

**Deuxième résolution :**

L'Assemblée générale ordinaire, donne acte au conseil d'administration et au commissaire aux comptes de ce que lui a rendu compte conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales. Elle approuve toutes les opérations rentrant dans le cadre de ces dispositions et telles qu'elles ont été présentées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à ..... des actionnaires présents.**

**Troisième résolution :**

L'Assemblée générale ordinaire approuve la proposition du conseil d'administration, de répartir le bénéfice net de l'exercice 2025 qui s'élève à 2 556 050.947 dinars comme suit :

Résultat de l'exercice	2 556 050.947
Résultats reportés 2024	4 325 016.312
<b>Résultat à affecter</b>	<b>6 881 067.259</b>
Affectation de la réserve légale	52 344.700
<b>Résultat disponible</b>	<b>6 828 722.559</b>
Dividendes à distribuer	1 916 801.145
Résultats reportés 2025	4 911 921.414

En conséquence, le dividende par action correspond à 0.315 DT brut.

La date de mise en paiement est fixée au .....

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à ..... des actionnaires présents.**

**Quatrième résolution :**

L'Assemblée décide d'allouer la somme de Trois mille Dinars (3 000 DT) nets pour chaque membre du Conseil d'Administration en tant que jetons de présence.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à ..... des actionnaires présents.**

**Cinquième résolution :**

L'Assemblée générale ordinaire décide de renouveler le mandat des administrateurs suivants :

- Monsieur Hatem Ben Slimane
- Monsieur Mohamed Aziz Ben Slimane
- Madame Salima Ben Slimane ép. Belhaj Ali
- Monsieur Mohamed Walid Bellalouna

Les administrateurs ainsi nommés exerceront leur fonction jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2028.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à ..... des actionnaires présents.**

**Sixième résolution :**

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale décide de nommer Madame Jouda Ben Slimane en qualité d'administrateur pour une durée de trois ans devant expirer à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2028.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à ..... des actionnaires présents.**

**Septième résolution :**

Conformément aux dispositions de l'article 38 du Règlement Général de La Bourse Des Valeurs Mobilières de Tunis, et à la décision générale du Conseil du Marché financier N°23 du 10/03/2020 relative aux critères et modalités de désignation des membres Indépendants au Conseil d'Administration et suite à l'avis du CMF après dépouillement et sélection des candidatures reçues conformément à l'appel candidature pour le poste d'un administrateur indépendant.

L'assemblée générale prend acte de la conformité des procédures appliqués par le conseil d'administration et décide de :

- Renouveler le mandat de Monsieur Mondher Achour en tant qu'administrateur indépendant.
- Nommer Monsieur Mohamed Amine Chouaieb en tant qu'administrateur indépendant.

En tant que membres au Conseil d'Administration pour un mandat de trois années à savoir 2026, 2027 et 2028, ils exerceront leurs fonctions jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2028.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à ..... des actionnaires présents.**

**Huitième résolution :**

L'assemblée Générale prend acte de l'appel à la candidature au poste d'administrateur représentant des actionnaires minoritaires paru au Bulletin Officiel du CMF n°7616 du 21 mai 2026. Une Assemblée Générale Elective sera convoquée afin de désigner le représentant des actionnaires minoritaires.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à ..... des actionnaires présents.**

**Neuvième résolution :**

Le mandat du commissaire aux comptes étant arrivé à terme, l'assemblée générale décide de nommer le ..... représenté par Monsieur ..... en qualité de commissaire aux comptes et ce, pour une durée de trois ans qui prendra fin avec l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2028.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à ..... des actionnaires présents.**

**Dixième résolution :**

L'assemblée générale ordinaire conféré tous pouvoirs au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à ..... des actionnaires présents.**

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**MODIFICATION DE L'ORIENTATION DE PLACEMENT ET DE LA COMMISSION DE DISTRIBUTION**

**TUNISO EMIRATIE SICAV**

Société d'Investissement à Capital Variable

Agrément du CMF n°45-2006 du 8 Novembre 2006

**Siège Social :** Boulevard Mohamed El Beji CAID ESSEBSI,

Lotissement AFH, BC8-Centre Urbain-Nord 1082 Tunis

**MODIFICATION DE L'ORIENTATION DE PLACEMENT**

TUNISO-EMIRATIE SICAV informe ses actionnaires et le public que son Conseil d'Administration réuni le 14 avril 2026 a décidé de modifier les orientations de placement de la SICAV comme suit :

ANCIENNES ORIENTATIONS DE PLACEMENT	NOUVELLES ORIENTATIONS DE PLACEMENT
<p>La politique d'investissement de TUNISO-EMIRATIE SICAV est arrêtée par son Conseil d'Administration qui a défini les choix d'investissement suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Entre 50% et 80% de l'actif en : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Bons de Trésor Assimilables et emprunts obligataires garantis par l'Etat.</li> <li>○ Emprunts obligataires émis par appel public à l'épargne ayant une notation minimale de <b>BB</b> ou bénéficiant d'une garantie bancaire.</li> <li>○ Emprunts obligataires émis par des banques par appel public à l'épargne.</li> <li>○ Actions ou parts d'Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières obligataires (dans la limite de 5% de l'actif net).</li> </ul> </li> <li>• Entre 0% et 30% de l'actif en : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Valeurs mobilières représentant des titres de créance à court terme émis par l'Etat.</li> <li>○ Valeurs mobilières représentant des titres de créance négociables sur les marchés relevant de la Banque Centrale de Tunisie, ayant une notation minimale de <b>F3</b>.</li> <li>○ 20% de l'actif en liquidités et quasi liquidités.</li> </ul> </li> </ul>	<p>La politique d'investissement de TUNISO-EMIRATIE SICAV est arrêtée par le conseil d'administration qui a défini les choix d'investissement suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Entre 50% et 80% de l'actif en : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ BTA et emprunts obligataires émis ou garantis par l'Etat.</li> <li>○ Emprunts obligataires émis par appel public à l'épargne</li> <li>○ Emprunts obligataires émis par les banques par appel public à l'épargne</li> <li>○ Actions ou parts d'Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières obligataires (dans la limite de 5% de l'actif net).</li> </ul> </li> <li>• Entre 0% et 30% de l'actif en : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Valeurs mobilières représentant des titres de créance à court terme émis par l'Etat.</li> <li>○ Valeurs mobilières représentant des titres de créance à court terme négociables sur les marchés relevant de la Banque Centrale de Tunisie.</li> <li>○ 20% de l'actif en liquidités et quasi liquidités.</li> </ul> </li> </ul>

Cette modification entrera en vigueur à partir du **1<sup>er</sup> juillet 2026**.

## **MODIFICATION DE LA COMMISSION DE DISTRIBUTION**

TUNISO-EMIRATIE SICAV porte à la connaissance de ses actionnaires et du public, que son Conseil d'Administration réuni, en date du 14 avril 2026, a décidé de modifier à la hausse la commission de distribution, payée par la SICAV en faveur de son distributeur la Banque de Tunisie et des Emirats, en la portant de **0,40%TTC à 0,45%TTC** de l'actif net l'an.

Cette modification entrera en vigueur à partir du **1<sup>ier</sup> juillet 2026**.

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2025	VL antérieure	Dernière VL	
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>						
<b>SICAV OBLIGATAIRES</b>						
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	131,359	135,387	135,407
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	184,119	190,416	190,443
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UNION CAPITAL	01/02/99	151,696	155,887	155,910
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	165,830	171,071	171,100
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	156,578	160,266	160,282
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	163,479	168,279	168,307
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	148,415	152,271	152,288
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	61,194	63,107	63,117
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	45,127	46,423	46,431
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANTIT	BH INVEST	06/07/09	153,423	157,982	158,009
11	BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	134,316	138,018	138,040
12	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	134,213	138,283	138,305
13	TUNISO-EMIRATES SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	115,794	119,732	119,753
14	SICAV CAPITALISATION PLUS	SBT	04/12/24	107,343	110,429	110,447
15	AFC AMANETT SICAV	AFC	05/12/24	108,373	111,511	111,528
16	ATTIJARI PREMIUM SICAV	ATTIJARI GESTION	08/08/25	101,925	104,379	104,392
<b>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</b>						
17	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	23,481	24,103	24,107
18	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	163,147	167,993	168,016
19	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	154,717	158,801	158,924
20	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	14,830	15,235	15,236
21	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	227,199	233,781	233,818
22	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	127,181	130,463	130,485
23	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21	132,985	136,833	136,856
24	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	18,602	19,146	19,149
25	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	113,867	118,047	118,066
<b>FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE</b>						
26	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,520	2,615	2,617
<b>SICAV MIXTES</b>						
27	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	85,246	90,031	90,164
28	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	177,793	192,130	192,791
29	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	134,948	155,042	155,872
30	AMEN ALLIANCESICAV	AMEN INVEST	17/02/20	139,702	143,531	143,553
<b>FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE</b>						
31	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	201,413	256,685	258,112
32	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	725,391	864,759	868,162
33	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	227,064	281,594	282,826
34	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	133,347	158,128	159,400
35	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	192,550	212,043	212,315
36	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	219,929	258,750	260,567
37	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	201,389	238,936	241,099
38	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	36,499	45,150	45,406
39	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	117,256	127,621	127,830
40	FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,377	1,610	1,616
41	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,500	1,914	1,920
42	FCP BNA CEA	BNA CAPITAUX	27/03/25	110,139	139,242	139,796
<b>FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE</b>						
43	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	3 036,892	3 516,247	3 512,505
44	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	335,722	465,086	469,260
45	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	4,247	5,381	5,369
46	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	3,652	4,457	4,451
47	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	54,424	65,092	64,751
48	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,578	1,625	1,626
49	FCP HAYETT PLENTUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,598	1,917	1,938
50	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,689	2,131	2,159
51	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	21,778	26,135	26,186
52	FCP BIAT-CEA PNT TUNIS AIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	17,145	21,906	21,861
53	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	22,294	27,458	27,702
54	FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23	6 617,405	7 562,706	7 555,073
55	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	123,577	171,474	173,236
<b>FCP MONETAIRE - VL QUOTIDIENNE</b>						
56	FCP VALEURS MONETAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	30/03/26		100,891	100,905
<b>SICAV ACTIONS</b>						
57	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UNION CAPITAL	10/04/00	133,084	160,932	162,049
<b>FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE</b>						
58	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,849	2,523	2,584

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2025	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>							
<b>SICAV OBLIGATAIRES</b>							
59 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	19/05/26	5,369	115,396	112,664	112,679
60 AMEN PREMIÈRES SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	15/05/26	5,837	102,688	99,663	99,681
61 AMEN TRÉSORS SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	22/05/26	6,920	109,606	106,370	106,389
62 ATTUJARI OBLIGATAIRES SICAV	ATTUJARI GESTION	01/11/00	18/05/26	5,173	106,649	104,178	104,193
63 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	15/05/26	6,048	113,422	110,612	110,628
64 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	19/05/26	6,838	108,706	105,003	105,022
65 SICAV TRÉSORS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	19/05/26	6,130	105,118	102,324	102,341
66 CAP OBLIG SICAV	UNION CAPITAL	17/12/01	26/05/26	6,545	110,429	106,931	106,945
67 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	25/05/26	6,893	109,834	106,097	106,115
68 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/26	5,424	107,493	104,628	104,642
69 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	07/04/26	5,984	107,887	104,834	104,851
70 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	22/05/26	6,929	106,787	103,036	103,055
71 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	05/06/08	29/05/26	5,748	110,948	108,196	108,212
72 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	20/05/26	6,506	106,487	103,117	103,134
73 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/24	4,313	107,106	109,318	109,449
74 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	19/05/26	5,762	110,520	107,526	107,541
75 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UNION CAPITAL	15/11/93	12/05/26	6,516	105,846	102,225	102,241
<b>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</b>							
76 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	15/05/26	6,475	117,088	113,542	113,558
77 FCP HELION MONDO	HELION CAPITAL	31/12/10	22/05/26	5,674	109,161	107,227	107,244
78 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	29/05/26	6,705	113,276	109,783	109,802
79 FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	07/05/26	7,221	109,143	106,079	106,094
80 FCP GAT OBLIGATAIRE	GAT INVESTISSEMENT	31/08/23	20/05/26	63,971	1 070,423	1 041,456	1 041,614
81 FCP SMART CASH PLUS	SMART ASSET MANAGEMENT	29/01/24	20/05/26	612,949	10 822,868	10 600,465	10 602,056
82 FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	20/05/26	5,652	107,686	105,829	105,845
83 FCP AFC AMANETT	AFC	12/09/23	25/05/26	6,665	118,456	115,269	115,291
<b>FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE</b>							
84 FCP HELION SEPTIM II	HELION CAPITAL	22/12/23	22/05/26	7,524	109,650	107,276	107,427
85 FCP HELION SEPTIM III	HELION CAPITAL	23/05/25	22/05/26	3,725	103,736	104,780	104,926
<b>SICAV MIXTES - VL QUOTIDIENNE</b>							
86 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	19/05/26	1,555	78,965	98,749	99,555
87 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	19/05/26	6,309	155,675	192,846	193,464
88 SICAV SECURITY	UNION CAPITAL	26/07/99	26/05/26	0,709	18,242	19,596	19,630
89 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	07/04/26	18,530	400,553	455,203	456,223
90 STRATÉGIE HIGH YIELD SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	02/06/26	357,841	2891,070	3 366,959	3 382,281
91 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	12/05/26	2,400	69,803	76,787	76,841
92 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	14/05/26	2,030	55,540	57,219	57,281
93 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UNION CAPITAL	17/05/99	06/03/26	6,609	117,797	115,992	116,052
<b>FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE</b>							
94 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	25/05/26	0,994	22,169	29,268	29,544
95 ATTUJARI FCP CEA	ATTUJARI GESTION	30/06/09	11/05/26	0,528	22,160	29,307	29,588
96 ATTUJARI FCP DYNAMIQUE	ATTUJARI GESTION	01/11/11	11/05/26	0,263	18,899	23,257	23,376
97 FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	29/05/26	3,807	110,938	127,680	128,369
98 FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	25/04/24	2,315	100,919	130,889	131,960
99 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	07/05/24	2,252	106,688	131,497	132,460
100 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	25/12/25	8,186	115,144	118,730	119,050
101 UBCL - FCP CEA	UNION CAPITAL	22/09/14	29/04/26	3,862	124,419	151,609	152,852
102 FCP SMART CEA	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	03/04/25	0,228	15,229	18,855	18,964
103 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	02/02/26	5,861	124,480	156,718	158,382
104 FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	26/05/25	1,500	102,736	127,722	128,621
105 FCP LEPTIS CEA	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	19/06/26				100,000	100,000
<b>FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE</b>							
106 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	22/05/26	1,867	139,211	157,264	156,279
107 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	193,080	237,156	235,588
108 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	22/05/26	7,872	192,130	246,425	246,895
109 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/26	6,025	242,027	276,991	277,721
110 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/26	7,004	219,120	239,507	239,860
111 MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/26	6,189	215,171	233,084	233,254
112 MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	25/05/26	0,208	37,315	46,882	46,907
113 MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	27/04/26	671,094	13 009,997	15 224,240	15 286,847
114 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	15/05/26	4,351	129,894	167,229	167,960
115 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	30/05/25	77,514	6 892,825	8 072,908	8 033,220
116 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	08/05/26	0,497	13,365	16,295	16,392
117 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	22/05/26	11,557	199,905	234,176	235,134
118 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	26/05/25	371,673	14 784,400	18 074,270	18 058,326
119 FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	20/05/26	488,464	13 163,282	16 111,086	16 351,945
120 FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	29/04/26	600,429	11 616,258	13 607,663	13 566,276
121 MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	27/04/26	618,215	12 861,389	15 174,321	15 253,511
122 FCP FUTURE 10	MAXULA BOURSE	26/06/23	29/04/26	568,265	11 789,353	13 819,697	13 787,730
123 FCP PROSPER + CEA	BTK CONSEIL	12/02/24	29/05/26	0,435	13,205	18,727	19,458
124 MAC FCP DYNAMIQUE	MAC SA	13/05/24	27/04/26	4,989	132,793	156,538	156,935
125 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	29/04/26	5,590	161,038	192,907	192,400
126 FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	18/12/24	15/05/26	4,481	121,171	159,195	158,611
<b>FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE</b>							
127 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	29/05/26	4,627	138,852	168,649	169,037
<b>FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE</b>							
128 FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	24/04/26	58,809	1 357,067	1 688,728	1 684,010

**BULLETIN OFFICIEL  
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**  
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord  
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003  
Tél : (216) 71 947 062  
Fax : (216) 71 947 252

**Publication paraissant  
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**  
www.cmf.tn  
email : [cmf@cmf.tn](mailto:cmf@cmf.tn)  
Le Président du Collège Délégué  
**M. Hatem Smiri**

**COMMUNIQUE**

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par le changement d'adresse du siège social de la société « Attijari Assurance », par l'ouverture au public du FCPR INJAZ FUND, du FCPR RESTART FUND, du FCPR AMEN TAAHIL 1, du Compartiment CORRIDOR relevant du FIS IMPACT et par l'ouverture au public du FCP Valeurs Monétaire, la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit:

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE\***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE  
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adv e-Technologies- AeTECH	Z.I Ariana Aéroport - 03 rue des métiers La Charguia II- BP 290 - 2035 Tunis Carthage -	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37, rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6. Assurances Maghrebias.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7. Assurances Maghrebias Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue HédiKarray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11. Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard BejiCaid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14. Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15. Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16. BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18. BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19. BNA Assurances	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
20. Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
21. Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
22. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
23. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
24. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
25. Délice Holding	Immeuble Joumena, Zone d'activité Khreireddine , la Goulette 2060 Tunis	71 964 969
26. Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27. EURO-CYCLES	Zone Industrielle KalâaKébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Hannibal LeaseS.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemman, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
29. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
30. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988

31. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
32. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
33. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
34. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
35. Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
36. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 MarkezSahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
37. SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
38. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
39. Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
40. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
41. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
47. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
48. Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
49. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
50. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
51. Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
52. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
53. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I - 1080 Tunis-	71 189 200
54. Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
55. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
56. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
57. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	9, Rue de Palestine Cité des affaires Kheireddine 2060 La Goulette.	71 340 866
58. Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
59. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
60. Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
61. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
62. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiyf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
63. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
64. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, BirKassaa -BEN AROUS-	71 384 200
65. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
66. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
67. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922

68. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
69. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 132 000
70. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
71. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
72. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
73. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de KalaaKébira -4060 Sousse-	73 342 669
74. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
75. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

**II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	Avenue Cheikh Mohamed Fadhel Ben Achour, Centre Urbain Nord -1003 Tunis-	71 186 825
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 <sup>ème</sup> étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA" "- En Liquidation -	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
9. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises BFPME-	34, rue HédiKarray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
10. Banque Franco-Tunisienne "BFT"- En Liquidation -	Rue AboubakrEchahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
11. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
12. Banque Tuniso-Koweitienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
13. Banque Tuniso-Lybienne « BTL »	Immeuble BTL Boulevard de la Terre – Lot AFH E12 – Centre Urbain Nord – 1082	71 901 350
14. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
15. BTK Leasing et Factoring	11, rue Hédi Nouira, 8 <sup>ème</sup> étage -1001 TUNIS-	70 241 402
16. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
17. Centre Financier aux Entrepreneurs (CFE)-Tunisie « DAAM Tamweel »	30, Rue Socrate - Zone d'Activité Kheïreddine - 2060 Lac 3, Tunis.	70 100 600
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22. Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Boulevard de la Terre, Lot N° A14, Centre Urbain Nord, CP -1082 Tunis-	70 643 400
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28. Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222

29.ENDA Tamweel	Rue de l'assistance, cité El Khadra 1003 Tunis	71 804 002
30.Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
31.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
32.Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
33.Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
34.International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
35. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
36.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
37.Loan and Investment Co	Avenue OuledHaffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
38.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
39. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha TaksimEnnasim -1002 Tunis	71 950 800
40. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
41. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
42.QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
43.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue HédiNouiraAiana	71 810 750
44.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
45.Société Anonyme Carthage Médical-Centre International Carthage Médical-	Jinen El Oest, Zone Touristique, -5000 Monastir-	73 524 000
46. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
47. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
48. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
49. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
50.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
51. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
52.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue BirChallouf -8000 Nabeul-	72 285 330
53.Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
54.Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
55.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
56. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
57. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue TaïbMhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
58. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
59.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
60. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
61.Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
62.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
63.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
64.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Immobilière et Touristique -SIT-	42, rue Mendes France -5100 Mahdia-	73 680 274

67.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
72.Société LLOYD Vie	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 963 293
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
75.Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
76.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
77. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue MajidaBouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
78. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
79.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS"	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
80.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
81.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 287 000
82. Société Régionale de Transport Jendouba	Avenue 9 Avril 1938 -8100 Jendouba-	78 600 690
83. Société Régionale de Transport de Kairouan	Avenue Assad Ibn Fourat BP 35 -3100 kairouan	70 241 180
84. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
85.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
86.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
87.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
88.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
89.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
90.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
91.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
92.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	31 384 001
93.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
94.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 962 777
95.Société Tunisienne d'Assurance Takaful -Al Baraka Assurances-	59, Avenue Alain Savary -1002 Tunis-	70 015 151
96.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
97.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"- En Liquidation -	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
98.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
99. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
100.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
101.Société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	36, Rue Hédi Chaker – La Goulette-	71 735 080
102.Société Unionde Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 115
103.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
104.TAYSIR MICROFINANCE	2 , Place Mendes France Mutuelleville -1082 Tunis-	70 556 903

105.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
106.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 243 000
107. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
108. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
109.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	71 234 115
110.Zitouna Takaful	Boulevard qualité de la Vie, Immeuble LA RENNAISSANCE, Bloc « C » ZITOUNA TAKAFULbuilding, les jardins de Carthage, 1090, Tunis	71 971 370

**III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE**

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AFC AMANETT SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI PREMIUM SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	BTK SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
13	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
14	FCP AFC AMANETT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis

21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP BNA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
29	FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
30	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
31	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
32	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
33	FCP FUTURE 10	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
34	FCP GAT OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
35	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
36	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
37	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
38	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis

44	FCP HELION SEPTIM II	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
45	FCP HELION SEPTIM III	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
46	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
47	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
48	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	FCP JASMIN 2033	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
51	FCP LEPTIS OBLIGATIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
52	FCP LEPTIS OBLIGATIRE CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
53	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
54	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
55	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
56	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
57	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
59	FCP OPTIMA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
61	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP PROSPER + CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
63	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
64	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
65	FCP SMART CASH	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART CASH PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP SMART CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
69	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
70	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

72	<b>FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II</b>	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	<b>FCP VALEURS MIXTES</b>	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	<b>FCP VALEURS SERENITE 2028</b>	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	<b>FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION</b>	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
76	<b>FIDELITY OBLIGATIONS SICAV</b>	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
77	<b>FIDELITY SICAV PLUS</b>	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
78	<b>FINACORP OBLIGATAIRE SICAV</b>	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
79	<b>INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV</b>	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
80	<b>LA GENERALE OBLIG-SICAV</b>	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT - CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
81	<b>MAC CROISSANCE FCP</b>	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
82	<b>MAC ÉPARGNANT FCP</b>	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
83	<b>MAC EPARGNE ACTIONS FCP</b>	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
84	<b>MAC EQUILIBRE FCP</b>	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
85	<b>MAC FCP DYNAMIQUE</b>	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
86	<b>MAC HORIZON 2032 FCP</b>	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
87	<b>MAC HORIZON 2033 FCP</b>	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
88	<b>MAXULA INVESTISSEMENT SICAV</b>	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	<b>MAXULA PLACEMENT SICAV</b>	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	<b>MCP CEA FUND</b>	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	<b>MCP EQUITY FUND</b>	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	<b>MCP SAFE FUND</b>	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	<b>PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV</b>	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
94	<b>POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT</b>	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
95	<b>SANADETT SICAV</b>	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
96	<b>SICAV AMEN</b>	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
97	<b>SICAV AVENIR</b>	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis

98	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
99	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
100	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
101	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
102	SICAV CAPITALISATION PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
103	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
104	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
105	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
106	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
107	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
108	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
109	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
113	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
114	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
116	STRATEGIE HIGH YIELD SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
117	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
118	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
119	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AUTO GEREE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH - DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
120	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
121	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
122	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
123	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

124	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
125	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
126	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
126	FCP Valeurs monétaire	MONETAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

**LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE**

	Dénomination du Fonds d'Amorçage	Gestionnaire	Adresse
1	FA PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FA CAPITALEASE SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	FA STARTUP FACTORY SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	FA SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	FA CAPITALEASE SEED FUND 2 *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	FA ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
7	FA CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	FA START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
9	FA HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

\* FA en liquidation

**LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE**

	Dénomination du Fonds Commun de Placement à Risque	Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FCPR FIDELIUM ESSOR *	FIDELIUM FINANCE	Immeuble «Golden Towers», Bloc A, 11 <sup>ème</sup> étage, bureau 11-4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

8	FCPR ONP *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR SNCPA *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FRPR INTECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FCPR CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR MAX-ESPOIR *	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
17	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
20	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
21	FCPR SWING *	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
22	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
23	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
25	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
26	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
27	FCPR INTILAQFOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
29	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
32	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis

33	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
34	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
35	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
36	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
37	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
39	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
40	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
41	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
42	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94,Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
43	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
44	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
45	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
46	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
49	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Elissa, La Percée Verte, 5ème étage, B5.2, Jardins de Carthage, 1053-Tunis
50	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
51	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
52	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
53	FCPR CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
54	FCPR SWING 3	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
55	FCPR MOURAFIK III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
56	FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
57	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis

58	FCPR GROWTH VENTURE CAPITAL	GAT INVESTISSEMENT	92-94 avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
59	FCPR RELANCE+	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
60	FCPR ADVANCED FUND	GMP CAPITAL	Bureau A12, Immeuble Green Center, Rue du Lac de Constance, Les Berges du Lac 1, 1053-Tunis
61	FCPR PROGRESS FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
62	FCPR SMART TURN AROUND	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar, Belvédère, 1002-Tunis
63	FCPR MOURAFIK IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
64	FCPR MAXULA EQUITY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
65	FCPR STRATEGY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
66	FCPR IKLAA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
67	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA V	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
68	FCPR NOUMOU	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
69	FCPR INJAZ FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
70	FCPR RESTART FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
71	FCPR AMEN TAAHIL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis

\* FCPR en liquidation

**LISTE DES FONDS DE FONDS**

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

**LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS ET DES COMPARTIMENTS DE FIS**

	Dénomination du Fonds d'Investissement Spécialisé simple ou du compartiment du FIS	Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	Compartiment 1 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	Compartiment 2 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
4	Compartiment C1 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
5	Compartiment C2 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
6	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Dinars du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

7	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Euros du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
8	FIS INNOV INVEST	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
9	Compartiment GO LIVE LOCAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	78, Avenue Habib Bourguiba, Elwardy Medical Center A3-2, 2080 Ariana Ville, Ariana
10	Compartiment GO LIVE INTERNATIONAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	78, Avenue Habib Bourguiba, Elwardy Medical Center A3-2, 2080 Ariana Ville, Ariana
11	Compartiment FIS NEXT CAP 1 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
12	Compartiment FIS NEXT CAP 2 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
13	Compartiment NEW ERA LOCAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
14	Compartiment NEW ERA INTERNATIONAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
15	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Dinars du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
16	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Euros du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
17	Compartiment TSF II LOCAL FUND du FIS Tunisia Seed Fund II	FLAT6LABS INVESTMENT TUNISIA	15, Avenue de Carthage, 1001-Tunis
18	Compartiment TSF II INTERNATIONAL FUND du FIS Tunisia Seed Fund II	FLAT6LABS INVESTMENT TUNISIA	15, Avenue de Carthage, 1001-Tunis
19	Compartiment CORRIDOR du FIS IMPACT	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

**L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD**

Siège social : Rue Elfouledh, 2013 Z.I. Ben Arous.

L'Accumulateur Tunisien ASSAD publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 25 Juin 2026. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, M. Mohamed Lassaad BORJI (Les Commissaires aux Comptes Associés – M.T.B.F) et M. Sleheddine ZAHAF (Cabinet Sleheddine ZAHAF).

**GROUPE "L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD"**  
**Zone Industrielle Ben Arous**

**BILAN CONSOLIDE**  
(Exprimé en dinar)

<b>ACTIFS</b>	<b>2025</b>	<b>2024</b>	<b>2024</b>
		<b>Au</b>	
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>	<b>Au 31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>Au 31/12/2024</b>
		<b>Retraité</b>	
<b>Actifs immobilisés</b>			
Immobilisations incorporelles	8 958 515	8 765 136	8 765 136
Moins : amortissements	-3 734 375	-3 274 271	-3 274 271
<b>S/Total</b>	<b>B.1 5 224 140</b>	<b>5 490 865</b>	<b>5 490 865</b>
Immobilisations corporelles	170 848 935	129 190 814	129 190 814
Moins : amortissements	-81 111 873	-76 479 567	-76 479 567
<b>S/Total</b>	<b>B.2 89 737 062</b>	<b>52 711 247</b>	<b>52 711 247</b>
Immobilisations financières	1 051 204	1 039 846	1 039 846
Moins : Provisions	-375 866	-492 747	-492 747
<b>S/Total</b>	<b>B.3 675 338</b>	<b>547 099</b>	<b>547 099</b>
<b>Total des actifs immobilisés</b>	<b>95 636 540</b>	<b>58 749 211</b>	<b>58 749 211</b>
Autres actifs non courants	B.4 245 304	375 137	375 137
<b>Total des actifs non courants</b>	<b>95 881 844</b>	<b>59 124 348</b>	<b>59 124 348</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>			
Stocks	64 384 438	59 202 049	59 202 049
Moins : Provisions	-5 808 167	-5 566 643	-5 566 643
<b>S/Total</b>	<b>B.5 58 576 271</b>	<b>53 635 406</b>	<b>53 635 406</b>
Clients et comptes rattachés	31 226 202	31 819 170	31 819 170
Moins : Provisions	-11 046 978	-12 606 070	-12 606 070
<b>S/Total</b>	<b>B.6 20 179 224</b>	<b>19 213 100</b>	<b>19 213 100</b>
Autres actifs courants	16 344 796	17 065 173	17 065 173
Moins : Provisions	-2 725 521	-2 470 823	-2 470 823
<b>S/Total</b>	<b>B.7 13 619 275</b>	<b>14 594 350</b>	<b>14 594 350</b>
Placements et autres actifs financiers	B.8 868 099	776 581	776 581
Liquidités et équivalents de liquidités	B.9 13 789 103	9 237 512	9 237 512
<b>Total des actifs courants</b>	<b>107 031 972</b>	<b>97 456 949</b>	<b>97 456 949</b>
<b>Total des actifs</b>	<b>202 913 816</b>	<b>156 581 297</b>	<b>156 581 297</b>

**GROUPE "L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD"**

Zone Industrielle Ben Arous

**BILAN CONSOLIDE**

(Exprimé en dinar)

<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>	<b>2025</b>	<b>2024</b>	<b>2024</b>
	<b>Au</b>	<b>Au 31/12/2024</b>	<b>Au</b>
	<b>31/12/2025</b>	<b>Retraité</b>	<b>31/12/2024</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social	24 000 000	24 000 000	24 000 000
Réserves consolidées	-5 635 023	-9 328 065	-9 328 065
Autres capitaux propres	99 188	1 321 002	1 321 002
Réserves spéciales de réévaluation	39 052 025	-	-
Modifications comptables	-2 851 361	-	-
<b>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>	<b>54 664 829</b>	<b>15 992 937</b>	<b>15 992 937</b>
Résultat de l'exercice consolidé	3 346 002	841 681	3 693 042
<b>Total des capitaux propres consolidés avant affectation</b>	<b>58 010 831</b>	<b>16 834 618</b>	<b>19 685 979</b>
<b>INTERETS MINORITAIRES</b>			
Réserves des minoritaires	35 229	-160 055	-160 055
Résultat des minoritaires	-3 859	269 062	269 062
<b>Total des intérêts minoritaires</b>	<b>B.10 31 370</b>	<b>109 007</b>	<b>109 007</b>
<b>PASSIFS</b>			
<b>Passifs non courants</b>			
Emprunts	<b>B.11</b> 13 472 298	23 837 111	23 837 111
Provisions	<b>B.12</b> 8 348 057	5 713 515	5 713 515
Autres passifs non courants	<b>B.13</b> 1 853 384	2 509 197	85 540
<b>Total des passifs non courants</b>	<b>23 673 739</b>	<b>32 059 823</b>	<b>29 636 166</b>
<b>Passifs courants</b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	<b>B.14</b> 24 446 234	25 922 282	25 922 282
Autres passifs courants	<b>B.15</b> 19 132 030	17 598 539	17 170 835
Concours bancaires et autres passifs financiers	<b>B.16</b> 77 619 612	64 057 028	64 057 028
<b>Total des passifs courants</b>	<b>121 197 876</b>	<b>107 577 849</b>	<b>107 150 145</b>
<b>Total des passifs</b>	<b>144 871 615</b>	<b>139 637 672</b>	<b>136 786 311</b>
<b>Total des capitaux propres et des passifs</b>	<b>202 913 816</b>	<b>156 581 297</b>	<b>156 581 297</b>

**GROUPE "L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD"**  
**Zone Industrielle Ben Arous**

**ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE**

(Exprimé en dinar)

		<b>2025</b>	<b>2024</b>	<b>2024</b>
		<b>Au</b>	<b>Au 31/12/2024</b>	<b>Au</b>
		<b>31/12/2025</b>	<b>Retraité (*)</b>	<b>31/12/2024</b>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>				
Revenus	<b>R.1</b>	143 160 640	153 364 385	153 364 385
Autres produits d'exploitation	<b>R.2</b>	33 448	39 133	39 133
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>143 194 088</b>	<b>153 403 518</b>	<b>153 403 518</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>				
Variation des stocks des produits finis et des encours (+ou-)		6 363 206	625 466	625 466
Achats d'approvisionnements consommés	<b>R.3</b>	-86 275 859	-95 245 924	-95 245 924
Charges de personnel	<b>R.4</b>	-30 046 712	-26 420 089	-26 420 089
Dotations aux amortissements et prov	<b>R.5</b>	-6 841 109	-4 501 872	-4 501 872
Autres charges d'exploitation	<b>R.6</b>	-12 070 850	-10 726 888	-10 726 888
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>-128 871 324</b>	<b>-136 269 307</b>	<b>-136 269 307</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>14 322 764</b>	<b>17 134 211</b>	<b>17 134 211</b>
Produits des placements	<b>R.7</b>	33 773	25 246	25 246
Charges financières nettes	<b>R.8</b>	-10 769 048	-8 831 400	-8 831 400
Autres gains ordinaires	<b>R.9</b>	330 512	2 738 979	2 738 979
Autres pertes ordinaires	<b>R.10</b>	-510 223	-9 533 292	-6 681 931
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</b>		<b>3 407 778</b>	<b>1 533 744</b>	<b>4 385 105</b>
Impôt sur les bénéfices	<b>R.11</b>	65 635	423 001	423 001
<b>RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE</b>		<b>3 342 143</b>	<b>1 110 743</b>	<b>3 962 104</b>
Quote-part des intérêts minoritaires		-3 859	269 062	269 062
<b>RESULTAT NET PART DE GROUPE</b>		<b>3 346 002</b>	<b>841 681</b>	<b>3 693 042</b>
Effet des modifications comptables		-2 851 361	-	-
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES</b>		<b>494 641</b>	<b>841 681</b>	<b>3 693 042</b>

(\*) : Voir Note X - Effets de modifications comptables

**GROUPE "L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD"**

Zone Industrielle Ben Arous

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE**

(Exprimé en dinars)

	31/12/2025	31/12/2024 Retraité	31/12/2024
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</b>			
- Résultat net de l'ensemble consolidé Après modifications comptables	490 782	1 110 743	3 962 104
- Ajustements pour :			
. Effet des modifications comptables	2 851 361	-	-
. Amortissements & provisions	6 841 109	4 501 872	4 501 872
. Variation des stocks	-5 182 389	-3 391 172	-3 391 172
. Variation des créances	592 968	9 547 450	9 547 450
. Variation des autres actifs	628 236	39 062	39 062
. Variation des fournisseurs	5 771 456	12 661 432	12 661 432
. Variation des autres passifs	981 654	2 724 939	-126 422
. Plus ou moins-value de cession	91 274	-1 950	-1 950
. Autres variations et ajustements	-	-74 879	-74 879
. Quote-part des subventions d'investissements	-1 271	-1 271	-1 271
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation</b>	<b>13 065 180</b>	<b>27 116 226</b>	<b>27 116 226</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>			
- Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-2 603 183	-5 247 168	-5 247 168
- Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	55 500	104 800	104 800
- Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières	-130 928	-7 303	-7 303
- Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	-	1 675 248	1 675 248
- Décaissements affectés à l'acquisition d'actifs non courants	-	-344 127	-344 127
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</b>	<b>-2 678 611</b>	<b>-3 818 550</b>	<b>-3 818 550</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES FINANCEMENT</b>			
- Encaissement d'emprunts	1 500 000	-	-
- Remboursement d'emprunts	-19 418 630	-11 744 809	-11 744 809
- Variation des crédits de gestion	13 987 743	-7 114 527	-7 114 527
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités de financement</b>	<b>-3 930 887</b>	<b>-18 859 336</b>	<b>-18 859 336</b>
<b>INCIDENCES DES VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITES</b>	<b>-1 294 322</b>	<b>337 810</b>	<b>337 810</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>	<b>5 161 360</b>	<b>4 776 150</b>	<b>4 776 150</b>
Trésorerie au début de l'exercice	1 702 849	-3 073 301	-3 073 301
Trésorerie à la clôture de l'exercice	6 864 209	1 702 849	1 702 849

## **NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

### **I- PRESENTATION DU GROUPE**

En vertu des dispositions de l'article 461 du Code des Sociétés Commerciales, le groupe de sociétés est un ensemble de sociétés ayant chacune sa personnalité juridique mais liées par des intérêts communs en vertu desquels la société mère tient les autres sociétés sous son pouvoir de droit ou de fait et y exerce son contrôle. Selon le même article, le contrôle est présumé dès lors qu'une société détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre société et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

Le Groupe « L'accumulateur Tunisien ASSAD » est composé à la date du 31 décembre 2025 des sociétés suivantes :

- La société L'accumulateur Tunisien Assad (« ATA »)
- La société Batterie Assad Algérie (« BAA »)
- La société Auto Component Export (« ACE »)
- La société Assad International (« AI »)
- La société General d'équipements électriques (« GEELEC »)
- La société AS Distribution (« AS-DIST »)
- La société ENAS
- La société EANA
- La société ASSAD INDUSTRIAL (« ASIND »)

Les états financiers sont exprimés en Dinar Tunisien et ont été établis conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière et les normes comptables Tunisiennes en vigueur.

### **II- PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION**

#### **II.1 Référentiel Comptable :**

Les états financiers consolidés du groupe « L'accumulateur Tunisien ASSAD » sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie tels que définis par la loi 96-112 et le décret 96-2459 du 30 décembre 1996. Il s'agit, entre autres :

- du cadre conceptuel ;
- de la norme comptable générale (NCT 1) ;
- des normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37) ;
- de la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) et
- de la norme comptable relative aux informations sur les parties liées (NCT 39).

Les états financiers de la société mère et de ses filiales, servant à l'établissement des états financiers consolidés sont établis à la même date.

Les informations utilisées pour l'établissement des états financiers consolidés ont été extraites des états financiers individuels des sociétés du groupe, revus par leurs commissaires aux comptes respectifs lorsque c'est applicable, ainsi que du système d'information et comptable desdites sociétés. L'élimination des opérations réciproques a été effectuée sur cette base d'information.

## **II.2 Principes de consolidation :**

### **II.2.1 Périmètre de consolidation**

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de toutes les filiales dont le Groupe détient directement ou indirectement le contrôle exclusif à l'exception de la filiale « Batteries Assad Côte d'Ivoire » qui a été exclue du périmètre de consolidation en 2020. L'activité de cette entité est en veilleuse et la direction du groupe a l'intention de procéder à sa liquidation.

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette filiale afin de tirer avantages de ses activités.

Ce contrôle résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée ;
- soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;
- soit des statuts ou d'un contrat ;
- soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent ;
- soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

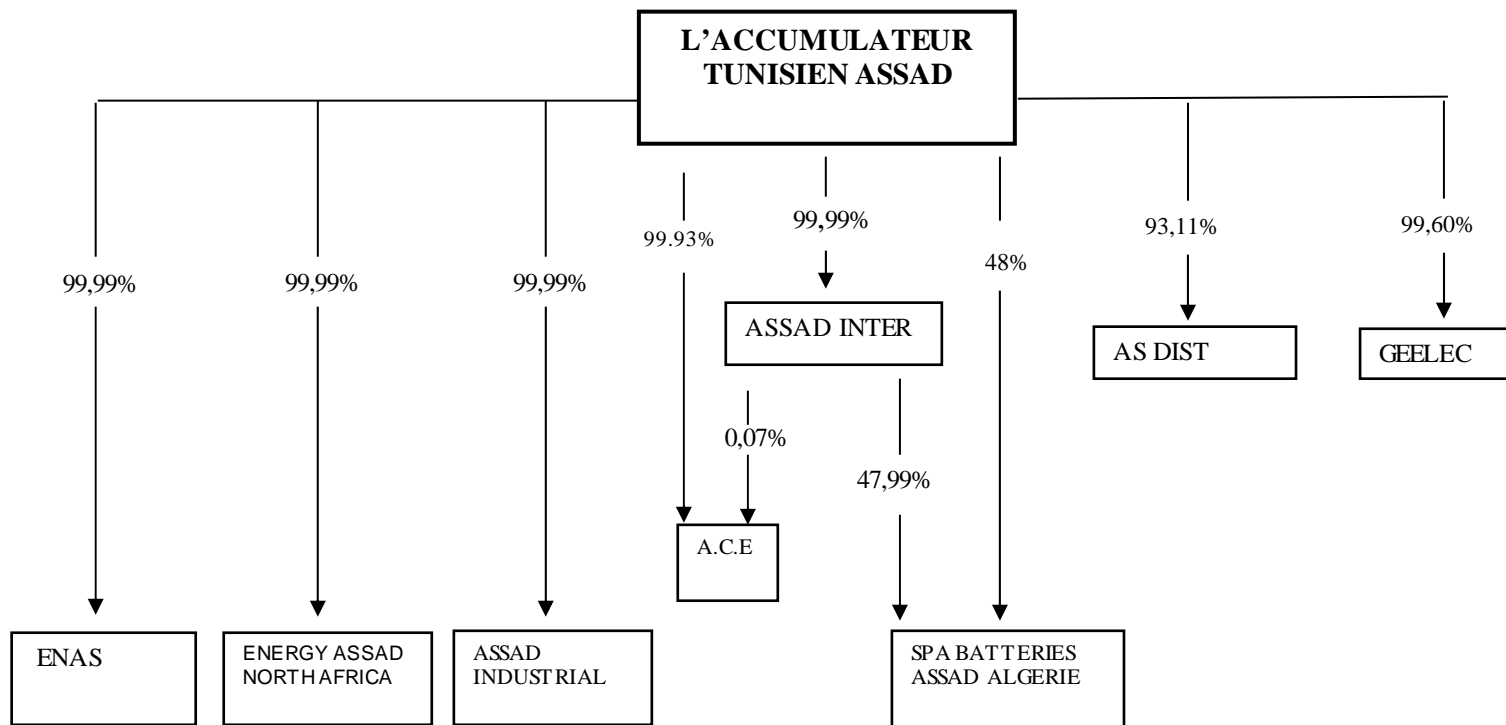
Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que le groupe détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

Les états financiers consolidés regroupent également toutes les sociétés sur lesquelles le groupe exerce une influence notable directement ou indirectement par le biais des filiales.

Le groupe possède une influence notable sur une société lorsqu'il est en mesure de participer aux décisions de politiques financières et opérationnelles de l'entreprise détenue, sans toutefois exercer un contrôle sur ces politiques.

L'influence notable est présumée si le groupe détient, directement ou indirectement par le biais des filiales, 20% ou plus des droits de vote dans l'entreprise détenue sauf à démontrer clairement que ce n'est pas le cas.

Le périmètre de consolidation du groupe « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » est présenté au niveau du schéma suivant :



## II.2.2 Méthodes de consolidation

Les sociétés sous contrôle exclusif du groupe sont consolidées selon la méthode d'intégration globale. Le contrôle exclusif provient notamment du fait que les dirigeants (Directeurs Généraux et membres du Conseil d'Administration) sont désignés par la société ASSAD et qu'aucun autre groupe ou société ne dispose ni d'un contrôle, ni d'une influence notable sur ces sociétés.

Les méthodes et le périmètre de consolidation du Groupe « L'accumulateur Tunisien ASSAD » sont détaillés à la date du 31/12/2025 comme suit :

Sociétés	Secteur	% de contrôle	Nature de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
L'accumulateur Tunisien ASSAD	Industrie	100	Contrôle exclusif	100	Intégration globale
Batterie Assad Algérie	Industrie	96	Contrôle exclusif	96	Intégration globale
Auto Component Export	Commerce	100	Contrôle exclusif	100	Intégration globale
Assad International	Commerce	100	Contrôle exclusif	100	Intégration globale
General d'équipements électriques	Commerce	100	Contrôle exclusif	100	Intégration globale
AS Distribution	Commerce	93	Contrôle exclusif	93	Intégration globale
ENAS (« Enersys Assad »)	Industrie	100	Contrôle exclusif	100	Intégration globale
ENERGY ASSAD NORTH AFRICA	Commerce	100	Contrôle exclusif	100	Intégration globale
ASIND	Industrie	100	Contrôle exclusif	100	Intégration globale

**L'intégration globale** : consiste à combiner ligne à ligne les états financiers individuels de la société mère « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » et de ses filiales en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges. Afin que les états financiers consolidés présentent l'information financière du groupe comme celle d'une entreprise unique, les étapes ci-dessous sont alors suivies :

- Homogénéisation des méthodes d'évaluation et de présentation des états financiers du Groupe ;
- Cumul arithmétique des comptes individuels ;
- Élimination des opérations intra-groupe et des résultats internes ;
- Élimination des titres de participation du groupe dans chaque société consolidée et détermination des écarts d'acquisition positif et/ou négatif et
- Identification de la « Part du groupe » et des « intérêts minoritaires » dans l'actif net des sociétés consolidées.

**L'intégration proportionnelle** : c'est une méthode de consolidation selon laquelle la quote-part d'un co-entrepreneur dans chacun des actifs, passifs, produits et charges de l'entité contrôlée conjointement est regroupée, ligne par ligne, avec les éléments similaires dans les états financiers consolidés du co-entrepreneur ou est présentée sous des postes distincts dans les états financiers consolidés du co-entrepreneur.

### **II.2.3 Date de clôture**

Quand les états financiers utilisés en consolidation sont établis à des dates de clôture différentes, des ajustements doivent être effectués pour prendre en compte les effets des transactions et autres événements importants qui se sont produits entre ces dates et la date des états financiers de la mère. En aucun cas, la différence entre les dates de clôture ne doit être supérieure à trois mois.

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés est le 31 décembre qui correspond à celle des états financiers individuels annuels.

### **II.2.4 Élimination des opérations intra-groupe et des résultats internes**

#### - Élimination des opérations sans incidence sur les capitaux propres

Les créances et dettes réciproques significatives et les produits et charges réciproques significatifs entre les sociétés du groupe sont éliminés en totalité sans que cette élimination n'ait d'effet sur le résultat ou sur les capitaux propres consolidés.

#### - Élimination des opérations ayant une incidence sur les capitaux propres

(a) Les marges et les plus ou moins-values, résultant des transactions entre les sociétés du groupe, qui sont comprises dans la valeur d'actifs tels que les stocks ou les immobilisations sont éliminées en totalité.

(b) Les provisions pour dépréciation des titres constituées sur les sociétés du groupe sont intégralement éliminées, par annulation de la dotation pour les provisions constituées au cours de la période et par déduction sur les réserves pour les provisions constituées au cours des périodes antérieures.

### **II.2.5 Écart d'acquisition « Goodwill »**

Tout excédent du coût d'acquisition sur la part d'intérêts de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis à la date de l'opération d'échange est décrit comme goodwill et comptabilisé en tant qu'actif.

Le goodwill est amorti sur une base systématique sur une durée de vingt ans.

## **II.3 Principes comptables d'évaluation et de présentation :**

Les principales règles et méthodes comptables appliquées par le Groupe se détaillent comme suit:

### **II.3.1 Immobilisations incorporelles :**

Les immobilisations incorporelles subissent, le cas échéant un amortissement linéaire sur une durée de trois ans et de dix ans.

Les autres immobilisations incorporelles correspondant aux frais d'étude sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties au taux de 33,33% et 100%.

### **II.3.2 Immobilisations corporelles :**

Le principe de prorata temporis est respecté pour le calcul des amortissements sur les biens acquis au cours de la période clôturée au 31 décembre 2025.

### **II.3.3 Immobilisations financières :**

Figurent à leur coût d'acquisition, les titres de participation des sociétés non retenues dans le périmètre de consolidation ainsi que les autres immobilisations financières.

### **II.3.4 Stocks :**

Les méthodes d'évaluation du stock se résument comme suit :

- Les pièces de rechange et matières premières sont évaluées à leur coût moyen pondéré. Ce coût est calculé après chaque entrée.
- Les produits semi - finis et produits finis sont évalués à leur coût de revient.

### **II.3.5 Clients et comptes rattachés :**

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable.

### **II.3.6 Dettes en monnaies étrangères :**

Les opérations effectuées en monnaies étrangères ont été converties en Dinar Tunisien à la date de l'opération, selon le taux de change en vigueur à cette date.

Les soldes de clôture sont actualisés au cours de la date d'arrêt des comptes.

## **III- PROCEDURES SUIVIES POUR LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

Après avoir déterminé le périmètre de consolidation et le pourcentage d'intérêt, la démarche suivie pour la préparation des états financiers consolidés est passée par les étapes suivantes :

- L'ajustement et l'homogénéisation des comptes individuels ;
- L'intégration des comptes ou le cumul des comptes ;
- L'élimination des opérations réciproques ;
- L'élimination des opérations ayant impact sur le résultat ;
- L'élimination des titres détenus par la société mère et la répartition des capitaux propres des sociétés consolidées ;
- Etablissement des comptes consolidés.

### **III.1 L'ajustement et l'homogénéisation des comptes individuels**

L'homogénéisation vise à corriger les divergences entre les méthodes et pratiques comptables utilisées par les sociétés du groupe. Il s'agit d'un retraitement dans les comptes individuels.

L'opération d'ajustement fait partie de cette étape. Elle est importante dans le processus de consolidation et intervient aussi bien dans les comptes de la société consolidée que dans ceux de la société mère.

Les travaux effectués et les retraitements opérés ont concerné principalement :

- L'homogénéisation de la nomenclature des comptes individuels ;
- Le rapprochement des soldes des comptes réciproques entre les sociétés du groupe
- L'homogénéisation dans la présentation des états financiers ;

Par ailleurs, il était nécessaire de créer des écritures d'ajustements dans chacune des sociétés du groupe afin de préparer l'étape d'élimination des comptes réciproques.

### **III.2 La conversion des comptes des filiales étrangères**

Dans le cadre du processus de consolidation, la conversion des comptes des établissements étrangers est effectuée après retraitements d'homogénéité.

L'approche de conversion imposée par IAS 21 exige l'utilisation des procédures suivantes :

- Les actifs et les passifs de chaque bilan présenté doivent être convertis au cours de clôture à la date de chacun de ces bilans ;
- Les produits et les charges de chaque compte de résultat doivent être convertis au cours de change en vigueur aux dates des transactions ;
- La différence en résultant doivent être comptabilisés en tant que différence de change inscrite dans le compte « Autres capitaux propres ».

A cet effet, les éléments de l'état de résultat ont été convertis ; le résultat ainsi obtenu a été reporté au bilan. Pour des raisons pratiques, un cours approchant les cours de change aux dates des transactions, soit le cours moyen pour la période, a été utilisé pour convertir les éléments de produits et charges.

### **III.3 L'intégration des comptes**

Pour les sociétés contrôlées d'une manière exhaustive, l'étape d'intégration consiste à cumuler rubrique par rubrique les comptes des sociétés (mère et filiales) après l'étape d'homogénéisation et d'ajustement.

L'intégration des comptes consiste à reprendre :

- Au bilan de la société consolidante, tous les éléments composant l'actif et le passif des sociétés filiales
- Au compte de résultat, toutes les charges et tous les produits concourant à la détermination du bénéfice de la période.

Il s'agit donc de cumuler les différents postes du bilan, de l'état de résultat et de l'état de flux de trésorerie des différentes sociétés du groupe intégré globalement ou proportionnellement.

Pour les sociétés contrôlées conjointement avec des partenaires l'intégration est faite proportionnellement au prorata du pourcentage de détention de la société consolidante.

### **III.4 L'élimination des comptes réciproques :**

Dans le souci de présenter le groupe comme une entité économique unique, il y a lieu d'éliminer toutes les opérations réciproques entre les sociétés du groupe. Ces opérations résultent des échanges de biens et services d'une part, et des échanges financiers d'autre part.

L'étape d'homogénéisation a permis d'identifier les opérations réciproques (échanges de biens et services et facturation de quotes-parts dans les charges communes) ainsi que les comptes dans lesquels elles ont été constatées dans les sociétés du groupe.

Les opérations réciproques entre les sociétés du groupe consistent en des échanges de biens et services et des facturations de quote-part dans les charges communes.

Cette étape nécessite auparavant l'élimination des profits internes sur cessions d'immobilisations, des marges internes sur stock acquis auprès des sociétés de groupe, ainsi que des dividendes intragroupes.

### **III.5 Détermination de l'écart de première consolidation**

L'écart de première consolidation est la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part dans les capitaux propres à la date de la prise de contrôle avec ajustement par rapport aux résultats réalisés postérieurement.

L'écart d'acquisition est obtenu par différence entre les actifs et les passifs identifiables valorisés à la date de prise de contrôle et le coût d'acquisition des titres. Il correspond ainsi à des éléments non affectables ou susceptibles d'être revendus. Cet écart inclut toute une série d'éléments subjectifs qui entrent dans l'évaluation de la juste valeur des éléments d'actifs et de passifs identifiables.

### **III.6 Répartition des capitaux propres et élimination des titres**

Cette étape de la consolidation consiste dans la comptabilisation de la part de la consolidante dans les capitaux propres des sociétés consolidées qui impose d'éliminer, en contrepartie, les titres de participation y afférents.

Celle-ci étant comptabilisée à son coût d'acquisition (achat ou apport), il en résulte un écart appelé « écart de consolidation » qui a pour origine :

- L'écart de première consolidation qui s'explique par l'existence d'un goodwill ;
- La part de la société mère dans la variation des capitaux propres de la filiale depuis cette date;
- La partie restante est affectée aux intérêts minoritaires.

### **IV- Evénements postérieurs à la date de clôture :**

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration de la société mère en date du 28 avril 2026. Outre le point détaillé au niveau de la note VIII aux états financiers consolidés, il n'y a pas eu d'évènements survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date de publication des états financiers consolidés, qui sans être liés à la clôture de l'exercice :

- Entraîneront des modifications importantes de l'actif ou du passif consolidés au cours du nouvel exercice ; et/ou
- Auront ou risquent d'avoir des répercussions importantes sur les activités futures du Groupe.

## **V- Stock de vieilles batteries de la société mère bloqué en douane**

Suite à l'interdiction sans préavis et avec effet rétroactif par l'administration Tunisienne de l'importation de vieilles batteries, un stock de batteries usagées importées de Guinée Conakry et de la Côte d'Ivoire (servant de matières premières pour la production des batteries) a été bloqué au port de Radès par la Douane tunisienne depuis janvier et février 2021. En effet, la Douane Tunisienne n'a pas autorisé la libération de 35 conteneurs totalisant 965 tonnes et d'une valeur de 2 802 137 DT, alors que la société mère disposait des autorisations réglementaires nécessaires au moment de l'importation et qu'elle procédait à l'importation des vieilles batteries sous le régime suspensif de la transformation active depuis octobre 2016 avec l'accord de la Douane et des ministères chargés du Commerce et de l'Industrie.

En avril 2023, le receveur de la Douane du port de Radès a procédé à la mise en vente au plus offrant de ces vieilles batteries.

Le 05 juillet 2023, une partie du stock de vieilles batteries (818,205 tonnes) a été vendue par la douane à une société étrangère lors d'une vente aux enchères pour un montant de 690 000 DT et les recours de la société contre ces procédures n'ont pas abouti.

Compte tenu des éléments ci-dessus et suite au transfert de la propriété du stock, une provision pour dépréciation de la totalité de la valeur du stock a été comptabilisée pour 2 802 137 DT.

## **VI- Avances aux fournisseurs étrangers de vieilles batteries**

La société mère ATA a accordé des avances totalisant environ 2 millions de dinars à des fournisseurs de vieilles batteries basés en Afrique subsaharienne, qu'elle n'a pas pu récupérer après le blocage inopiné et sans préavis de l'importation des vieilles batteries par l'administration tunisienne. En effet, ces fournisseurs qui avaient mis en place un circuit de collecte exclusif au profit de notre société mère, ont subi un préjudice suite à la rupture unilatérale de l'enlèvement des vieilles batteries par notre Société mère.

En raison de la stagnation des négociations portant sur le montant du dédommagement au profit de ces fournisseurs et de l'incertitude quant au recouvrement de ces avances, le conseil d'administration a autorisé la direction à porter plainte contre ces fournisseurs et une provision complémentaire a été comptabilisée afin de couvrir la totalité du montant de ces avances au 31 décembre 2025. Les actions juridiques contre ces fournisseurs sont en cours.

## **VII- Vérification fiscale ponctuelle**

La société mère ATA a reçu en date du 26 décembre 2025 un avis de vérification fiscale ponctuelle émis par la Direction Générale des Grandes Entreprises, portant sur certaines obligations fiscales au titre de l'exercice 2021, notamment la retenue à la source, la TVA, l'impôt sur les sociétés, la contribution sociale de solidarité ainsi que certaines taxes et contributions parafiscales. Le démarrage des travaux de vérification a eu lieu le 18 mai 2026 et aucun résultat n'a encore été notifié à la société mère ATA à la date d'arrêt des états financiers consolidés.

## **VIII- Contentieux avec la Douane Tunisienne et Incertitude liée à la continuité d'exploitation**

### **1. Contentieux avec la Douane Tunisienne :**

Le tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Ben Arous a prononcé en date du 11 Juillet 2024 un jugement condamnant la société mère ATA, par solidarité avec son représentant légal, à des amendes s'élevant à deux cent trente-quatre millions de dinars (234 MDT), suite au contentieux avec la Douane Tunisienne relatif à :

- La détention sans titre de mouvement légal de marchandises prohibées provenant du délit de contrebande (80 MDT, par solidarité avec des fournisseurs locaux collecteurs de vieilles batteries qui n'ont pas pu prouver l'origine de leur stock) ;
- L'importation sans déclaration de marchandises prohibées (69 MDT) ; et
- L'aliénation de marchandises sous-douanes (85 MDT, au titre du non-apurement de près de 6 000 tonnes de vieilles batteries importées, pour cause de blocage du code NGP par la Douane).

La société mère s'est conformée à toutes les obligations légales en matière d'information du CMF, la Bourse et du public et a tenu une communication financière à cet effet en date du 30 juillet 2024 ;

La direction de la société mère affirme qu'elle collecte les vieilles batteries sur le marché local dans le cadre de la légalité, qu'elle détient toutes les autorisations administratives nécessaires pour l'importation des vieilles batteries et qu'elle a exporté l'intégralité de la production issue de la transformation des vieilles batteries importées conformément aux dispositions réglementaires et que le non-apurement de près de 6 000 tonnes de vieilles batteries importées n'est dû qu'au blocage du code NGP par la Douane. Sur la base des avis de ses conseils, la direction de la société mère estime que ses arguments de défense sont sérieux.

Un appel a été interjeté le 15 juillet 2024 contre le jugement. L'audience en appel, initialement fixée au 9 mai 2025, a fait l'objet de plusieurs reports successifs à la demande de la société mère afin de permettre aux deux parties de poursuivre leurs échanges, notamment la demande de révision et de requalification des chefs de redressements formulée par la société mère.

A la date d'arrêté de ces états financiers consolidés, la cour d'appel de Tunis ne s'était pas prononcée sur le fond du litige et l'affaire a été renvoyée à une audience ultérieure pour la poursuite de son examen.

En outre, la société mère a déposé une demande d'adhésion à l'amnistie douanière instituée par la loi de finances 2025. Une proposition de la douane du 02 mai 2025 a arrêté le montant des taxes, droits et pénalités à 20,3 millions de dinars tunisiens à payer sur 20 tranches trimestrielles jusqu'au 27 janvier 2030. Toutefois, cet échéancier n'a pas été intégré dans le système central de recouvrement du receveur des douanes compétent, condition nécessaire à l'exigibilité effective des paiements, ce qui a empêché la concrétisation de cette offre d'amnistie et son exécution à date.

En parallèle de ces deux voies, la société mère a engagé et poursuivi ses échanges avec les services de Douanes, afin de leur soumettre des clarifications et des justificatifs complémentaires, de nature à témoigner de la conformité légale et réglementaire de la société, ainsi que de sa bonne foi.

En raison de l'état d'avancement de la procédure judiciaire et de l'absence de finalisation de la procédure d'amnistie douanière ainsi qu'en raison du processus de révision des chefs de redressement en cours avec la possibilité d'abandon par la douane de certaines infractions et après examen des éléments juridiques disponibles à la date d'arrêté des états financiers consolidés, et sur la base des avis de ses conseils, la direction de la société mère estime qu'il n'existe pas, à cette date, d'obligation probable et avec une évaluation fiable justifiant la comptabilisation d'une provision pour risques. En conséquence, ce litige est présenté comme passif éventuel dans les présentes notes aux états financiers consolidés.

Par ailleurs, la société mère ATA a soumis le 09 juin 2025 une demande d'adhésion à l'amnistie pour une deuxième infraction présumée, objet du procès-verbal d'infraction du 09 octobre 2023, érigé à son encontre par la Douane Tunisienne à la suite de la saisie d'une cargaison de plomb dans la région de Kasserine, dont l'origine n'a pas pu être prouvée par le ferrailleur qui a déclaré avoir l'intention de livrer ce plomb à ATA. Les amendes réclamées par la Douane à la société totalisent un montant de 42.770.430 DT selon la requête transmise au parquet. La société ATA a opté pour l'adhésion à l'amnistie. Une proposition de la douane du 27 juin 2025 a arrêté le montant des amendes dues à 2,9 millions de dinars tunisiens à payer sur 20 tranches trimestrielles jusqu'au 20 mars 2030. Le paiement des échéances a été assuré par la société mère en adéquation avec l'échéancier défini. La dette correspondante a été comptabilisée au passif du bilan et en contrepartie des capitaux propres consolidés d'ouverture comme modification comptable. L'encours au 31 décembre 2025 est de 2,4 millions de dinars.

## **2. Situation des fonds propres du groupe :**

Le Conseil d'Administration de la société mère ATA du 29 décembre 2025, a décidé le principe de la réévaluation de certains actifs de la société. Les résultats de la réévaluation des terrains et constructions ont été présentés lors du Conseil d'Administration du 17 avril 2026 révélant des réserves spéciales de réévaluation totalisant près de 39 millions de dinars. Les capitaux propres du groupe sont confortés davantage grâce au résultat consolidé bénéficiaire de l'exercice 2025 (3 342 143 DT). Cette situation est de nature à atténuer l'impact éventuel des pénalités douanières sur les capitaux propres du groupe.

## **3. Appréciation par la direction du groupe du principe de continuité d'exploitation :**

Malgré l'importance des amendes douanières et l'incertitude à ce stade quant à leur montant définitif à l'issue des procédures en cours, qui présentent un risque sur la continuité d'exploitation du groupe, la direction du groupe estime que, compte tenu de l'amélioration de la performance du groupe entamée au cours de l'exercice précédent et qui s'est poursuivie durant la période en cours, du renforcement des capitaux propres du groupe mentionné ci-dessus, ainsi que des solutions envisagées pour faire face à cette situation, et des demandes argumentées de révision introduites par la société mère ATA auprès de la douane, ainsi que de la solidité de ses arguments juridiques, elle dispose de tous les moyens nécessaires pour redresser la situation financière du groupe, ce qui permet de maintenir le principe de continuité d'exploitation à ce stade.

Cette appréciation est fondée sur les éléments disponibles à la date d'arrêté des états financiers consolidés et au stade actuel des procédures en cours.

## **IX- Faits marquants l'exercice 2025 de la filiale ENAS**

1. Suite à une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 07 Juillet 2025, la filiale « ENAS » a décidé l'arrêt définitif de l'activité plomb à compter du fin juillet 2025 avec mis en œuvre de la réduction d'effectif de la société. La même Assemblée a donné pouvoir au gérant de ENAS pour entamer les négociations et formalités nécessaires, en collaboration avec le directeur Général de la société mère l'Accumulateur Tunisien ASSAD.
2. En juillet 2025, dans le cadre de l'article 21 du code de travail, la société ENAS a déposé une demande adressée à la commission du contrôle des licenciements pour libérer 25 salariés vu les difficultés économiques et financières qu'elle traverse. Toutefois, la demande déposée n'a pas encore abouti malgré les réunions de conciliation tenues avec l'inspection de travail de Ben Arous le 24 et 28 juillet 2025 et des démarches complémentaires auprès des autorités concernés notamment le ministère de l'industrie, le ministère des affaires sociales et les services de l'inspection de travail. Aucun accord amiable n'a été conclu avec les représentants syndicaux concernant la situation des 25 salariés sans activité depuis novembre 2025. A ce titre, une provision pour indemnités de licenciement du personnel d'un montant de 339.531 dinars a été constatée au 31 décembre 2025. Les hypothèses de calcul ont été fixées en se référant aux dispositions du code de travail pour les sociétés en difficultés économiques.
3. Le 10 décembre 2025, le tribunal de première instance de Ben Arous informe la société ENAS que des signes de difficultés économiques ont été signalés concernant la société. En conséquence,

conformément aux dispositions légales, le représentant légal de la société est convoqué à une séance afin de fournir des informations sur la situation réelle de la société.

En date du 9 février 2026, la société ENAS a présenté au président du tribunal de première instance de Ben Arous un plan de sauvetage dans le cadre de restructuration de ses activités autour des batteries Lithium et la mobilité électrique légère.

Par ailleurs, le plan de sauvegarde élaboré par ENAS repose sur une transformation stratégique profonde de son modèle économique, marquée par l'arrêt définitif de l'activité historique des batteries au plomb, devenue obsolète et fortement déficitaire, et le redéploiement de la société vers les activités à plus forte valeur ajoutée liées aux batteries Lithium et à la mobilité électrique légère. Dans ce cadre, la société prévoit le renforcement de sa capacité d'assemblage de batteries Lithium, l'orientation de son activité vers les marchés porteurs du stockage d'énergie et de la mobilité électrique, ainsi que le développement d'une activité de micro-mobilité portant notamment sur l'assemblage de motos, tricycles et quadricycles électriques légers.

4. En vertu de la décision N° 387 du tribunal de 1ère instance Ben Arous en date du 23/02/2026, publié au JORT du 17 Mars 2026, Il a été décidé l'ouverture du règlement judiciaire et période de contrôle en faveur de la Société ENAS et la désignation de Mme Safa Makhlouf juge commissaire et Mr Rached Zaghoudi administrateur judiciaire qui se chargera du diagnostic de la société et de mettre en place un programme de sauvetage de l'entreprise.

#### **X- Effets de modifications comptables**

Au 31 décembre 2025, le groupe a procédé à la constatation d'une perte se rapportant à des exercices antérieurs, par l'intermédiaire du compte «Modifications comptables affectant les réserves consolidées», conformément aux dispositions du Système Comptable des Entreprises applicable en Tunisie.

Il s'agit d'un montant de 2 851 361 dinars au titre des amendes douanières, suite à un échéancier engagé avec l'administration des douanes relatif au procès-verbal d'infraction du 09 octobre 2023, érigé à l'encontre de la société mère ATA par la Douane Tunisienne à la suite de la saisie d'une cargaison de plomb dans la région de Kasserine.

La direction du groupe estime que cet ajustement permet de traduire de manière fidèle la situation financière du groupe au 31 décembre 2025, conformément aux dispositions du Système Comptable des Entreprises applicable en Tunisie.

#### **XI- Informations relatives aux facteurs Environnementaux, Sociaux et de gouvernance (ESG)**

Conformément au communiqué du Conseil du Marché Financier (CMF) en date du 25 décembre 2025, ainsi qu'aux précisions apportées le 13 février 2026, le groupe « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » présente ci-après les informations financières jugées significatives au regard des facteurs ESG, dans le respect du cadre conceptuel de la comptabilité et en s'inspirant des principes énoncés par les normes IFRS S1 et IFRS S2.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, cette information s'inscrit dans une démarche progressive visant à la mise en place des mécanismes et dispositifs nécessaires à la collecte, au traitement et à la communication des données ESG, essentiellement auprès de la société mère ATA, dont la politique ESG s'étend sur les filiales.

Conformément aux recommandations du CMF, les informations sont structurées autour des axes suivants :

##### **a) Mode de gouvernance :**

Le Conseil d'Administration de la société mère L'Accumulateur Tunisien ASSAD exerce une supervision des enjeux de durabilité, intégrée dans ses activités de gouvernance. Cet engagement se traduit notamment par la validation d'investissements à orientation environnementale, reflétant une prise en

compte effective des enjeux de durabilité dans les décisions d'allocation de ressources. Le Conseil veille à une répartition claire des responsabilités et à une transparence des décisions au niveau du Groupe et de la société mère.

Le Conseil d'Administration de la société mère s'appuie sur des comités spécialisés dans le cadre desquels les enjeux ESG font l'objet de discussions régulières.

Le Comité Gouvernance & Ressources Humaines intervient sur les volets sociaux, notamment la formation et le développement des compétences, les conditions de travail ainsi que la santé et la sécurité au travail. Il veille à la mise en place de politiques et pratiques garantissant un environnement de travail conforme aux exigences réglementaires et aux bonnes pratiques sectorielles.

Le Comité Stratégie & PMO aborde, dans le cadre de ses travaux, les initiatives liées à la performance environnementale, incluant les programmes de certification, les investissements industriels et les initiatives de valorisation et de recyclage des déchets.

À moyen terme, le groupe envisage la mise en place progressive d'un dispositif de gouvernance spécifiquement dédié aux enjeux ESG, afin d'assurer une supervision structurée et appropriée des risques et opportunités susceptibles d'avoir un impact financier significatif.

#### **b) Stratégie ESG :**

La société mère L'Accumulateur Tunisien ASSAD (ou "ATA" ou "ASSAD") dispose de systèmes de management certifiés (ISO 14001, ISO 50001, IATF 16949) qui constituent une base structurante pour sa démarche ESG. Ces certifications couvrent les dimensions environnementales et énergétiques et fournissent un cadre opérationnel sur lequel la future stratégie ESG pourra s'appuyer.

Toutefois, la démarche ESG n'est pas encore formalisée en tant que stratégie autonome et structurée. La Société mère en est aux premières étapes de structuration, avec pour objectif de formaliser progressivement une stratégie ESG intégrée, cohérente et alignée avec son modèle industriel.

Le Groupe ASSAD intègre les principaux enjeux ESG dans son modèle industriel en s'appuyant sur l'économie circulaire des batteries, la maîtrise des impacts environnementaux, l'excellence en santé et sécurité et la valorisation de l'ensemble de ses compétences afin de renforcer sa compétitivité et de poursuivre son développement industriel durable. Ces enjeux ont été identifiés sur la base d'une analyse SWOT réalisée en interne, constituant une première étape vers une analyse de matérialité formalisée. Les principaux enjeux ESG dérivés du cœur de métier du Groupe et suivis par la Direction Générale concernent notamment :

##### ➤ **Sur le plan environnemental :**

- Gestion des substances dangereuses et recyclage des batteries usagées (plomb-acide)
- Maîtrise des émissions industrielles et conformité réglementaire
- Performance énergétique et transition vers des sources d'énergie alternatives
- Valorisation des déchets issus de l'activité industrielle.

##### ➤ **Sur le plan social :**

- Santé et sécurité au travail dans un environnement industriel à risques spécifiques
- Développement des compétences et stabilité de l'emploi
- Responsabilité sociale locale et contribution au développement de la zone d'implantation

##### ➤ **Sur le plan gouvernance :**

- La clarté des rôles et des responsabilités des organes de gouvernance, tel que les Conseils d'Administration, les Conseils de Gérance, les Comités
- La définition des mécanismes de prise de décision à travers les outils de gouvernance, les matrices de délégation financière

- o La qualité des dispositifs de contrôle interne, à travers la fonction Audit Groupe reportant directement au CPAI, le processus de contrôle annuel par les CACs, et les ressources dédiées.

Ces enjeux, cohérents avec ceux généralement identifiés pour le secteur des équipements électriques et du stockage de l'énergie, tels que définis par les référentiels sectoriels internationaux, sont progressivement intégrés à la stratégie globale du groupe.

**c) Gestion des risques et opportunités :**

Dans le cadre de son dispositif global de gestion des risques, la Société mère intègre les dimensions ESG dans l'identification et l'analyse des risques et opportunités pouvant influencer sa situation financière, sa performance opérationnelle ainsi que ses perspectives de développement à moyen et long terme.

Une première cartographie qualitative des principaux risques ESG a ainsi été élaborée :

Catégorie	Description du risque ESG	Niveau de matérialité	Horizon	Mesures de maîtrise et commentaires
Environnement	Gestion des substances dangereuses (plomb, acide) liées	Moyen	Court / Moyen terme	Dispositifs HSE structurés, procédures de contrôle et conformité réglementaire en place ; amélioration continue des pratiques et optimisation progressive des processus.
Environnement	Rejets industriels (émissions, rejets, déchets dangereux)	Moyen	Court / Moyen terme	Système de management environnemental certifié (ISO 14001), suivi régulier des rejets et conformité aux normes ; investissements pour l'optimisation continue des performances environnementales.
Environnement	Consommation énergétique	Moyen	Moyen / Long terme	Système de management énergétique (ISO 50001), actions d'efficacité énergétique ; potentiel d'optimisation des coûts et des consommations.
Environnement	Évolution des réglementations environnementales et climatiques	Moyen	Moyen / Long terme	Veille réglementaire active et adaptation progressive des processus ; renforcement du positionnement sur les marchés internationaux.
Environnement	Exposition indirecte au mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF)	Faible à moyen	Moyen terme	Suivi des exigences clients et réglementaires, structuration progressive du reporting environnemental ; anticipation des attentes du marché européen.
Social	Santé et sécurité au travail dans un environnement industriel	Moyen	Court terme	Dispositifs HSE renforcés, formations régulières, suivi des indicateurs de sécurité ; amélioration continue des conditions de travail.
Social	Attractivité, rétention et développement des compétences	Moyen	Court terme	Politiques RH et actions de formation en place ; développement progressif des compétences
Gouvernance	Non-conformité réglementaire (environnement, social, fiscal)		Court à moyen terme	Dispositifs de contrôle interne, audit et veille réglementaire ; amélioration continue de la conformité
Gouvernance	Manque de clarté ou délais dans les processus de prise de décision	Faible	Court terme	Mise en place de matrices de délégation d'autorité, clarification des procédures et structuration des circuits de décision ; amélioration de l'agilité organisationnelle

#### **d) Indicateurs qualitatifs :**

Une analyse préliminaire réalisée par la Société mère ATA met en évidence une bonne cohérence entre les principaux risques identifiés, les dispositifs existants d'ASSAD et les enjeux ESG significatifs du secteur, notamment en matière de gestion de l'énergie, des déchets, du recyclage, de sécurité des produits, de pratiques sociales et de gouvernance.

Dans ce contexte, la structuration d'indicateurs et la définition d'objectifs ESG constituent une étape progressive visant à renforcer et à faire mûrir ce dispositif.

Le groupe ASSAD s'appuie à cet effet sur sa politique environnementale et énergétique, ainsi que sur ses systèmes de management environnemental (SME) conformes au référentiel ISO 14001 et de management de l'énergie (SMÉ) conformes au référentiel ISO 50001, complétés par des actions opérationnelles déjà en place, afin de répondre à ses principaux enjeux ESG.

À ce stade, la démarche repose essentiellement sur des dispositifs qualitatifs.

La formalisation d'objectifs et d'indicateurs ESG structurés comme tel s'inscrit ainsi dans une logique de développement et de consolidation progressive de cette politique.

- **Enjeux environnementaux**

Dans un secteur industriel marqué par l'utilisation de matières premières sensibles et la production de déchets spécifiques, parfois dangereux, le groupe ASSAD a mis en place un système de management environnemental visant à prévenir, maîtriser et réduire les impacts de ses activités.

La Société mère ATA dispose de dispositifs et de procédures couvrant notamment la gestion des déchets, le recyclage des batteries usagées, la maîtrise des émissions et la conformité environnementale des installations. Ces dispositifs sont complétés par un plan de surveillance environnementale définissant les contrôles à effectuer, leur fréquence ainsi que les responsabilités associées.

- **Enjeux sociaux**

Les enjeux sociaux du groupe ASSAD, notamment les conditions de travail et la formation, sont couverts par la politique Qualité de la Société. Dans ce cadre, le groupe ASSAD met en œuvre des procédures et pratiques internes visant à garantir des conditions de travail adaptées à un environnement industriel présentant des risques spécifiques. Le suivi de la performance sociale s'effectue à travers les dispositifs de gestion des ressources humaines et de sécurité existants.

- **Enjeux de gouvernance**

En matière de gouvernance, le groupe ASSAD s'appuie sur des dispositifs structurés de contrôle interne, de conformité réglementaire et de supervision assurée par les organes sociaux.

Les procédures et pratiques en place visent à garantir une gouvernance responsable, la transparence de l'information et une maîtrise renforcée des risques. À ce stade, les indicateurs de gouvernance sont principalement qualitatifs et intégrés aux dispositifs de pilotage existants.

Dans ce contexte, et conformément à la logique « Comply or Explain » préconisée par le CMF pour l'exercice 2025, les informations présentées dans la présente note demeurent exclusivement qualitatives.

## XII- Notes relatives au bilan

### B.1. Immobilisations incorporelles

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Concessions de marques, brevets, licences, marques, procédés	19 240	13 250
Logiciels	2 615 749	2 596 348
Ecart d'acquisition	6 038 543	6 038 543
Autres immobilisations incorporelles	284 983	116 994
<b>Sous-total</b>	<b>8 958 515</b>	<b>8 765 136</b>
Amortissement	-3 734 375	-3 274 271
<b>Total</b>	<b>5 224 140</b>	<b>5 490 865</b>

### B.2. Immobilisations corporelles

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Terrains	21 078 395	4 740 433
Constructions	34 352 693	22 124 938
Matériel & outillage Ind.	77 360 797	74 562 036
Matériel de transport	4 854 886	4 439 294
Equipements de bureau	1 715 878	1 454 514
Matériel informatique	2 270 222	2 023 291
Immobilisation à statut juridique particulier	1 827 769	1 459 390
Agencement & Aménagement des terrains	64 262	30 805
Inst. Gén., Agencements & Aménagements des constructions	10 504 365	5 269 872
Agencement & Aménagement & Installations Matériel Industriel	3 185 774	2 559 806
Agencement & Aménagement & Installations Divers	12 363 459	7 288 723
Immobilisations corporelles en cours	1 270 265	3 237 542
Autres immobilisations corporelles	170	170
<b>Sous total</b>	<b>170 848 935</b>	<b>129 190 814</b>
Amortissement	-81 111 873	-76 479 567
<b>Total</b>	<b>89 737 062</b>	<b>52 711 247</b>

#### Réévaluation des immobilisations corporelles :

Au cours de l'exercice 2025, et en application de la NCT 5, la société mère L'Accumulateur Tunisien ASSAD (ATA) a procédé à une réévaluation de son patrimoine immobilier, visant à assurer une représentation plus fidèle de la valeur économique de ses actifs au niveau des états financiers.

Cette démarche s'inscrit dans une logique de gestion active du bilan et de transparence financière, avec pour objectifs l'alignement des valeurs historiques des actifs immobiliers à leur juste valeur ;

Le périmètre de la réévaluation porte sur les terrains et les constructions sur terrains en propriété ainsi que les AAI qui leur sont liés, notamment le siège de Ben Arous, l'usine de Bouargoub, les succursales de Tunis, Sfax et Sousse ainsi que l'immeuble du Lac.

Cette opération a été limitée à la société mère et non étendue aux autres filiales du Groupe compte tenu d'un impact jugé non significatif.

#### - Méthodologie de réévaluation :

La démarche retenue repose sur une approche prudente, fondée sur le recours à des expertises indépendantes et une analyse multicritère des actifs.

L'ensemble des biens concernés a été confié à des experts désignés par ordonnance sur requête.

Lorsque ces experts ont remis leurs rapports dans le cadre judiciaire, la Société mère a retenu les valeurs ainsi déterminées.

Toutefois, pour certains actifs, les experts désignés par ordonnance sur requête n'avaient pas remis leurs rapports à la Société mère à la date de clôture des états financiers individuels. Pour ces actifs, la Société mère a retenu une approche alternative consistant à déterminer la valeur de réévaluation sur la base de la valeur minimale des deux expertises indépendantes réalisées par des experts reconnus.

L'analyse a été réalisée actif par actif, avec une distinction systématique entre :

- La composante de réévaluation résultant de l'application des indices réglementaires ;
- Et la composante reflétant les conditions de marché observables à la date de clôture.

#### **Périmètre et ajustements :**

Dans le cadre de la réévaluation, la Société mère a veillé à maintenir une discipline rigoureuse quant au périmètre des actifs concernés, incluant notamment :

- La non-prise en compte des aménagements réalisés dans des locaux loués
- L'ajustement de certaines valeurs afin de refléter fidèlement les droits réels détenus.

Par ailleurs, certaines limitations documentaires ont été identifiées (notamment l'indisponibilité de titres fonciers pour certains lots tels que les lots 49, 80 et 84 du site de Bouargoub). Ces limitations relèvent de procédures de régularisation et d'immatriculation foncière non encore achevées et qui ne remettent pas en cause la propriété de la société mère ATA sur les lots concernés.

#### **Immobilisations corporelles de la filiale ENAS liées à l'activité « Plomb » abandonnée**

La filiale ENAS a décidé, en juillet 2025, d'abandonner l'activité « Plomb ». La valeur nette comptable des immobilisations corporelles liées à cette activité abandonnée s'élève à 1 049 994 dinars. Par ailleurs, la filiale ENAS a contacté le « CETIME » pour la réalisation d'une mission d'évaluation des équipements concernés. Le lancement de cette mission est prévu au cours du premier semestre de 2026.

#### **B.3. Immobilisations financières**

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Dépôts de cautionnements versés	535 664	407 087
Prêts au personnel	72 279	71 570
Titres de participation	443 261	561 189
<b>Sous total</b>	<b>1 051 204</b>	<b>1 039 846</b>
Provision sur dépôts et cautionnements	-136 323	-133 218
Provision sur prêt personnel	-27 950	-27 950
Provision sur titres de participation	-211 593	-331 579
<b>Sous total</b>	<b>-375 866</b>	<b>-492 747</b>
<b>Total</b>	<b>675 338</b>	<b>547 099</b>

#### B.4 Autres actifs non courants

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Charges à répartir	245 304	375 137
<b>Total</b>	<b>245 304</b>	<b>375 137</b>

#### B.5. Stocks

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Matières premières	14 460 420	16 796 422
Matières consommables et pièce de rechange	24 022 578	22 867 393
Produits finis et en cours de production	25 901 440	19 538 234
<b>Sous total</b>	<b>64 384 438</b>	<b>59 202 049</b>
Provision sur stocks	-5 808 167	-5 566 643
<b>Total</b>	<b>58 576 271</b>	<b>53 635 406</b>

#### Stock de la filiale ENAS liées à l'activité « Plomb » abandonnée

Au 31 décembre 2025, les stocks de la filiale ENAS rattachés à l'activité abandonnée « plomb » s'élèvent à un montant net de provisions de 2 596 195 dinars. Ces stocks se détaillent comme suit :

##### Stock de matières premières :

Ce stock présente une valeur comptable nette de 1 343 173 dinars et est principalement constitué de plaques, plombs, bacs, séparateurs ainsi que d'autres accessoires liés à l'activité « plomb ». Dans le cadre du processus d'abandon de cette activité, la filiale société ENAS est actuellement en cours de discussions avec la société mère ATA en vue de la reprise de la quasi-totalité de ces éléments de stock.

Sur la base des négociations en cours et des estimations disponibles à la date d'arrêt des états financiers, la direction estime que la valeur de réalisation attendue de ces stocks serait supérieure à leur valeur comptable nette.

##### Stock de produits finis et semi-finis :

Ce stock avec un coût de revient qui s'élève à 1 042 510 dinars, est constitué essentiellement de batteries produites en parallèle aux procédures de l'arrêt de l'activité. La filiale ENAS prévoit l'écoulement de ces stocks courant l'exercice 2026, notamment à travers la livraison d'environ 1 500 batteries à un client algérien, la société « Magic Solar », conformément à un bon de commande déjà reçu en 2025 avant la date de clôture.

##### Stock de consommables, emballages et pièces de rechange :

Ce stock s'élève à 210 512 dinars et comprend principalement des consommables techniques, des emballages ainsi que diverses pièces de rechange. La filiale estime que ces éléments pourront être utilisés dans le cadre de l'exploitation de la nouvelle activité de lithium et micromobilité.

## B.6. Clients et comptes rattachés

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Clients ordinaires	18 824 069	15 696 544
Clients effets à recevoir	1 355 155	3 516 556
Clients douteux et litigieux	11 046 978	12 606 070
<b>Sous total</b>	<b>31 226 202</b>	<b>31 819 170</b>
Provisions sur clients	-11 046 978	-12 606 070
<b>Total</b>	<b>20 179 224</b>	<b>19 213 100</b>

## B.7. Autres actifs courants

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Avances et prêts au personnel	126 956	159 447
Etat, crédit de TVA	3 044 847	1 785 628
Etat, crédit d'IS	6 611 065	7 147 893
Fournisseurs avances et acomptes (*)	4 613 347	7 171 084
Charges constatées d'avance	1 095 428	539 923
Produits à recevoir	354 192	37 087
Débiteurs divers	498 961	224 111
<b>Sous total</b>	<b>16 344 796</b>	<b>17 065 173</b>
Provisions sur actifs courants	-2 725 521	-2 470 823
<b>Total</b>	<b>13 619 275</b>	<b>14 594 350</b>

(\*) : Ce montant englobe des avances octroyées par la société mère ATA aux fournisseurs étrangers de vieilles batteries pour un montant de 2 197 904 DT et qui sont entièrement provisionnées au 31 décembre 2025. Voir note aux états financiers n° VI « Avances aux fournisseurs étrangers de vieilles batteries ».

## B.8. Placements et autres actifs financiers

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Échéances à moins d'un an sur prêt personnel	382 047	326 447
Placements	486 052	450 134
<b>Total</b>	<b>868 099</b>	<b>776 581</b>

### B.9. Liquidités et équivalents de liquidités

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Caisses	61 939	43 868
Banques	13 019 225	8 074 995
Effets remis à l'encaissement	619 555	991 079
Effets remis à l'escompte	-	2 456
Régie d'avance et accréditif	127 904	315 459
Autres organismes financiers	56	179
Provisions sur actifs financiers	-39 576	-190 524
<b>Total</b>	<b>13 789 103</b>	<b>9 237 512</b>

### B.10. Capitaux propres

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024 Retraité	Solde au 31/12/2024
Capital social	24 000 000	24 000 000	24 000 000
Réserves consolidées	-5 635 023	-9 328 065	-9 328 065
Autres capitaux propres	99 188	1 321 002	1 321 002
Résultat consolidé	3 346 002	841 681	3 693 042
Réserves spéciales de réévaluation	39 052 025	-	-
Modifications comptables	-2 851 361	-	-
<b>Capitaux propres du Groupe</b>	<b>58 010 831</b>	<b>16 834 618</b>	<b>19 685 979</b>
Réserves des minoritaires	35 229	-160 055	-160 055
Résultat des minoritaires	-3 859	269 062	269 062
<b>Intérêts minoritaires</b>	<b>31 370</b>	<b>109 007</b>	<b>109 007</b>
<b>Total</b>	<b>58 042 201</b>	<b>16 943 625</b>	<b>19 794 986</b>

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Désignation	CP au 31.12.2024	Affectation du Résultat N-1	Réserves spéciales de réévaluation	Modifications comptables	Autres variations	Résultat de l'exercice	CP au 31.12.2025
Capital social	24 000 000						24 000 000
Réserves consolidées	-9 328 065	3 693 042					-5 635 023
Autres capitaux propres	1 321 002				-1 221 814		99 188
Réserves spéciales de réévaluation			39 052 025				39 052 025
Modifications comptables				-2 851 361			-2 851 361
Résultat de l'exercice	3 693 042	-3 693 042				3 346 002	3 346 002
<b>Total des capitaux propres part du Groupe</b>	<b>19 685 979</b>	<b>-</b>	<b>39 052 025</b>	<b>-2 851 361</b>	<b>-1 221 814</b>	<b>3 346 002</b>	<b>58 010 831</b>
Réserves des minoritaires	-160 055	269 062			-73 778		35 229
Résultat des minoritaires	269 062	-269 062				-3 859	-3 859
<b>Total des Intérêts minoritaires</b>	<b>109 007</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-73 778</b>	<b>-3 859</b>	<b>31 370</b>
<b>Total des Capitaux Propres</b>	<b>19 794 986</b>	<b>-</b>	<b>39 052 025</b>	<b>-2 851 361</b>	<b>-1 295 592</b>	<b>3 342 143</b>	<b>58 042 201</b>

**B.11. Emprunts**

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Emprunts bancaires	12 210 536	22 355 691
Emprunts leasing	1 261 762	1 481 420
<b>Total</b>	<b>13 472 298</b>	<b>23 837 111</b>

**B.12. Provisions pour risques et charges**

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Provisions pour garanties données	1 093 285	931 608
Provisions pour risques et charges	7 254 772	4 781 907
<b>Total</b>	<b>8 348 057</b>	<b>5 713 515</b>

**B.13. Autres passifs non courants**

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Echéancier douanier plus d'un an	1 853 384	2 423 657
-Autres passifs non courants	-	85 540
<b>Total</b>	<b>1 853 384</b>	<b>2 509 197</b>

**B.14. Fournisseurs et comptes rattachés**

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Fournisseurs	21 596 151	22 695 677
Fournisseurs factures non parvenues	2 850 083	3 226 605
<b>Total</b>	<b>24 446 234</b>	<b>25 922 282</b>

### B.15. Autres passifs courants

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024 Retraité	Solde au 31/12/2024
Clients - Avances et acomptes	1 063 640	1 896 308	1 896 308
Ristournes clients	63 035	65 949	65 949
Echéancier douanier moins d'un an	570 271	427 703	-
Personnel charges à payer	5 569 821	4 660 391	4 660 391
Personnel rémunérations dues	169 688	88 942	88 942
Caisse de sécurité sociale	2 482 037	2 076 344	2 076 344
Etat, impôts et taxes	2 987 147	940 342	940 342
Opérations particulières avec l'Etat	3 295 448	5 417 622	5 417 622
Associés, dividendes à payer	562 750	180 863	180 863
Charges à payer	2 314 112	1 713 641	1 713 641
Créditeurs divers	54 081	130 434	130 433
<b>Total</b>	<b>19 132 030</b>	<b>17 598 539</b>	<b>17 170 835</b>

### B.16. Concours bancaires et autres passifs financiers

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Crédit de préfinancement export	54 788 944	40 801 201
Découverts bancaires	6 964 470	7 725 187
Echéances à moins d'un an sur emprunts bancaires	13 817 138	13 772 481
Echéances à moins d'un an sur emprunts leasing	899 443	759 547
Intérêts courus	1 149 617	998 612
<b>Total</b>	<b>77 619 612</b>	<b>64 057 028</b>

### XIII- Notes relatives à l'état de résultat

#### R.1. Revenus

Désignation	2025	2024
Chiffre d'affaires	143 160 640	153 364 385
<b>Total</b>	<b>143 160 640</b>	<b>153 364 385</b>

#### R.2. Autres produits d'exploitation

Désignation	2025	2024
Produits de location	17 785	16 938
Quote-part subvention inscrite au résultat	1 271	1 271
Jetons de présence	2 857	0
Autres produits d'exploitation	11 535	20 924
<b>Total</b>	<b>33 448</b>	<b>39 133</b>

### R.3. Achats d'approvisionnements consommés

Désignation	2025	2024
Achats d'approvisionnements consommés	54 464 044	69 461 428
Variation des stocks de MP et autres approvisionnements	1 180 817	-2 765 707
Achats consommés de matières, fournitures et autres approv.	16 952 499	16 524 040
Achats de pièces de rechange	2 673 732	3 034 015
Autres achats non stockés	11 004 767	8 992 148
<b>Total</b>	<b>86 275 859</b>	<b>95 245 924</b>

### R.4. Charges de personnel

Désignation	2025	2024
Rémunérations brutes	24 522 031	21 510 849
Charges sociales	5 197 676	4 505 917
Autres charges de personnel	327 005	403 323
<b>Total</b>	<b>30 046 712</b>	<b>26 420 089</b>

### R.5. Dotations aux amortissements et aux provisions

Désignation	2025	2024
Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles	162 020	172 749
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles	5 157 330	3 945 083
Dotation aux résorptions sur écart d'acquisition	301 927	301 927
Dotation aux provisions	5 279 380	7 475 495
Reprises sur provisions	-4 059 548	-7 393 382
<b>Total</b>	<b>6 841 109</b>	<b>4 501 872</b>

### R.6. Autres charges d'exploitation

Désignation	2025	2024
Déplacement, mission et réception	543 984	581 603
Redevances	304 740	211 945
Divers services extérieurs	648 328	722 801
Entretien et réparation	1 322 602	1 097 782
Frais de transport	409 601	419 144
Frais postaux et de télécommunication	266 680	178 654
Honoraires	2 545 680	1 870 124
Impôts et taxes	1 027 347	1 265 806
Jetons de présence	278 600	95 630
Location	1 316 797	1 307 156
Personnel extérieur à l'entreprise	149 062	279 625
Primes d'assurance	851 086	684 073
Publicité, publication et relation publique	1 204 394	881 531
Etudes et recherches	59 692	155 297
Services bancaires et assimilés	1 142 257	975 717
<b>Total</b>	<b>12 070 850</b>	<b>10 726 888</b>

#### R.7. Produits des placements

Désignation	2025	2024
Divers produits	33 773	23 671
Produits nets des titres SICAV	-	1 575
<b>Total</b>	<b>33 773</b>	<b>25 246</b>

#### R.8. Charges financières nettes

Désignation	2025	2024
Charges d'intérêts nettes	-8 965 011	-9 841 145
Pertes et Gains de change	-1 804 370	992 809
Autres produits financiers	333	16 936
<b>Total</b>	<b>-10 769 048</b>	<b>-8 831 400</b>

#### R.9. Gains ordinaires

Désignation	2025	2024
Gains sur éléments non récurrents	301 670	2 635 191
Produits de cession d'éléments d'actif	28 842	103 788
<b>Total</b>	<b>330 512</b>	<b>2 738 979</b>

#### R.10. Pertes ordinaires

Désignation	2025	2024 Retraité	2024
Moins-value sur cession d'immobilisations	-577	-77 255	-77 255
Pertes sur éléments non récurrents	-509 646	-9 456 037	-6 604 676
<b>Total</b>	<b>-510 223</b>	<b>-9 533 292</b>	<b>-6 681 931</b>

#### R.11. Impôts sur les bénéfiques

Désignation	2025	2024
Impôts sur les sociétés	65 635	423 001
<b>Total</b>	<b>65 635</b>	<b>423 001</b>

#### XIV- Etat de flux de trésorerie :

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2024
Caisses	61 939	43 868
Banques	13 019 225	8 074 995
Effets remis à l'encaissement	619 555	991 079
Effets remis à l'escompte	-	2 456
Régie d'avance et accreditif	127 904	315 459
Autres organismes financiers	56	179
<b>Sous total</b>	<b>13 828 679</b>	<b>9 428 036</b>
Découverts bancaires	-6 964 470	-7 725 187
<b>Total</b>	<b>6 864 209</b>	<b>1 702 849</b>

## **XV- ENGAGEMENTS HORS BILAN GROUPE ATA**

### **1. Engagement Hors Bilan de la société Mère ATA**

- Engagements donnés à l'UBCI à la suite de l'obtention d'un emprunt de 2.5 MDT, destiné à financer la capacité de production de la société :
  - Une hypothèque en rang utile au profit de l'UBCI sur la totalité de l'immeuble consistant en la propriété dénommée « ASSAD » objet du titre foncier N°8066 Ben Arous, située à la zone industrielle de Ben Arous.
  - Affectation à titre de gage et nantissement au profit de l'UBCI du fonds de commerce dont la désignation est comme suit : « Un fonds de fabrication, réparation et vente d'accumulateurs électriques, exploité à la Rue El Fouledh, zone industrielle de Ben Arous et à la zone industrielle de Bouargoub, immatriculé au registre de commerce du tribunal de première Instance de Ben Arous sous le N° B142421997et comprenant notamment :
    - a) Enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage,
    - b) Le droit au bail des lieux d'exploitation du fonds de commerce,
    - c) Les différents objets mobiliers, le matériel et l'outillage présents et futurs servant à l'exploitation, sans exception réserves.
  - Affectation en titre de gage et nantissement en 1er rang au profit de l'UBCI de la ligne d'assemblage automatique TBS COS8 d'une valeur globale de 1.351.492 DT.
- Engagements donnés à l'UBCI à la suite de l'obtention d'un emprunt de 1.358.934 MDT, destiné à financer l'acquisition d'un terrain :
  - Une hypothèque en premier rang au profit de l'UBCI sur la totalité de l'immeuble consistant en la propriété objet du titre foncier N°619791 Nabeul, située au Sud Est de Belly en bordure de la GP1.
- Les garanties allouées à « ATTIJARI BANK » suite à l'obtention d'un emprunt de 5.5 MDT, qui servira au financement de l'extension de l'usine se présentent comme suit :
  - Une hypothèque immobilière de 2ème rang portant sur la totalité de la propriété revenant à la société, objet du titre foncier n° 619791 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul, d'une superficie globale de 7705 m² ;
  - Une hypothèque immobilière de 2ème rang portant sur la totalité de la propriété revenant à la société, objet du titre foncier n° 619792 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul, d'une superficie globale de 3633 m² ;
  - Un nantissement sur fonds de commerce en rang disponible portant sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels composant un fonds de commerce et d'industrie, consistant en un siège social sis à la Rue Al Fouledh, Zone Industrielle Ben Arous, immatriculé au greffe du Tribunal de 1ère Instance de Ben Arous sous le N° B142421997 et comprenant notamment l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, le droit au bail des lieux dans lesquels est exploité ledit fonds.
  - Un engagement de nantissement en rang disponible du fonds de commerce lui revenant, consistant en une unité d'industrie, de vente et de réparation des batteries, sise à Bouargoub, Nabeul, immatriculé au greffe du Tribunal de 1ère Instance de Ben Arous sous le N° B142421997 ;

- Un nantissement sur matériels de 1<sup>er</sup> rang portant sur l'ensemble de matériel nouvellement acquis.
  - Engagement par « ASSAD » à souscrire une assurance incendie avec une cession de délégation au profit de la Banque Attijari de Tunisie « Attijari Bank ».
- Les garanties allouées à la « BIAT » à la suite de l'obtention d'un emprunt de 3.5 MDT, destiné à parfaire le schéma de financement de la modernisation de l'outil de production de la société, se présentent comme suit :
- Hypothèque au profit de la BIAT qui accepte hypothèque de rang utile de la totalité de l'immeuble consistant en la propriété dénommée « ASSAD » objet du titre foncier N°8066 Ben Arous, située à la zone industrielle de Ben Arous.
  - Affectation à titre de gage et nantissement en rang utile du matériel nouvellement acquis et il est convenu que ledit matériel restera installé dans le local sis à la zone industrielle de Bouargoub et qu'il ne pourra être affecté ou déplacé à un autre local même appartenant à l'emprunteur sans l'accord express et écrit de la BIAT.
  - Affectation à titre de gage et nantissement de rang utile de l'ensemble sans aucune exception ni réserve des éléments corporels et incorporels composant le fonds de commerce d'une usine de fabrication et de vente de batteries électriques, sis à la zone industrielle de Ben Arous.
- Les garanties allouées à « ATTIJARI BANK » à la suite de l'obtention d'un emprunt de 10 MDT, destiné au remboursement anticipé de l'emprunt obligataire de 25MDT auprès de la société Léo Holding, la filiale d'ABRAJ ; comme suit :
- Une hypothèque immobilière en rang disponible et en pari passu avec les membres du pool bancaires portant sur la totalité de la propriété revenant à la société, objet du titre foncier n°619791 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul, d'une superficie globale de 7705 m<sup>2</sup> ;
  - Une hypothèque immobilière en rang disponible et en pari passu avec les membres du pool bancaire portant sur la totalité de la propriété revenant à la société, objet du titre foncier n°619792 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul, d'une superficie globale de 3633 m<sup>2</sup> ;
  - Un nantissement sur fonds de commerce en rang disponible et en pari passu avec les membres du pool bancaire portant sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels relatifs au fonds de commerce et d'industrie, ayant pour objet la vente, la commercialisation, la réparation, la fabrication en gros de batteries, ainsi que les services après-vente, dont le siège social est sis à la Rue Al Fouledh, Zone Industrielle Ben Arous, immatriculé au greffe du Tribunal de 1<sup>ère</sup> Instance de Ben Arous , ayant pour identifiant unique n°0000863S au centre national des entreprises et comprenant notamment l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, le droit au bail des lieux dans lesquels est exploité le dit fonds et la totalité du matériel.
  - Engagement par « ASSAD » à souscrire une assurance sinistre avec une cession de délégation au profit de la Banque Attijari de Tunisie « Attijari Bank »
- Les garanties allouées à « UIB » à la suite de l'obtention d'un emprunt de 10 MDT, destiné au remboursement anticipé de l'emprunt obligataire de 25MDT auprès de la société Léo Holding, la filiale d'ABRAJ ; comme suit :
- Un nantissement sur fonds de commerce en rang utile et en pari passu avec les membres du pool bancaire portant sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels relatifs au fonds de commerce et d'industrie, ayant pour objet la vente, la commercialisation, la réparation, la fabrication en gros de batteries, ainsi que les services après-vente, dont le siège social est sis à la Rue Al Fouledh, Zone Industrielle Ben Arous, immatriculé au greffe du Tribunal de 1<sup>ère</sup>

Instance de Ben Arous , ayant pour identifiant unique n°0000863S au centre national des entreprises et comprenant notamment l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, le droit au bail des lieux dans lesquels est exploité le dit fonds et la totalité du matériel.

- Une hypothèque immobilière en quatrième rang et en pari passu avec les membres du pool bancaire portant sur la totalité de la propriété revenant à la société, objet du titre foncier n°619791 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul, d'une superficie globale de 7705 m<sup>2</sup> ;
- Une hypothèque immobilière en quatrième rang et en pari passu avec les membres du pool bancaires portant sur la totalité de la propriété revenant à la société, objet du titre foncier n°619792 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul, d'une superficie globale de 3633 m<sup>2</sup> ;
- Les garanties allouées à « ATB » à la suite de l'obtention d'un emprunt de 5 MDT, destiné au remboursement anticipé de l'emprunt obligataire de 25MDT auprès de la société Léo Holding, la filiale d'ABRAJ ; comme suit :
  - Un nantissement de l'outillage et de matériel d'équipement professionnel en rang utile et en pari passu avec les membres du pool bancaires.
  - Une hypothèque immobilière en rang utile et en pari passu avec les membres du pool bancaires portant sur la totalité du lot n°59 du plan de lotissement du titre foncier n°562433 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul, d'une superficie globale de 5031 m<sup>2</sup> ;
- Les garanties allouées à « ATTIJARI BANK » à la suite de l'obtention d'un emprunt de 3.5 MDT, dans le cadre du programme MOUSSANADA comme suit :
  - Une hypothèque immobilière en rang disponible portant sur : La totalité de la propriété, objet du titre foncier n° 619791 NABEUL, sise à Bouargoub, gouvernorat de Nabeul, d'une superficie globale de 7705 m<sup>2</sup>
  - Une hypothèque immobilière en rang disponible portant sur : La totalité de la propriété, objet du titre foncier n° 619792 NABEUL, sise à Bouargoub, gouvernorat de Nabeul, d'une superficie de globale de 3633 m<sup>2</sup> ;
  - Un nantissement sur fonds de commerce en rang disponible portant : sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels relatifs au fonds de commerce et d'industrie de la société ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD, ayant pour objet la vente, la commercialisation, la réparation, la fabrication en gros de batteries, ainsi que les services après- vente, dont le siège social est sis à la Rue Al Fouledh, la Zone Industrielle de Ben Arous, ayant pour identifiant unique n° 00008635 au Centre National des entreprises ainsi que les points de ventes existants et à créer, ledit fonds comprend notamment l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, le droit au bail des lieux dans lesquels est exploité le dit fonds ainsi que le bénéfice de toute prorogation et des droits de renouvellement qui pourraient être attachés audit fonds ainsi que la totalité du matériel fixe, mobile et roulant, et toute marchandise, matière première et outillage qui pourraient se trouver dans ledit fonds lors de la réalisation éventuelle du gage.
  - Un nantissement en rang disponible sur matériel de production.
- Les garanties allouées à « ATB » à la suite de l'obtention d'un emprunt de 4.3 MDT, qui servira à la couverture des impayés financiers du CMT se présentent comme suit :
  - Un nantissement en rang utile conformément aux dispositions de la loi N°2001/19 du 6 février 2001 relative au nantissement de l'outillage et de matériel d'équipement professionnel qui sera installé à la zone industrielle de Bouargoub ;

- Une hypothèque en rang utile sur la totalité du lot N°59 du plan de lotissement du titre foncier N°562433 Nabeul, d'une superficie de (5031 m<sup>2</sup>) et situé à la zone industrielle de Bouargoub.
- Les garanties allouées à « BNA » à la suite de l'obtention d'un emprunt de 2.450 MDT, destiné à l'apurement du dépassement en compte commercial ouvert au nom de la société sur les livres de la succursale de Tunis, se présentent comme suit :
  - Un nantissement en rang utile sur le fonds de commerce et matériels inscrits au registre tenu à cet effet par le registre national des entreprises sous le N°IU 863 S consistant en une unité ayant pour objet la fabrication, la réparation et la vente d'accumulateur électrique sis à la ZI BOURGOUB ;
  - Une hypothèque en rang utile sur la totalité de la propriété revenant à l'emprunteur objet du TF N°619791 NABEUL ;
  - Une hypothèque en rang utile sur la totalité de la propriété revenant à l'emprunteur objet du TF N°619792 NABEUL.
- Garanties données à la BNA en 2025, en contre partie du bénéfice de 4,5 MTND (crédits de gestion) :
  - Nantissement en premier rang sur le fonds de commerce et le matériel de l'usine située à la Zone Industrielle de Bouargoub ;
  - Hypothèque de rang utile sur les titres fonciers TF n°619791 et TF n°619792, sis à Bouargoub
- Les garanties allouées à Banque ZITOUNA à la suite de l'obtention d'un emprunt de 8.500 MDT, destiné au financement de l'acquisition de la nouvelle ligne coulée continue « punching » :
  - Une hypothèque immobilière du 1<sup>er</sup> rang sur la totalité de la propriété revenant à la société, objet du titre foncier n°665626 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul ;
  - Une hypothèque immobilière du 1<sup>er</sup> rang sur la totalité de la propriété revenant à la société, objet du titre foncier n°647472 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul ;
  - Un nantissement sur les fonds de commerce et équipements, en rang utile, portant sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels relatifs au fonds de commerce dont l'activité est la fabrication, la commercialisation, la réparation, la vente en gros de batteries ainsi que les services après-vente des succursales de :
    - Gafsa situé à route de l'aéroport ras el kef - gafsa,
    - Gabés situé à avenue saleheddine al ayoubi route de Mednine - Gabés
    - Bouargoub situé à la zone industrielle de Bouargoub
    - Et de foudouk choucha – Mégrine - Ben Arous, ayant pour identifiant unique n°0000863S au registre national des entreprises et comprenant notamment l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, le droit au bail des lieux dans lesquels est exploité les dits fonds et la totalité du matériel.
- Une hypothèque affectée en faveur de la BIAT qui accepte en hypothèque de rang utile à la suite de l'extension du crédit de gestion de l'année 2024 :
  - La totalité de la propriété sise à la zone industrielle de Ben Arous, d'une contenance de 79a 76ca, faisant l'objet du titre foncier N°8066 Ben Arous, dénommé « ASSAD », à hauteur d'un million trois cent soixante mille dinars (TND : 1.360.000).
  - La totalité de la propriété sise dans le Parc d'Activités Industrielles de Bouargoub, Nabeul, d'une superficie de 6901 m<sup>2</sup>, représentant la parcelle N°49 à distraire du titre foncier N°562433, à hauteur de deux millions de dinars (TND : 2.000.000).

Telle que ces propriétés se trouvent, se poursuivent et se comportent avec toutes leurs dépendances actuelles et éventuelles servitudes actives et passives utilités, appartenances aisances, bâtiments, constructions et annexes sans aucune exception ni réserve.

- Les garanties allouées à Banque ZITOUNA à la suite de l'obtention de la filiale ASSAD INTERNATIONAL d'un emprunt Chiraet de 2.500 MDT, destiné au financement des achats locaux.
  - Une hypothèque immobilière du 1<sup>er</sup> rang sur la totalité de la propriété revenant à la société, objet du titre foncier n°665626 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul ;
  - Une hypothèque immobilière du 1<sup>er</sup> rang sur la totalité de la propriété revenant à la société, objet du titre foncier n°647472 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul ;
- Les garanties allouées à Banque ZITOUNA à la suite de l'obtention de la filiale ENAS d'un emprunt Chiraet de 2.500 MDT, destiné au financement des achats locaux.
  - Une hypothèque immobilière du 1<sup>er</sup> rang sur la totalité de la propriété revenant à la société, objet du titre foncier n°665626 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul ;
  - Une hypothèque immobilière du 1<sup>er</sup> rang sur la totalité de la propriété revenant à la société, objet du titre foncier n°647472 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul ;

## **2. Engagement Hors Bilan de la société Filiale BAA**

- Hypothèque de premier rang enregistrée en faveur de AL SALAM BANK sur le terrain et le bâtiment de l'usine à hauteur 690 Millions de Dinars

## **3. Engagement Hors Bilan de la société Filiale ASSAD INDUSTRIAL**

- Engagements donnés à « ATTIJARI BANK » pour le renouvellement et l'extension de l'enveloppe de crédits de gestion pour un montant de 400 000 DT.  
Les garanties allouées à « ATTIJARI BANK » sont :
  - Nantissement du fonds de commerce en rang utile ;
  - Nantissement du matériel en rang utile.

## Annexe : Schéma des Soldes Intermédiaires de Gestion Groupe pour l'exercice 2025

PRODUITS 2025		CHARGES 2025		SOLDES		
Désignation	Montant	Désignation	Montant	Désignation	31/12/2025	31/12/2024 Retraité
Revenus					143 160 640	153 364 385
Autres produits d'exploitation					33 448	39 133
Production stockée (ou déstockage)					6 363 206	625 466
Production immobilisée						
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>Production</b>	<b>149 557 294</b>	<b>154 028 985</b>
Production	149 557 294	Achats consommés	86 275 859			
<b>Total</b>	<b>149 557 294</b>	<b>Total</b>	<b>86 275 859</b>	<b>Marge sur coût matières</b>	<b>63 281 435</b>	<b>58 783 060</b>
Marge sur coût matières	63 281 435	Autres charges externes	11 043 503			
Subvention d'exploitation	0					
<b>Total</b>	<b>63 281 435</b>	<b>Total</b>	<b>11 043 503</b>	<b>Valeur Ajoutée Brute</b>	<b>52 237 932</b>	<b>48 056 172</b>
Valeur Ajoutée Brute	52 237 932	Impôts et taxes	1 027 347			
		Charges de personnel	30 046 712			
<b>Total</b>	<b>52 237 932</b>	<b>Total</b>	<b>31 074 058</b>	<b>Excédent brut (ou insuffisance) d'exploitation</b>	<b>21 163 874</b>	<b>20 370 777</b>
Excédent brut d'exploitation	21 163 874	ou Insuffisance Brut d'exploitation				
Autres produits ordinaires	330 512	Autres charges ordinaires	510 223			
Produits financiers	33 773	Charges financières	10 769 048			
Transfert de charges	0	Dotation aux amortissements	5 319 352			
Reprise sur provisions	4 059 548	Dotation aux provisions ordinaires	5 581 307			
		Impôt sur le résultat ordinaires	65 634			
<b>Total</b>	<b>25 587 707</b>	<b>Total</b>	<b>22 245 565</b>	<b>Résultat des activités ordinaires</b>	<b>3 342 143</b>	<b>1 110 743</b>
Résultat positif des activités ordinaires	3 342 143	Résultat négatif des activités ordinaires	0			
Gains extraordinaires	0	Pertes extraordinaires	0			
Effet positif des modifications comptables	0	Effet négatif des modifications comptables	2 851 361			
		Impôt sur éléments extraordinaires	0			
<b>Total</b>	<b>3 342 143</b>	<b>Total</b>	<b>490 782</b>	<b>Résultat net après modifications comptables</b>	<b>490 782</b>	<b>1 110 743</b>
				Résultat des minoritaires	-3 859	269 062
<b>Total</b>		<b>Total</b>		<b>Résultat Net part du Groupe</b>	<b>494 641</b>	<b>841 681</b>

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2025

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société  
« L'accumulateur Tunisien ASSAD » (« ATA »)  
Zone industrielle Ben Arous  
2013, Ben Arous.

## I - RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

### Opinion avec réserves

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale du 10 juillet 2025, et en application des dispositions de l'article 471 du code des sociétés commerciales, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe constitué par la société « **L'Accumulateur Tunisien ASSAD** » (ou "**ATA**") et ses filiales, comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2025, l'état de résultat consolidé et l'état de flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total net des capitaux propres (part du Groupe) de **58 010 831 DT**, dont un résultat bénéficiaire de la période (part du Groupe) de **3 346 002 DT**.

A notre avis, à l'exception des incidences éventuelles des points décrits dans la section «Fondement de l'opinion avec réserves», les états financiers consolidés du groupe constitué par la société « **L'Accumulateur Tunisien ASSAD** » et ses filiales, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe au 31 décembre 2025, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

### Fondement de l'opinion avec réserves

#### 1. Contentieux de la société mère ATA avec la Douane Tunisienne

Ainsi qu'il en est fait mention au niveau de la note VIII aux états financiers consolidés, à la suite d'un contentieux avec la Douane Tunisienne, le tribunal de première instance de Ben Arous a prononcé, le 11 juillet 2024, un jugement condamnant solidairement la société mère ATA et son ancien représentant légal, à des amendes totalisant 234 millions de dinars.

Un appel a été interjeté le 15 juillet 2024 à l'encontre du jugement. L'audience d'appel, initialement fixée au 9 mai 2025, a fait l'objet de plusieurs reports successifs à la demande de la société mère afin de permettre aux deux parties de poursuivre leurs échanges, notamment la demande de révision et de requalification des chefs de redressements formulée par la société mère ATA.

Lors de l'audience tenue le 5 juin 2026, la cour d'appel de Tunis ne s'était pas prononcée sur le fond du litige mais a donné une suite favorable à la demande de la société visant à permettre à l'Administration des Douanes de réexaminer les chefs de d'accusation formulés à son encontre et l'affaire a été renvoyée à l'audience du 3 juillet 2026 pour la poursuite de son examen.

En outre, la société mère a déposé une demande d'adhésion à l'amnistie douanière instituée par la loi de finances 2025. Une proposition de la douane du 02 mai 2025 a arrêté le montant des

taxes, droits et pénalités à 20,3 millions de dinars tunisiens à payer sur 20 tranches trimestrielles jusqu'au 27 janvier 2030. Toutefois, cet échéancier n'a pas été intégré dans le système central de recouvrement du receveur des douanes compétent, condition nécessaire à l'exigibilité effective des paiements, ce qui a empêché la concrétisation de cette offre d'amnistie et son exécution à date.

Au vu de ce qui précède, nous n'avons pas été en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés nous permettant d'apprécier la probabilité de sortie de ressources résultant de ce litige, le montant de l'obligation éventuelle ou probable ni sur la concrétisation et les effets éventuels de la procédure d'amnistie douanière engagée par la société mère. En raison des incertitudes significatives liées à ce point, nous ne sommes pas en mesure de déterminer si des ajustements des états financiers consolidés seraient nécessaires, ni d'en estimer les montants.

## 2. Audit des états financiers de la filiale BATTERIES ASSAD ALGERIE SPA

Les états financiers consolidés du Groupe intègrent globalement les états financiers de la filiale BATTERIES ASSAD ALGERIE SPA (« BAA »), filiale significative dont les actifs totaux représentent 36,6% des actifs consolidés, le chiffre d'affaires 39,5% du chiffre d'affaires consolidé, et le résultat net 59% du résultat net consolidé au 31 décembre 2025.

Conformément à la Norme Internationale d'Audit ISA 600 (Révisée) relative aux audits d'états financiers de groupe, nous avons adressé à l'auditeur de cette filiale des instructions d'audit groupe précisant les diligences attendues, le seuil de signification du composant, les zones de risques identifiées ainsi que la liste des livrables à nous communiquer.

Si plusieurs réunions ont été tenues avec ce dernier au cours de la mission, la documentation de ses travaux ne nous a pas été remise ce qui ne nous a pas permis d'en effectuer la revue afin de nous assurer de l'existence d'une documentation d'audit suffisante et appropriée à l'appui des travaux réalisés.

Nous avons en conséquence mis en œuvre des procédures d'audit alternatives au niveau du groupe sur les soldes et opérations significatifs de cette filiale. Ces procédures ne nous ont pas permis d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés sur les stocks qui figurent au bilan pour un montant de 1 532 658 329 dinars algériens (équivalent à 34 484 812 DT). Pour les produits finis et en-cours (13 505 960 DT), nous n'avons pas pu corroborer les assertions d'existence, d'exhaustivité et d'évaluation. Pour les matières premières, fournitures et consommables (20 978 852 DT), nous n'avons pas pu obtenir d'éléments probants sur les méthodes et les données sous-jacentes de valorisation.

Par conséquent, nous n'avons pas été en mesure de déterminer si des ajustements de ces rubriques étaient nécessaires, ni d'en apprécier l'incidence éventuelle sur le résultat net consolidé et les capitaux propres consolidés ainsi que sur les informations fournies dans les notes annexes aux états financiers consolidés.

## 3. Abandon de l'activité « Plomb » par la filiale ENAS

Ainsi qu'il est mentionné dans les notes IX et B.2 aux états financiers consolidés, la filiale ENAS a décidé en juillet 2025, d'abandonner son activité « Plomb ». Ceci a généré des incertitudes autour des aspects suivants :

- Au 31 décembre 2025, la valeur comptable nette des immobilisations corporelles liées à l'activité « Plomb » abandonnée s'élève à 1 049 994 DT. En l'absence d'éléments probants suffisants permettant d'apprécier leur valeur recouvrable, nous ne sommes pas en mesure de déterminer si une dépréciation devrait être constatée ni d'en évaluer l'incidence éventuelle sur les états financiers consolidés.

- Ainsi qu'il est mentionné dans la note B.5 aux états financiers consolidés, les stocks nets de provisions rattachés à l'activité « Plomb » abandonnée s'élèvent à 2 596 195 DT au 31 décembre 2025. Ces stocks sont composés de matières premières faisant l'objet de discussions de reprise par la société mère, de produits finis et semi-finis dont l'écoulement dépend de la concrétisation de commandes futures, ainsi que de consommables et pièces de rechange dont l'utilisation est envisagée dans le cadre des activités « Lithium » et « Micromobilité ». À la date de notre rapport, nous n'avons pu nous prononcer sur leur valeur de réalisation ni sur le montant des provisions complémentaires éventuellement nécessaires.
- Ainsi qu'il est mentionné dans la note IX « Faits marquants de l'exercice 2025 de la filiale ENAS» (point 2), une demande de licenciement portant sur 25 salariés a été adressée à la Commission de Contrôle des Licenciements dans le cadre de l'article 21 du Code du travail. Une provision pour indemnités de licenciement d'un montant de 339 531 DT a été constatée sur la base des hypothèses retenues par la direction de la filiale ENAS. En l'absence, à la date de notre rapport, de la décision définitive de ladite commission, nous ne sommes pas en mesure d'apprécier de manière fiable le montant définitif de cette provision.

#### 4. Rapport du commissaire aux comptes de la filiale « ASSAD International »

Nous signalons qu'à la date de l'émission de notre rapport, nous n'avons pas reçu le rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers de la filiale « ASSAD International » arrêtés au 31 décembre 2025. La contribution de cette filiale représente 0,7 % des actifs consolidés et 5,4 % du résultat net consolidé.

Nous avons effectué notre audit selon les Normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserves.

#### **Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation**

Nous attirons l'attention sur la note VIII des états financiers consolidés intitulée « Contentieux avec la Douane Tunisienne et incertitude liée à la continuité d'exploitation » qui indique que la société mère fait l'objet d'un contentieux douanier et a déposé des demandes d'adhésion à l'amnistie douanière instituée par la loi de finances 2025 en vue de plafonner les pénalités douanières à un montant estimé à 20,3 millions de dinars. À la date d'arrêtés des états financiers, l'échéancier correspondant n'était pas encore intégré dans le système de recouvrement de l'administration douanière et la cour d'appel ne s'était pas encore prononcée sur le fond de l'affaire.

Comme indiqué dans la note VIII, ces événements et circonstances, conjugués à l'incertitude entourant le montant définitif des pénalités susceptibles d'être mises à la charge de la société mère, indiquent l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la société mère à poursuivre son exploitation.

Les états financiers de la société mère ont toutefois été arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation, que nous avons considéré approprié au regard des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

### **Questions clés de l'audit**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Exception faite des questions décrites dans le paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserves » et dans la section « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune autre question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

### **Observations**

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

- La note B.2 aux états financiers consolidés décrit la réévaluation des immobilisations corporelles effectuée par la société mère au titre de l'exercice 2025 conformément à la NCT 5. Cette opération, limitée à la société mère et non étendue aux autres filiales du Groupe compte tenu d'un impact jugé non significatif, s'est traduite par la constatation d'une réserve spéciale de réévaluation de 39 millions de dinars. Les valeurs retenues résultent d'expertises réalisées sur ordonnances sur requête ou de doubles expertises menées par des professionnels indépendants. Certaines évaluations reposent toutefois sur des données de marché limitées, en raison notamment de l'absence de marché actif ou de transactions récentes pour certains terrains. En conséquence, compte tenu du caractère hautement estimatif de ces valorisations, la direction a appliqué, par prudence, la plus basse des valeurs d'expertise.
- La note VII aux états financiers consolidés décrit l'avis de vérification fiscale ponctuelle reçu par la société mère en date du 26 décembre 2025 de la part de la Direction Générale des Grandes Entreprises. Cette vérification porte sur certaines obligations fiscales au titre de l'exercice 2021 et a démarré le 18 mai 2026. Le résultat de cette vérification a été notifié à la société mère en date du 10 juin 2026 faisant état d'un complément d'impôts et taxes à payer de 189 KDT et un report de TVA au 31 décembre 2021 ajusté à la baisse pour un montant de 73 KDT, ainsi qu'un ajustement à la baisse des reports déficitaires au titre de l'exercice 2021 pour un montant de 1,2 MDT. La société mère compte s'opposer à cette notification dans les délais légaux. Ainsi, les procédures liées à ce contrôle sont en cours à la date de ce rapport.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

### **Rapport de gestion du groupe**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration de la société mère. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans

le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

A l'exception des points signalés au niveau du paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserves », nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés**

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux organes de gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

### **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous obtenons les éléments probants que nous estimons suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du Groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

## **II- RAPPORT RELATIF AUX AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **Efficacité des systèmes de contrôle interne du groupe**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne du groupe relatif au traitement de l'information comptable et la préparation des états financiers consolidés. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration de la société mère.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion sur les états financiers consolidés.

**Fait à Tunis, le 19 juin 2026**

**Les Commissaires aux Comptes Associés -  
M.T.B.F**

**Cabinet Sleheddine ZAHAF**

**Mohamed Lassaad BORJI**

**Sleheddine ZAHAF**

**SICAV OPPORTUNITY**  
**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2026**

**AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**  
**ARRETES AU 31 MARS 2026**

**Introduction**

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Conseil d'Administration, et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société SICAV OPPORTUNITY pour la période allant du 1er Janvier au 31 Mars 2026, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de **12 911 079,678** dinars, un actif net de **12 044 141,371** dinars et un bénéfice de la période de **164 413,451** dinars.

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société SICAV OPPORTUNITY, comprenant le bilan au 31 Mars 2026, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

**Étendue de l'examen limité**

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité aux données financières.

L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

**Conclusion**

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société SICAV Opportunity arrêtés au 31 Mars 2026, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

**Paragraphe d'observation**

Nous attirons l'attention sur la note 3.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la SICAV OPPORTUNITY pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

**Le Commissaire aux Comptes :**

**LEJ AUDIT**

**Bassem JEDDOU**

Tunis, le 30 Avril 2026

**SICAV OPPORTUNITY 31/03/2026**

<b>BILANS COMPARES</b>		<b>NOTE</b>	<b>31/03/2026</b>	<b>31/03/2025</b>	<b>31/12/2025</b>
			<b>Montants en Dinars</b>	<b>Montants en Dinars</b>	<b>Montants en Dinars</b>
<b>ACTIF</b>					
<b>AC1</b>	<b>PORTEFEUILLE TITRES</b>	<b>AC1</b>	<b>7 271 543,090</b>	<b>462 545,836</b>	<b>516 908,324</b>
<b>AC1-A</b>	ACTIONS ET DROITS RATTACHES		5 576 604,214	373 764,110	442 329,877
<b>AC1-B</b>	EMPRUNTS D'ETAT		1 667 703,671	63 285,361	47 881,192
<b>AC1-C</b>	AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		27 235,205	25 496,365	26 697,255
<b>AC2</b>	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	<b>AC2</b>	<b>5 459 602,505</b>	<b>193 937,979</b>	<b>188 592,153</b>
<b>AC2-A</b>	PLACEMENTS MONETAIRES	<b>AC2-A</b>	4 691 481,764	163 909,841	170 470,877
<b>AC2-B</b>	DISPONIBILITES	<b>AC2-B</b>	768 120,741	30 028,138	18 121,276
<b>AC3</b>	CREANCES D'EXPLOITATION		<b>179 934,083</b>	<b>16,429</b>	<b>8 287,193</b>
<b>AC3-A</b>	CREANCES D'EXPLOITATION		179 934,083	16,429	8287,193
<b>TOTAL ACTIF</b>			<b>12 911 079,678</b>	<b>656 500,244</b>	<b>713 787,670</b>
<b>PASSIF</b>					
<b>PA1</b>	<b>OPERATEURS CREDITEURS</b>	<b>PA1</b>	<b>15 444,130</b>	<b>3 304,835</b>	<b>1 252,309</b>
<b>PA2</b>	<b>AUTRES CREDITEURS DIVERS</b>	<b>PA2</b>	<b>851 494,177</b>	<b>23 596,410</b>	<b>20 680,812</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>			<b>866 938,307</b>	<b>26 901,245</b>	<b>21 933,121</b>
<b>ACTIF NET</b>			<b>12 044 141,371</b>	<b>629 599,404</b>	<b>691 854,549</b>
<b>CP1</b>	<b>CAPITAL</b>	<b>CP1</b>	<b>12 097 087,926</b>	<b>642 267,687</b>	<b>692 869,224</b>
<b>CP2</b>	<b>SOMMES CAPITALISABLES</b>	<b>CP2</b>	<b>-52 946,555</b>	<b>-12 668,688</b>	<b>-1 014,675</b>
<b>CP2-A</b>	SOMMES CAPITALISABLES DES EXERCICES ANT.		-9 921,867	-8 378,850	-2 115,730
<b>CP2-B</b>	RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		-43 024,688	-4 505,929	1 101,055
<b>CP2-C</b>	REGUL. RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		0,000	216,091	0,000
<b>CP2-D</b>	RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE CLOS		0,000	0,000	0,000
<b>CP2-E</b>	REGUL DU RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE CLOS		0,000	0,000	0,000
<b>ACTIF NET</b>			<b>12 044 141,371</b>	<b>629 599,404</b>	<b>691 854,549</b>
<b>TOTAL ACTIF NET ET PASSIF</b>			<b>12 911 079,678</b>	<b>656 500,244</b>	<b>713 787,670</b>

**SICAV OPPORTUNITY**

ETATS DE RESULTAT COMPARES		Note	Du	Du	Du
			01.01.2026 au 31.03.2026	01.01.2025 au 31.03.2025	01.01.2025 au 31.12.2025
			Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars
<b>PR1</b>	<b>REVENUS DU PORTEEEUILLE-TITRES</b>	<b>PR1</b>	<b>670,423</b>	<b>2 510,137</b>	<b>20 875,141</b>
PR1-A	REVENUS DES OBLIGATIONS DE SOCIETES		0,000	1 728,000	18 281,850
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		670,423	782,137	2 593,291
PR1-C	REVENUS DES AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		0,000	0,000	0,000
<b>PR2</b>	<b>REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES</b>	<b>PR2</b>	<b>17 067,709</b>	<b>3 047,682</b>	<b>11 747,125</b>
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR A COURT TERME		1 661,989	1 950,164	7 554,303
PR2-B	REVENUS DES CERTIEICATS DE DEPOT		11 341,517	1 097,518	4 192,822
PR2-C	REVENUS DES DEPOTS A TERME		1 004,844	0,000	0,000
PR2-D	REVENUS DES PRISES EN PENSION LIVREES		3 059,360	0,000	0,000
<b>REVENUS DES PLACEMENTS</b>			<b>17 738,131</b>	<b>5 557,819</b>	<b>32 622,266</b>
<b>CH1</b>	<b>CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS</b>	<b>CH1</b>	<b>-20 986,563</b>	<b>-3 304,835</b>	<b>-14 309,433</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>			<b>-3 248,432</b>	<b>2 252,984</b>	<b>18 312,833</b>
<b>CH2</b>	<b>AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>CH2</b>	<b>-6 673,435</b>	<b>-6 758,913</b>	<b>-20 428,563</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>-9 921,867</b>	<b>-4 505,929</b>	<b>-2 115,730</b>
<b>PR4</b>	<b>REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>-43 024,688</b>	<b>216,091</b>	<b>1 101,055</b>
<b>SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE</b>			<b>-52 946,555</b>	<b>-4 289,838</b>	<b>-1 014,675</b>
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		43 024,688	-216,091	-1 101,055
PR4-B	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		164 974,090	48 356,460	116 919,571
PR4-C	+/- VAL.REAL./CESSION DE TITRES		20 816,081	64,107	-4 465,449
PR4-D	ERAIS DE NEGOCIATION DE TITRES		-11 454,853	-64,107	-203,094
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>			<b>164 413,451</b>	<b>43 850,531</b>	<b>110 135,298</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET  
DE LA PERIODE DU 01/01/2026 AU 31/03/2026**

DESIGNATION		Du 01.01/2026 au 31.03.2026	Du 01.01.2025 au 31.03.2025	Du 01.01.2025 au 31.12.2025
		Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars
<b>AN1</b>	<b>VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPL</b>	<b>164 413,451</b>	<b>43 850,531</b>	<b>110 135,298</b>
AN1-A	RESULTAT D'EXPLOITATION	-9 921,867	-4 505,929	-2 115,730
AN1-B	VARIATION DES +/-VAL POT.SUR TITRES	164 974,090	48 356,460	116 919,571
AN1-C	+/-VAL REAL.SUR CESSION DES TITRES	20 816,081	64,107	-4 465,449
AN1-D	FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES	-11 454,853	-64,107	-203,094
<b>AN2</b>	<b>DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>AN3</b>	<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>11 187 873</b>	<b>-353,774</b>	<b>-4 382,99</b>
	<b>SOUSCRIPTIONS</b>	<b>10 525 122</b>	<b>396 930,135</b>	<b>1 678 954,933</b>
AN3-A	CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	8 043 700,000	397 500,000	1 632 600,000
AN3-B	REGULARISATION DES SOMMES NON DIST.(S)	2 488 255,272	-9 055,640	72 664,797
AN3-C	REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS.(S)	37 374,891	0,000	-26 607,485
AN3-D	REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX. EN COURS(S)	-44 208,198	8 485,775	297,621
	<b>RACHATS</b>	<b>662 751</b>	<b>-397 283,909</b>	<b>-1 683 337,925</b>
AN3-F	CAPITAL (RACHATS)	-196 800,000	-397 500,000	-1 635 300,000
AN3-G	REGULARISATION DES SOMMES NON DIST.(R)	911 329,329	1 004,858	-75 492,895
AN3-H	REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS.(R)	-52 961,430	0,000	26 651,540
AN3-I	REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX EN COURS.(R)	1 183,510	-788,767	803,430
	<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>11 352 287</b>	<b>43 497</b>	<b>105 752,31</b>
<b>AN4</b>	<b>ACTIF NET</b>			
AN4-A	DEBUT DE PERIODE	691 854,549	586 102,243	586 102,243
AN4-B	FIN DE PERIODE	12 044 141,371	626 598,999	691 854,549
<b>AN5</b>	<b>NOMBRE D'ACTIONS</b>			
AN5-A	DEBUT DE PERIODE	5 108	5 135	5 135
AN5-B	FIN DE PERIODE	83 577	5 135	5 108
	<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>			
A-	DEBUT DE PERIODE	135,445	114,138	114,138
B-	FIN DE PERIODE	144,108	122,609	135,445
<b>AN6</b>	<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>6,40%</b>	<b>7,42%</b>	<b>18,67%</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS**  
**PERIODE DU 01/01/2026 AU 31/03/2026**

**1. PRESENTATION DE LA SICAV :**

La société « SICAV OPPORTUNITY » est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type capitalisation. Elle a reçu l'agrément du ministre des Finances en date du 12 Mars 2001 et a été créée le 29 Juin 2001.

La SICAV OPPORTUNITY a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la SICAV OPPORTUNITY bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

Par ailleurs, selon les dispositions de l'article 12 du décret-loi n° 2020-30 du 10 juin 2020 portant des mesures pour la consolidation des assises de la solidarité nationale et le soutien des personnes et des entreprises suite aux répercussions de la propagation du Coronavirus « Covid-19 », les revenus des capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire et prévus par la législation et les réglementations en vigueur (bons de caisse et certificats de dépôts) dont le taux de rémunération au 1er janvier de l'année de décompte desdits revenus est supérieur au taux moyen du marché monétaire diminué de 1 point (TMM moins 1%), sont soumis à une retenue à la source définitive et non restituable au taux de 35%, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus.

Ces mesures ont été supprimées par les dispositions de l'article 17 de la loi N° 2020-46 du 23 décembre 2020, portant loi de finances pour l'année 2021. En contrepartie, le même article prévoit que tous les revenus de capitaux mobiliers payés à partir du 1er janvier 2021 sont désormais soumis à une retenue à la source libératoire au taux de 20% (définitive et non susceptible de restitution), et ce, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus.

TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT, société de gestion d'OPCVM et anciennement dénommée BIAT Asset Management (BAM), assure la gestion financière de la SICAV OPPORTUNITY et la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) est le dépositaire de ses actifs.

**2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :**

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31/03/2026 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

**3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

### **3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilés et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

### **3.2 Évaluation des placements en Actions et Valeurs Assimilées :**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12 /2025 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative à la date d'arrêté.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titre.

### **3.3 Évaluation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées :**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons de Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société détient une ligne de BTA dont la souche a été ouverte à l'émission après le 1er janvier 2018. Elle est valorisée à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines.

### **3.4 Évaluation des autres placements :**

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.5 Cession des placements :**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### 4. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

##### AC1- Note sur le portefeuille titres :

Code ISIN	DESIGNATION DES TITRES	NBRE DE TITRES	COUT D'ACQUISITION	VALEUR AU 31/03/2026	% de L'ACTIF NET
<b>AC1-A Actions et droits rattachés</b>			<b>5 226 787</b>	<b>5 576 604</b>	<b>46,301%</b>
TN0001600154	AMEN BANK	10000	585 982	602 990	5,007%
	ATTIJARI BANK	2200	125 313	160 973	1,337%
	BNA	10 000	137 060	148 120	1,230%
TN0007670011	CARTHAGE CEMENT	83 719	163 570	162 331	1,348%
	DELICE HOLDING	35 124	513 643	565 040	4,691%
	MPBS	43 000	350 683	348 343	2,892%
TN0007530017	ONE TECH HOLDING	53 830	478 732	507 994	4,218%
TN0005700018	POULINA G H	12 901	280 227	294 375	2,444%
TN0007610017	SAH LILAS	37 070	498 542	505 449	4,197%
TN0007740012	SAM	1 600	4 451	7 670	0,064%
	SAM DA 2025-8/85	1 600	419	720	0,006%
TN0001100254	SFBT	37 771	512 819	541 863	4,499%
TN0006660013	SOTRAPIL	715	9 743	20 180	0,168%
TN0006560015	SOTUVER	35 298	508 875	613 303	5,092%
TN0006060016	STAR	6000	363 481	384 822	3,195%
TN0007440019	TELNET HOLDING	6 094	47 929	49 093	0,408%
TN0007270010	TPR	34119	429 406	466 577	3,874%
	TUNISIE LEASING & FACTORING	3646	143 143	127 719	1,060%
	UNIMED	8 162	72 769	69 042	0,573%
<b>AC1-B Emprunts d'État</b>			<b>1 579 520</b>	<b>1 667 704</b>	<b>13,847%</b>
	BTA 8,25% JUIN 2031	1600	1 579 520	1 667 704	13,847%
<b>AC1-C Autres valeurs (Titres OPCVM)</b>			<b>25 128</b>	<b>27 235</b>	<b>0,226%</b>
TNH8KGDZCHT5	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	145	25 128	27 235	0,226%
<b>Total portefeuille titres</b>			<b>6 831 435</b>	<b>7 271 543</b>	<b>60,374%</b>

(1) La plus-value potentielle constatée sur les BTA en portefeuille dont la souche a été ouverte à l'émission après le 1er janvier 2018 s'élève, au 31/03/2026, à **-17 344 Dinars** et correspond à l'écart entre la valeur actuelle des BTA issue de la courbe des taux des émissions souveraines et leur prix d'acquisition. Ce même montant a été porté en capitaux propres en tant que sommes non capitalisables et intégré dans le calcul du résultat net de la période.

**PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :**

Les revenus du portefeuille titres totalisent **670,422 dinars** du 01/01/2026 au 31/03/2026 contre **2 510,137 dinars** du 01/01/2025 au 31/03/2025 se détaillant comme suit :

Revenus	Du 01.01.2026 au 31.03.2026	Du 01.03.2025 au 31.03.2025	Du 01.01.2025 au 31.12.2025
Revenus des obligations de sociétés	0,000	1 728,000	18 281,850
Revenus des Emprunts d'Etats	670,422	782,137	2 593,291
Revenus des autres valeurs (TITRES OPCVM)	0,000	0,000	0,000
<b>Total</b>	<b>670,422</b>	<b>2 510,137</b>	<b>20 875,141</b>

**AC2- Note sur les placements monétaires et disponibilités****AC2-A- Placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31.03.2026, à **4 691 481,768 dinars**, contre un solde **163 909,841** dinars au 31.03.2025 et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2026 au 31.03.2026	Du 01.01.2025 au 31.03.2025	Du 01.01.2025 au 31.12.2025
<b>Bons de Trésors à Court Terme</b>	0,000	103 850,728	109 454,871
<b>Certificats de dépôts</b>	3 478 684,186	0,000	0,000
<b>Dépôt à terme</b>	60 993,679	60 059,112	61 016,006
<b>Pensions livrées</b>	1 151 803,904	0,000	0,000
<b>Total</b>	<b>4 691 481,768</b>	<b>163 909,841</b>	<b>170 470,877</b>

**AC2-A-1 Dépôt à terme :**

Désignation	Taux	∑ Intérêt couru Brut	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2026	% Actif net
CAT BAM-O BIAT_O, 8.4900, 02/01/2026, 06/04/2026	8,49%	1 242,0986	60 000,000	60 993,679	<b>0,51%</b>
<b>Total</b>		<b>1 242,099</b>	<b>60 000,000</b>	<b>60 993,679</b>	<b>0,51%</b>

**AC2-A-2 Certificats de dépôts :**

Code ISIN	Désignation	Emetteur	Taux	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2026	% de l'Actif Net
TNH7ZJ8KYBV8	BNA-->CD0.5MD.02/03/26-01/04/26-7.99%	BNA	7,99%	500 000	500 000,000	4,151%
TNOBAGLHULQ1	BH-->CD0.5MD.03/03/26-09/09/26-8.39%	BH	8,39%	500 000	485 534,014	4,031%
TNHPK0P7MMS5	BIAT-->CD0.5MD.26/03/26-15/04/26-7.99%	BIAT	7,99%	500 000	498 760,961	4,141%
TN12HK78L265	UBCI-->CD0.5MD.27/03/26-06/04/26-8.24%	UBCI	8,24%	500 000	499 542,746	4,148%
TNIEFBA3TUN4	BIAT-->CD0.5MD.27/03/26-06/04/26-7.99%	BIAT	7,99%	500 000	499 556,603	4,148%
TNKLCCQ3H423	QNB - TUNISIA-->CD0.5MD.30/03/26-29/04/26-6.99%	QNB	6,99%	500 000	497 837,092	4,133%
TN9A6TMJM269	UBCI-->CD0.5MD.30/03/26-29/04/26-8.24%	UBCI	8,24%	500 000	497 452,769	4,130%
<b>Total</b>				<b>3 500 000</b>	<b>3 478 684,186</b>	<b>28,882 %</b>

**AC2-A-3 pensions livrées :**

Désignation	Emetteur	Taux	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2026	% de l'Actif Net
PPL -0,250M30J180326 170426 7,640%,BT253BTA12/28CP	BT	7,64%	250 232,076	250 975,5433	2,084%
PPL -0,901M28J310326 280426 7,640%,BT906BTA12/28CP	BT	7,64%	900 637,225	900 828,360	7,479%
			<b>1 150 869,301</b>	<b>1 151 803,904</b>	<b>7,479%</b>

**AC2-B. Disponibilités :**

Le solde de ce poste s'élève au 31.03.2026, à **768 120,741 dinars** et représente les avoirs en banque.

**PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :**

Les revenus des placements monétaires totalisent **17 067,709 dinars** du 01/01/2026 au 31/03/2026 contre **3 047,682 dinars** du 01/01/2025 au 31/03/2025 se détaillant comme suit :

Revenus	Du 01.01.2026 au 31.03.2026	Du 01.03.2025 au 31.03.2025	Du 01.01.2025 au 31.12.2025
Revenus des Bons de Trésor à CT	1 661,989	1 950,164	7 554,303
Revenus des certificats de dépôts	11 341,517	1 097,518	4 192,822
Revenus des Dépôts à Terme	1 004,844	0,000	0,000
Revenus des prises en pension	3 059,360	0,000	0,000
<b>Total</b>	<b>17 067,709</b>	<b>3 047,682</b>	<b>11 747,125</b>

**CH1- Note sur les charges de gestion des placements :**

Les charges de gestion des placements s'élèvent du 01/01/2026 au 31/03/2026 à **20 986,563 dinars**, contre **3 304,835 dinars** du 01/01/2025 au 31/03/2025, et se détaillant ainsi :

Charges de gestion des placements	Du 01.01.2026 au 31.03.2026	Du 01.03.2025 au 31.03.2025	Du 01.01.2025 au 31.12.2025
Rémunération du gestionnaire	16 322,877	2 570,426	11 129,544
Rémunération du dépositaire	1 165,924	183,603	794,980
Rémunération du distributeur	3 497,762	550,806	2 384,909
<b>Total</b>	<b>20 986,563</b>	<b>3 304,835</b>	<b>14 309,433</b>

**CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :**

Les autres charges d'exploitation des placements s'élèvent du 01/01/2026 au 31/03/2026 à **6 673,435 dinars**, contre **6 785,913 dinars** du 01/01/2025 au 31/03/2025, et se détaillant ainsi :

Autres charges d'exploitation	Du 01.01.2026 au 31.03.2026	Du 01.03.2025 au 31.03.2025	Du 01.01.2025 au 31.12.2025
Redevance CMF	979,627	154,238	667,873
Impôts et Taxes	86,722	13,034	90,670
Rémunération du CAC	2 621,436	3 629,991	7 618,366
Jetons de présence	1 500,000	1 644,250	6 000,000
Publicité et Publications	773,615	986,550	3 181,603
Charges Diverses	712,036	330,850	2 870,051
<b>Total</b>	<b>6 673,435</b>	<b>6 758,913</b>	<b>20 428,563</b>

**AC3- Note sur les créances d'exploitation :**

Les créances d'exploitation présentent au 31/03/2026 un solde de **179 934,083 dinars**, contre **16,429 dinars** au 31/03/2025 et se détaillant comme suit :

Désignation	Montant 31.03.2026	Montant 31.03.2025	Montant 31.12.2025
Autres créances d'exploitation	179 934,083	16,429	8 287,19
<b>Total</b>	<b>179 934,083</b>	<b>16,429</b>	<b>8 287,193</b>

**PA- Note sur le Passif :**

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2026 à **866 938,307 Dinars** contre **26 901,242 Dinars** au 31/03/2025 et s'analyse comme suit :

Note	Passif	Montant au 31/03/2026	Montant au 31/03/2025	Montant au 31/12/2025
<b>PA1</b>	Opérateurs créditeurs	15 444,130	3 304,835	1 252,309
<b>PA2</b>	Autres créditeurs divers	851 494,177	23 596,410	20 680,812
	<b>Total</b>	<b>866 938,307</b>	<b>26 901,245</b>	<b>21 933,121</b>

**PA1** : Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 31/03/2026 à **15 444,130 dinars** contre **3 304,835 dinars** au 31/03/2025 et se détaillant comme suit :

Opérateur Créditeur	Du 01.01.2026 au 31.03.2026	Du 01.03.2025 au 31.03.2025	Du 01.01.2025 au 31.12.2025
Gestionnaire	10 922,740	2 570,426	974,016
Dépositaire	1 235,498	183,603	69,574
Distributeur	3 285,892	550,806	208,719
<b>Total</b>	<b>15 444,130</b>	<b>3 304,835</b>	<b>1 252,309</b>

**PA2** : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31/03/2026 à **851 494,177 dinars** contre **23 596,407 dinars** au 31/03/2025 et se détaillant comme suit :

Autres créditeurs divers	Montant au 31/03/2026	Montant au 31/03/2025	Montant 31/12/2025
Etat, impôts et taxes	514,631	114,966	127,063
Redevance CMF	702,260	154,238	58,455
Provision pour charges à payer	0,000	0,000	0,000
Rémunération CAC	2 554,632	4 471,560	4 330,686
Jetons de présence	1 500,000	7 644,250	6 000,000
Divers publication	9 340,863	6 867,095	7 597,366
Autres créditeurs divers	8 283,406	4 344,298	2 567,242
Dette sur souscription/rachat	828 598,385	0,000	0,000
<b>Total</b>	<b>851 494,18</b>	<b>23 596,410</b>	<b>20 680,81</b>

**CP1- Note sur le capital :**

Les mouvements sur le capital au **31/03/2026** se détaillent comme suit :

**Capital du : 02/01/2026**

:

Montant :	<b>510 800</b>
Nombre de titres :	<b>5 108</b>
Nombre d'actionnaires :	<b>20</b>

**Souscriptions  
réalisées :**

Montant :	<b>8 043 700</b>
Nombre de titres émis :	<b>80 437</b>
Nombre d'actionnaires nouveaux :	<b>59</b>

**Rachats effectués :**

Montant :	<b>196 800</b>
Nombre de titres rachetés :	<b>1 968</b>
Nombre d'actionnaires sortants :	<b>19</b>

**Capital au : 31/03/2026**

:

Montant :	<b>12 097 088</b>
· Montant en nominal	8 357 700
· Sommes non Capitalisables (1)	3 778 403
· Sommes capitalisées (2)	-39 015
· Nombres de titres	83 577
· Nombre d'actionnaires	60

(1) Les sommes non capitalisables s'élèvent à **3 778 403,006 Dinars** au 31.03.2026 et se détaillent comme suit :

Rubrique	Montant au 31/03/2026
<b>Sommes non capitalisables des exercices antérieurs</b>	<b>204 483,087</b>
<b>1- Résultat non capitalisable de l'exercice</b>	<b>174 335,318</b>
? Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres.	164 974,090
? +/- values réalisées sur cession de titres.	20 816,081
? +/- Frais de négociation de titres	-11 454,853
<b>2- Régularisation des sommes non capitalisables</b>	<b>3 399 584,601</b>
? Aux émissions	2 488 255,272
? Aux rachats	911 329,329
<b>Total sommes non capitalisables</b>	<b>3 778 403,006</b>

(2) Les sommes capitalisées s'élèvent au 31/03/2026 à **-39 015,073 Dinars** et se détaillant comme suit :

Rubriques	Montant au 31/03/2026
<b>Sommes capitalisées des exercices antérieurs</b>	<b>-22 413,859</b>
<b>Sommes capitalisées de l'exercice</b>	<b>-1 014,675</b>
<b>Régularisation des sommes capitalisées l'exercice clos</b>	<b>-15 586,539</b>
-Aux émissions	37 374,891
-Aux rachats	-52 961,430
<b>Total des sommes capitalisées</b>	<b>-39 015,073</b>

#### CP2- Note sur les sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de la période et au résultat capitalisable de l'exercice clos augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV OPPORTUNITY ;

Le solde de ce poste au 31.03.2026 se détaille ainsi :

Résultat capitalisable de la période	9 921,87
Régularisation du résultat capitalisable de la période	43 024,69
<b>SOMMES CAPITALISABLES</b>	<b>52 946,56</b>

## 5. AUTRES INFORMATIONS :

### 5-1 Données par action :

Rubriques	31/03/2026	31/03/2025
• Revenus des placements	0,212	1,082
• Charges de gestion des placements	-0,251	-0,644
• Revenus net des placements	<b>-0,039</b>	<b>0,439</b>
• Autres charges d'exploitation	-0,080	-1,316
• Résultat d'exploitation	<b>-0,119</b>	<b>-0,877</b>
• Régularisation du résultat d'exploitation	-0,515	0,042
Sommes capitalisables de la période	<b>-0,634</b>	<b>-0,835</b>
• Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,515	-0,042
• Variation des +/- values potentielles/titres	1,974	9,417
• Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	0,249	0,012
• Frais de négociation de titres	-0,137	-0,012
<b>Résultat net de la période</b>	<b>1,967</b>	<b>8,540</b>

### 5-2 Ratio de gestion des placements :

<u>5-2 Ratio de gestion des placements</u>	<u>31.03.2026</u>	<u>31.03.2025</u>
Charges de gestion des placements/actif net moyen	-0,560%	-0,529%
Autres Charges d'exploitation/actif net moyen	-0,178%	-1,082%
Résultat capitalisable de la période/actif net moyen	-0,265%	-0,687%
<b>Actif net moyen</b>	<b>3 748 190,844</b>	<b>624 755,183</b>

### 5-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs :

#### 5.3.1 Rémunération du gestionnaire

La gestion financière de la SICAV OPPORTUNITY est confiée à TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (anciennement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT) et ce, à compter du 1er Avril 2003, Celle-ci est chargée notamment de la gestion du portefeuille de SICAV OPPORTUNITY ;

En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,7 % HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu. Etant précisé que les dépenses publicitaires et de promotion de la SICAV ainsi que tous frais justifiables revenant au CMF, à la BVMT, à Tunisie Clearing ou définis par une loi, un décret ou un arrêté sont supportées par la SICAV.

Le taux de cette rémunération est entré en vigueur le 01/01/2018 suite à la décision du Conseil d'Administration de la SICAV OPPORTUNITY, qui s'est réuni en date du 5 avril 2016, modifiant ledit taux de **0,70% TTC à 1,70% HT** de l'actif net l'an.

#### 5.3.2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV OPPORTUNITY. Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV OPPORTUNITY ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus du portefeuille géré ;

- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV.

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le taux de cette rémunération est entré en vigueur le 01/01/2018 suite à la décision du Conseil d'Administration de la SICAV OPPORTUNITY, qui s'est réuni en date du 5 avril 2016, modifiant ledit taux de **0,10% TTC à 0,10% HT** de l'actif net l'an.

### **5.3.3 Rémunération des distributeurs**

La BIAT, TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (anciennement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT) et la BIATCAPITAL sont les distributeurs des titres SICAV OPPORTUNITY.

A noter qu'à partir du 15/07/2021, TUNISIE VALEURS remplace BIATCAPITAL en tant que distributeur des titres de la SICAV OPPORTUNITY et ce, à la suite de l'opération de Fusion Absorption de BIATCAPITAL par TUNISIE VALEURS.

La commission de distribution payée par SICAV OPPORTUNITY en faveur des distributeurs au prorata de leurs distributions, est prise en charge par le gestionnaire, TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT.

Cette prise en charge est entrée en vigueur à partir du 1er janvier 2018.

### **5-4 Mode d'affectation des résultats**

Les sommes capitalisables sont intégralement capitalisées chaque année et ce, à partir de l'exercice 2016, suite au changement du type de la SICAV OPPORTUNITY d'une SICAV de distribution à une SICAV de capitalisation, par une décision de l'AGE du 18/05/2016.

Cette modification a été publiée dans le Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier N°5263 du 30 décembre 2016.

## SICAV PROSPERITY

### SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 Mars 2026

#### RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 Mars 2026

##### Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Conseil d'Administration, et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société SICAV PROSPERITY pour la période allant du 1er Janvier au 31 Mars 2026, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de **8 147 560,085** dinars, un actif net de **8 115 884,998** dinars et un bénéfice de la période de **138 754,893** dinars.

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société SICAV PROSPERITY, comprenant le bilan au 31 Mars 2026, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

##### Etendue de l'examen

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

##### Opinion :

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société SICAV PROSPERITY arrêtés au 01 Mars 2026, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

**Paragraphe d'observation :**

- Nous attirons également l'attention sur la note 2.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « SICAV PROSPERITY » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

**Le Commissaire aux Comptes :**

**LEJ AUDIT**

**Bessem JEDDOU**

Tunis, le 30 Avril 2026

**SICAV PROSPERITY 31/03/2026**

<b>BILANS COMPARES</b>		<b>NOTE</b>	<b>31/03/2026</b>	<b>31/03/2025</b>	<b>31/12/2025</b>
			<b>Montants en Dinars</b>	<b>Montants en Dinars</b>	<b>Montants en Dinars</b>
<b>ACTIF</b>					
<b>AC1</b>	<b>PORTEFEUILLE TITRES</b>	<b>AC1</b>	<b>4 804 344,219</b>	<b>2 370 989,000</b>	<b>2 544 371,712</b>
<b>AC1-A</b>	ACTIONS ET DROITS RATTACHES		2 109 206,463	926 297,000	984 655,751
<b>AC1-B</b>	EMPRUNTS D'ETAT		1 967 718,143	1 297 165,000	1 405 240,122
<b>AC1-C</b>	AUTRES VALEURS (Titres OPCVM)		226 929,038	147 527,000	154 475,839
<b>AC1-D</b>	OBLIGATIONS DE SOCIETES		500 490,575	0,000	0,000
<b>AC2</b>	<b>PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES</b>	<b>AC2</b>	<b>3 575 322,624</b>	<b>1 014 876,000</b>	<b>1 014 624,168</b>
<b>AC2-A</b>	PLACEMENTS MONETAIRES	<b>AC2-A</b>	3 059 751,091	943 504,000	940 917,617
<b>AC2-B</b>	DISPONIBILITES	<b>AC2-B</b>	515 571,533	71 372,000	73 706,551
<b>AC3</b>	<b>CREANCES D'EXPLOITATION</b>	<b>AC3</b>	<b>35 016,767</b>	<b>0,000</b>	<b>32 070,709</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>			<b>8 414 683,610</b>	<b>3 385 865,000</b>	<b>3 591 066,589</b>
<b>PASSIF</b>					
<b>PA1</b>	<b>OPERATEURS CREDITEURS</b>	<b>PA1</b>	<b>9 830,789</b>	<b>12 434,000</b>	<b>4 592,013</b>
<b>PA2</b>	<b>AUTRES CREDITEURS DIVERS</b>	<b>PA2</b>	<b>288 967,823</b>	<b>17 151,000</b>	<b>28 379,988</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>			<b>298 798,612</b>	<b>29 585,000</b>	<b>32 972,001</b>
<b>ACTIF NET</b>			<b>8 115 884,998</b>	<b>3 356 280,000</b>	<b>3 558 094,588</b>
<b>CP1</b>	<b>CAPITAL</b>	<b>CP1</b>	<b>8 087 329,004</b>	<b>3 240 814,000</b>	<b>3 468 553,972</b>
<b>CP2</b>	<b>SOMMES CAPITALISABLES</b>	<b>CP2</b>	<b>28 555,994</b>	<b>115 466,000</b>	<b>89 540,616</b>
<b>CP2-B</b>	RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		18 120,039	18 186,000	90 390,677
<b>CP2-C</b>	REGUL. RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		10 435,955	-24,000	-850,061
<b>CP2-D</b>	RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE CLOS		0,000	97 304,000	0,000
<b>ACTIF NET</b>			<b>8 115 884,998</b>	<b>3 356 280,000</b>	<b>3 558 094,588</b>
<b>TOTAL ACTIF NET ET PASSIF</b>			<b>8 414 683,610</b>	<b>3 385 865,000</b>	<b>3 591 066,589</b>

**SICAV PROSPERITY  
ETAT DE RESULTAT  
DE LA PERIODE DU 01-01-2026 AU 31-03-2026**

ETATS DE RESULTAT COMPARES		Note	Période du	Période du	Période du
			01/01/2026	01/01/2025	01/01/2025
			au	au	au
			<b>31/03/2026</b>	<b>31/03/2025</b>	<b>31/12/2025</b>
			Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars
<b>PR1</b>	<b>REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES</b>	<b>PR1</b>	<b>21 673,309</b>	<b>19 012,000</b>	<b>111 118,978</b>
PR1-A	REVENUS DES ACTIONS		0,000	2 542,000	42 024,102
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		20 790,273	16 470,000	69 094,876
PR1-C	REVENUS DES OBLIGATIONS DE SOCIETES		883,035	0,000	0,000
<b>PR2</b>	<b>REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES</b>	<b>PR2</b>	<b>23 024,025</b>	<b>17 019,000</b>	<b>64 958,337</b>
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR		6 177,304	7 248,000	28 077,937
PR2-B	REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		7 167,204	9 771,000	36 880,400
PR2-C	REVENUS DES AUTRES PLACEMENTS (DEPOT A TERME)		7 038,373	0,000	0,000
PR2-D	REVENUS DES PRISES EN PENSION LIVREES		2 641,144	0,000	0,000
<b>REVENUS DES PLACEMENTS</b>			<b>44 697,334</b>	<b>36 031,000</b>	<b>176 077,315</b>
<b>CH1</b>	<b>CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS</b>	<b>CH1</b>	<b>-19 244,281</b>	<b>-12 434,000</b>	<b>-52 208,002</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>			<b>25 453,053</b>	<b>23 598,000</b>	<b>123 869,313</b>
<b>CH2</b>	<b>AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>CH2</b>	<b>-7 333,015</b>	<b>-5 412,000</b>	<b>-33 478,636</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>18 120,038</b>	<b>18 186,000</b>	<b>90 390,677</b>
<b>PR4</b>	<b>REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>10 435,955</b>	<b>-24,000</b>	<b>-850,061</b>
<b>SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE</b>			<b>28 555,993</b>	<b>18 162,000</b>	<b>89 540,616</b>
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		-10 435,955	24,000	850,061
PR4-B	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		66 272,229	112 459,000	259 885,315
PR4-C	+/- VAL.REAL./CESSION TITRES		57 505,675	8 632,000	46 597,491
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES		-3 143,050	-312,000	-645,991
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>			<b>138 754,892</b>	<b>138 966,000</b>	<b>396 227,492</b>

**SICAV PROSPERITY**  
**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**DE LA PERIODE DU 01-01-2026 AU 31-03-2026**

DESIGNATION	Période du 01/01/2026 au 31/03/2026 Montants en Dinars	Période du 01/01/2025 au 31/03/2025 Montants en Dinars	Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 Montants en Dinars
<b>AN1 VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOITATION</b>	<b>138 754,893</b>	<b>138 965,000</b>	<b>396 227,492</b>
AN1-A RESULTAT D'EXPLOITATION	18 120,039	18 186,000	90 390,677
AN1-B VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES	66 272,229	112 459,000	259 885,315
AN1-C +/-VAL REAL..SUR CESSION DES TITRES	57 505,675	8 632,000	46 597,491
AN1-D FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-3 143,050	-312,000	-645,991
<b>AN2 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>4 419 035,548</b>	<b>-9 977,000</b>	<b>-65 423,619</b>
<b>SOUSCRIPTIONS</b>	<b>4 784 328,790</b>	<b>7 652,000</b>	<b>5 196,019</b>
AN3-A CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	2 682 500,000	0,000	1 700,000
AN3-B REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES (S)	1 965 122,372	0,000	-1 870,317
AN3-C REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE CLOS (S)	125 474,638	7 652,000	5 342,023
AN3-D REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX (S)	11 231,780	0,000	24,313
<b>RACHATS</b>	<b>-365 293,242</b>	<b>-17 629,000</b>	<b>-70 619,638</b>
AN3-F CAPITAL (RACHATS)	-230 000,000	-9 672,000	-40 800,000
AN3-G REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES. (R)	-118 855,116	-7 933,000	-21 731,083
AN3-H REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE CLOS. (R)	-15 642,301	0,000	-7 214,181
AN3-I REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX (R)	-795,825	-24,000	-874,374
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET AN3 ACTIF NET</b>	<b>4 557 790,441</b>	<b>128 988,000</b>	<b>330 803,873</b>
AN4-A DEBUT DE PERIODE	3 558 094,588	3 227 291,000	3 227 290,715
AN4-B FIN DE PERIODE	8 115 884,998	3 356 280,000	3 558 094,588
<b>AN4 NOMBRE D' ACTIONS</b>			
AN5-A DEBUT DE PERIODE	19 994,000	20 385,000	20 385,000
AN5-B FIN DE PERIODE	44 519,000	20 322,000	19 994,000
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>			
A- DEBUT DE PERIODE	177,958	158,317	158,317
B- FIN DE PERIODE	182,301	165,155	177,958
<b>AN5 TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>2,440%</b>	<b>4,319%</b>	<b>12,406%</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**  
**ARRETES AU 31 MARS 2026**

**INFORMATIONS GÉNÉRALES :**

La SICAV PROSPERITY est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type capitalisation régie par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a reçu l'agrément de Mr le Ministre des Finances en date du 25 Janvier 1994.

La SICAV PROSPERITY a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable SICAV PROSPERITY bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés, En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%, conformément aux dispositions de l'article 17 de la Loi n° 2020-46 du 23 décembre 2020, portant loi de finances pour l'année 2021.

La gestion de la SICAV PROSPERITY est confiée à TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (Ex BIAT ASSET MANAGEMENT) au terme de la convention de gestion signée entre les deux ; la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) est le dépositaire de ses actifs.

**1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :**

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31/03/2026 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

**2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

## **2.2 Evaluation des placements en Actions et valeurs assimilées :**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/03/2026 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative du 31/03/2026.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titre.

## **2-3 Evaluation des autres placements :**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir du 29/01/2018, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

#### **2-4 Cession des placements :**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### 3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

#### AC 1 Note sur le portefeuille titres :

Désignation des Titres	Code ISIN	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% de l'actif net
<b>AC1- A. Actions et droits rattachés</b>			<b>1 595 657,084</b>	<b>2 109 206,463</b>	<b>25,989%</b>
AMEN BANK	TN0003400058	3000	166 587,000	180 897,000	2,229%
ATTIJARI BANK	TN0001600154	1000	28 873,041	73 169,000	0,902%
BNA	TN0003100609	8925	116 025,000	132 197,100	1,629%
BT	TN0002200053	24777	169 065,760	166 476,585	2,051%
DELICE HOLDING	TN0007670011	10400	111 318,657	167 304,800	2,061%
LAND'OR	TN0007510019	2028	20 161,014	31 622,604	0,390%
ONE TECH HOLDING	TN0007530017	20000	177 324,149	188 740,000	2,326%
SAH LILAS	TN0007610017	12551	120 711,302	171 132,885	2,109%
SFBT	TN0001100254	16000	217 379,336	229 536,000	2,828%
SOTUVER	TN0006560015	11500	116 005,907	199 812,500	2,462%
SOTUVER DA 2022-2/11	TNXI9LTW0FO7	44	31,595	114,400	0,001%
STAR	TN0006060016	4796	132 218,181	307 601,052	3,790%
TPR	TN0007270010	12141	116 064,165	166 028,175	2,046%
TUNISIE LEASING & FACTORING	TN0002100907	1150	47 150,000	40 284,500	0,496%
UNIMED	TN0007720014	6418	56 741,979	54 289,862	0,669%
<b>AC1- B, Emprunts d'Etat</b>			<b>1 847 597,100</b>	<b>1 967 718,143</b>	<b>24,245%</b>
<b>BTA</b>		<b>1 913</b>	<b>1 847 597,100</b>	<b>1 967 718,143</b>	<b>24,245%</b>
BTA 11 FÉVRIER 2027 7.20%	TN0008000721	550	542 375	546 627,900	6,735%
BTA 13 AVRIL 2028 6.70%	TN0008000606	713	663 542	700 397,754	8,630%
BTA 8,25% JUIN 2031	TNN0SOORH1F1	650	641 680	684 550,616	8,435%
Variation d'estimation des +/- values du portefeuille BTA				36 141,873	0,445%
<b>AC1- C. Autres Valeurs (Titres OPCVM)</b>		<b>2120</b>	<b>225 654,920</b>	<b>226 929,038</b>	<b>2,796%</b>
SICAV TRESOR	TN0001800556	2120	225 654,920	226 929,038	2,796%
<b>AC1- D. OBLIGATIONS DE SOCIETES</b>		<b>5000</b>	<b>500 000,000</b>	<b>500 490,575</b>	<b>6,167%</b>
AMEN BANK SUBORDONNE 2026-1 TV		5000	500 000,000	500 490,575	6,167%
<b>Total du portefeuille titres</b>			<b>3 668 909,104</b>	<b>4 804 344,219</b>	<b>59,197%</b>

Les BTA en portefeuille, au 31/03/2026, correspondent à des souches émises avant le 31/12/2017. Ils sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement linéaire, à partir du 29/01/2018, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Le montant de cet étalement constant, s'élevant au 31/03/2026, à **36 141,887 dinars** constitue une plus-value potentielle portée en capitaux propres en tant que somme non capitalisable et intégrée dans le calcul du résultat net de la période.

Cette méthode d'étalement linéaire des décotes et surcotes constatées sur les BTA est appliquée par la « SICAV PROSPERITY » à partir du 29/01/2018 sur le portefeuille BTA en détention à cette même date.

### PR1 Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **21 673,309** Dinars du 01/01/2026 au 31/03/2026, contre **19 012,000** Dinars du 01/01/2025 au 31/03/2025 et se détaillent comme suit :

Revenus	Du 01/01/2026 Au 31/12/2026	Du 01/03/2025 Au 31/03/2025	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025
Revenus des actions	0,000	2 542,000	42 024,102
Revenus des Emprunts d'Etat	20 790,273	16 470,000	69 094,876
Revenus des obligations de société	883,035	0,000	0,000
<b>Total</b>	<b>21 673,309</b>	<b>19 012,000</b>	<b>111 118,978</b>

### AC 2 Note sur les placements monétaires et disponibilités :

#### **AC2-A Placements monétaires :**

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2026 à **3 059 751,092 Dinars**, contre **943 504,000 Dinars** au 31/03/2025 et il est détaillé comme suit :

Désignation	Du 01.01.2026 au 31.03.2026	Du 01.01.2025 au 31.03.2025	Du 01.01.2025 au 31.12.2025
Bons de Trésors à Court Terme	0,000	385 994,00	406 823,399
Certificats de dépôts	1 982 647,696	0,000	0,000
Dépôt à terme	376 127,687	557 510,00	534 094,218
Pensions livrées	700 975,710	0,000	0,000
<b>Total</b>	<b>3 059 751,092</b>	<b>943 504,000</b>	<b>940 917,617</b>

#### AC2-A-1 Certificats de dépôts :

Code ISIN	Désignation	Emetteur	Taux	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2026	% de l'Actif Net
TNOBAGLHULQ1	BH-->CD0.5MD.03/03/26-09/09/26-8.39%	BH	8,39%	500 000,000	485 534,014	5,983%
TNVQIIFNCOS1	BIAT-->CD0.5MD.25/03/26-04/04/26-7.99%	BIAT	7,99%	500 000,000	499 733,844	6,157%
TN12HK78L265	UBCI-->CD0.5MD.27/03/26-06/04/26-8.24%	UBCI	8,24%	500 000,000	499 542,746	6,155%
TNKLCCQ3H423	QNB - TUNISIA-->CD0.5MD.30/03/26-29/04/26-6.99%	QNB	6,99%	500 000,000	497 837,092	6,134%
<b>Total</b>			<b>0,1538</b>	<b>2 000 000,000</b>	<b>1 982 647,696</b>	<b>24,429%</b>

**AC2-A-2 Dépôt à terme :**

Désignation	TAUX	Emetteur	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2026	% de l'Actif Net
CAT BAM-P BIAT_P, 8.4900, 02/01/2026, 06/04/2026	8,49%	BIAT	1	370 000,000	376 127,687	4,634%
<b>Total</b>			<b>1</b>	<b>370 000,000</b>	<b>376 127,687</b>	<b>4,634%</b>

**AC2-A-3 pensions livrées :**

Désignation	Emetteur	Taux	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2026	% de l'Actif Net
PPL -0,701M28J310326 280426 7,640%,BT705BTA12/28CP	BT	7,64%	700 826,979	700 975,710	8,637%
		<b>7,64%</b>	<b>700 826,979</b>	<b>700 975,710</b>	<b>8,637%</b>

**AC2-B Disponibilités :**

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2026 à **515 571,533 Dinars** représentant les avoirs en banque.

**PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :**

Les revenus des placements monétaires s'élèvent du 01/01/2026 au 31/03/2026 à **23 024,025 Dinars**, contre **17 019,000 Dinars** du 01/01/2025 au 31/03/2025 et se détaillent comme suit :

Revenus	Du 01/01/2026 Au 31/03/2026	Du 01/01/2025 Au 31/03/2025	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025
Revenus des Bons de Trésor à CT	6 177,304	7 248,000	28 077,937
Revenus des certificats de dépôts	7 167,204	9 771,000	36 880,400
Revenus des Dépôts à Terme	7 038,373	0,000	0,000
Revenus des prises en pension	2 641,144	0,000	0,000
<b>Total</b>	<b>23 024,025</b>	<b>17 019,000</b>	<b>57 864,000</b>

**PA- Note sur le Passif :**

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2026, à **298 798,612 Dinars**, contre **29 585,000 Dinars** au 31/03/2025 et s'analyse comme suit :

Note	Passif	Du 01/01/2026 Au 31/03/2026	Du 01/01/2025 Au 31/03/2025	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025
PA1	Opérateurs créditeurs	9 830,789	12 434,000	4 592,013
PA2	Autres créditeurs divers	288 967,823	17 151,000	28 379,988
	<b>Total</b>	<b>298 798,612</b>	<b>29 585,000</b>	<b>32 972,001</b>

**PA1** : Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 31/03/2026 à **9 830,789 Dinars** contre **12 433,000 Dinars** au 31/03/2025 et se détaillent comme suit :

<b>Opérateurs Créditeurs</b>	<b>Du 01/01/2026 Au 31/03/2026</b>	<b>Du 01/01/2025 Au 31/03/2025</b>	<b>Du 01/01/2025 Au 31/12/2025</b>
Gestionnaire	4 680,933	8 607,819	3 179,084
Dépositaire	1 833,567	956,426	353,232
Distributeur	3 316,289	2 869,277	1 059,697
<b>Total</b>	<b>9 830,789</b>	<b>12 433,000</b>	<b>4 592,013</b>

**PA2** : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31/03/2026, à **288 967,823 Dinars** contre **17 151,000 Dinars** au 31/03/2025 et se détaillent comme suit :

<b>Autres créditeurs divers</b>	<b>Du 01/01/2026 Au 31/03/2026</b>	<b>Du 01/01/2025 Au 31/03/2025</b>	<b>Du 01/01/2025 Au 31/12/2025</b>
Etat, impôts et taxes	622,028	475,000	495,432
Redevance CMF	559,971	804,000	296,775
Provision pour charges diverses	10 690,401	1 097,000	9 074,784
Rémunération CAC	2 370,953	6 943,000	8 322,813
Jetons de présence	7 500,000	7 731,000	6 000,000
Dividendes à payer des exercices antérieurs	100,945	101,000	100,945
Sommes à régler/Achat d'actions en Bourse	267 123,525	0,000	4 089,239
<b>Total</b>	<b>288 967,823</b>	<b>17 151,000</b>	<b>28 379,988</b>

### **CH1- Note sur les charges de gestion des placements :**

Les charges de gestion des placements s'élèvent du 31/01/2026 au 31/03/2026 à **19 244,281 Dinars**, contre **12 433,522 Dinars** du 01/01/2025 au 31/03/2025 et se détaillent comme suit :

<b>Charges de gestion des placements</b>	<b>Du 01/01/2026 Au 31/03/2026</b>	<b>Du 01/01/2025 Au 31/03/2025</b>	<b>Du 01/01/2025 Au 31/12/2025</b>
Rémunération du gestionnaire	13 322,956	8 607,819	36 143,982
Rémunération du dépositaire	1 480,335	956,426	4 016,009
Rémunération du distributeur	4 440,990	2 869,277	12 048,011
<b>Total</b>	<b>19 244,281</b>	<b>12 433,522</b>	<b>52 208,002</b>

### **CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :**

Les autres charges d'exploitation s'élèvent du 01/01/2026 au 31/03/2026 à **7 333,015 Dinars**, contre **5 412,000 Dinars** du 01/01/2025 au 31/03/2025 et se détaillent comme suit :

<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>Du 01/01/2026 Au 31/03/2026</b>	<b>Du 01/01/2025 Au 31/03/2025</b>	<b>Du 01/01/2025 Au 31/12/2025</b>
Redevance CMF	1 243,847	804,000	3 374,370
Impôts et Taxes	275,624	106,000	543,818
Rémunération CAC	2 577,819	1 383,000	8 670,856
Jetons de présence	1 500,000	1 731,000	6 000,000
Contribution sociale de solidarité	200,000	200,000	400,000
Publicité et Publications	813,934	1 039,000	7 901,285
Diverses charges d'exploitation	721,791	149,000	6 588,307
<b>Total</b>	<b>7 333,015</b>	<b>5 412,000</b>	<b>33 478,636</b>

### **AC3- Note sur les créances d'exploitation :**

Les créances d'exploitation présentent au 31/03/2026 un solde de **35 016,768 dinars**, contre **un solde nul** au 31/03/2025 et se détaillant comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Du 01/01/2026 Au 31/03/2026</b>	<b>Du 01/01/2025 Au 31/03/2025</b>	<b>Du 01/01/2025 Au 31/12/2025</b>
Autres créances d'exploitation	35 016,768	0,000	32 070,710
<b>Total</b>	<b>35 016,768</b>	<b>0,000</b>	<b>32 070,710</b>

### CP1 Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 31/03/2026 se détaillent comme suit :

#### **Capital au 01/01/2026 (en nominal)**

Montant	1 999 400
Nombre de titres	19 994
Nombre d'actionnaires	17

#### **Souscriptions réalisées (en nominal)**

Montant	2 682 500
Nombre de titres émis	26 825

#### **Rachats effectués (en nominal)**

Montant	230 000
Nombre de titres rachetés	2 300

Capital au 31/03/2026 8 087 329

Montant en nominal	4 451 900
Sommes non Capitalisables (1)	2 744 053
Sommes capitalisées (2)	891 377
Nombres de titres	44 519
Nombre d'actionnaires	36

(1) : Les sommes non capitalisables s'élèvent à **2 744 052,525** Dinars au 31/03/2026 et se détaillent comme suit :

<b>Rubriques</b>	<b>Montant au 31/03/2026</b>
<b>Sommes non capitalisables des exercices antérieurs</b>	<b>777 150,415</b>
<b>1- Résultat non capitalisable de la période</b>	<b>120 634,854</b>
- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres.	66 272,229
- +/- values réalisées sur cession de titres.	57 505,675
- Frais de négociation de titres	-3 143,050
<b>2- Régularisation des sommes non capitalisables</b>	<b>1 846 267,256</b>
- Aux émissions	1 965 122,372
- Aux rachats	-118 855,116
<b>Total sommes non capitalisables</b>	<b>2 744 052,525</b>

(2) Les sommes capitalisées s'élèvent au 31/03/2026 à **891 376,795 Dinars** et se détaillent comme suit

Rubriques	Montant au 31/03/2026
<b>Sommes capitalisées des exercices antérieurs</b>	<b>692 003,842</b>
<b>Sommes capitalisées de l'exercice :</b>	<b>89 540,616</b>
<b>Régularisation des sommes capitalisées l'exercice clos</b>	<b>109 832,337</b>
-Aux émissions	125 474,638
-Aux rachats	-15 642,301
<b>Total des sommes capitalisées</b>	<b>891 376,795</b>

**CP 2 Note sur les sommes capitalisables :**

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de la période et au résultat capitalisable de l'exercice clos augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV PROSPERITY.

Le solde de ce poste au 31/03/2026 se détaille ainsi :

Rubriques	Montant au 31/03/2026
Résultat capitalisable de la période	18 120,000
Régularisation du résultat capitalisable de la période	10 435,955
<b>Sommes Capitalisables</b>	<b>28 555,955</b>

**4. AUTRES INFORMATIONS :**

**4-1 Données par action :**

Rubriques	31/03/2026	31/03/2025
Revenus des placements	1,004	1,773
Charges de gestion des placements	-0,432	-0,612
<b>Revenus net des placements</b>	<b>0,572</b>	<b>1,161</b>
Autres charges d'exploitation	-0,165	-0,266
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>0,407</b>	<b>0,895</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,234	-0,001
<b>Sommes capitalisable de la période</b>	<b>0,641</b>	<b>0,894</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0,234	0,001
Variation des +/- values potentielles/titres	1,489	5,534
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	1,292	0,425
Frais de négociation de titres	-0,071	-0,015
<b>Résultat net de la période</b>	<b>3,117</b>	<b>6,838</b>

#### **4-2 Ratio de gestion des placements :**

<b>Rubrique</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/03/2025</b>
Charges de gestion des placements / actif net moyen	-0,390%	-0,380%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen	-0,149%	-0,170%
Résultat distribuable de la période / actif net moyen	0,367%	0,560%
<b>Actif net moyen</b>	<b>4 936 514,336</b>	<b>3 256 807,000</b>

#### **4-3 Rémunération du gestionnaire du dépositaire et des distributeurs**

##### **4-3-1 Rémunération du gestionnaire**

La gestion financière de SICAV PROSPERITY est confiée à la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (Ex BIAT ASSET MANAGEMENT) et ce à compter du 01 Avril 2003. Celle-ci est notamment chargée de la gestion du portefeuille ;

Conformément à la décision du Conseil d'Administration de SICAV PROSPERITY réuni en date du 5 Avril 2016 la commission de gestion payée par SICAV PROSPERITY en faveur de la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (Ex BIAT ASSET MANAGEMENT) a été portée de 0,30% TTC à 1,20% HT de l'actif net l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Ce nouveau taux est entré en vigueur à partir du 1er janvier 2018.

La gestion administrative et comptable est confiée à TUNISIE VALEURS et ce, à partir de 03 janvier 2022.

##### **4-3-2 Rémunération du dépositaire**

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV PROSPERITY Elle est chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV PROSPERITY ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV

Conformément à la décision du Conseil d'Administration de SICAV PROSPERITY réuni en date du 5 Avril 2016 la commission de dépôt payée par SICAV PROSPERITY en faveur de la BIAT a été portée de **0,10% TTC à 0,10% HT** de l'actif net l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Ce nouveau taux est entré en vigueur à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2018**.

#### **4-3-3 Rémunération des distributeurs**

La BIAT, la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (Ex BIAT ASSET MANAGEMENT) et la BIATCAPITAL sont les distributeurs des titres SICAV PROSPERITY.

A noter qu'à partir du **15/07/2021**, TUNISIE VALEURS remplace BIATCAPITAL en tant que distributeur des titres de la SICAV PROSPERITY et ce, à la suite de l'opération de Fusion Absorption de BIATCAPITAL par TUNISIE VALEURS.

La commission de distribution payée par SICAV PROSPERITY en faveur des distributeurs au prorata de leurs distributions est prise en charge par le gestionnaire TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT.

Cette prise en charge est entrée en vigueur à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2018**.

#### **4-4 Mode d'affectation des résultats**

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année et ce depuis l'exercice 2016 suite au changement du type de la SICAV PROSPERITY d'une SICAV de distribution à une SICAV de capitalisation par une décision de l'AGE du 20 SEPTEMBRE 2016.

Cette modification a été publiée dans le Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier N°5263 du 30 décembre 2016.

#### **4-5 Prise en charge par la SICAV des dépenses de publicités de promotion et d'autres frais**

Les dépenses publicitaires et de promotion de la SICAV ainsi que tous frais justifiables revenant au CMF à la BVMT à Tunisie Clearing ou définis par une loi un décret ou un arrêté sont supportées par la SICAV et ce à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2018**.

## **SICAV TRESOR**

### **SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2026**

#### **RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS DE SICAV TRESOR ARRETES AU 31 Mars 2026**

##### **Introduction**

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Conseil d'Administration, et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société SICAV TRESOR pour la période allant du 1er Janvier au 31 Mars 2026, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de **241 107 044,055** dinars, un actif net de **240 560 679,994** dinars et un bénéfice de la période de **3 801 717,934** dinars.

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société SICAV TRESOR, comprenant le bilan au 31 Mars 2026, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

##### **Etendue de l'examen**

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité aux données financières.

L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

## **Opinion**

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société SICAV TRESOR arrêtés au 31 Mars 2026, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

### **Paragraphe d'observation**

Nous attirons votre attention sur le point suivant :

- La note 3.2 des états financiers décrit la nouvelle méthode adoptée par la société SICAV TRESOR pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant ce point.

**Le Commissaire aux Comptes :**

**LEJ AUDIT**

**Bassem JEDDOU**

Tunis, le 30 Avril 2026

SICAV TRESOR

BILANS COMPARES		NOTE	31/03/2026	31/03/2025	31/12/2025
			Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars
<b>ACTIF</b>					
<b>AC1</b>	<b>PORTEFEUILLE TITRES</b>	<b>AC1</b>	<b>150 565 498,793</b>	<b>97 878 568,827</b>	<b>150 335 715,807</b>
<b>AC1-A</b>	OBLIGATIONS DE SOCIETES		35 951 387,640	19 233 442,704	27 104 587,378
<b>AC1-B</b>	EMPRUNTS D'ETAT		114 614 111,153	77 600 102,357	123 231 128,429
<b>AC1-C</b>	AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		0,000	1 045 023,766	0,000
<b>AC2</b>	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	<b>AC2</b>	<b>85 970 102,568</b>	<b>88 513 833,400</b>	<b>39 004 654,795</b>
<b>AC2-A</b>	PLACEMENTS MONETAIRES		83 145 078,978	81 172 748,031	30 363 683,969
<b>AC2-B</b>	DISPONIBILITES		2 825 023,590	7 341 085,369	8 640 970,826
<b>AC3</b>	CREANCES D'EXPLOITATION	<b>AC3</b>	<b>4 571 442,694</b>	<b>1 000 315,950</b>	<b>0,000</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>			<b>241 107 044,055</b>	<b>187 392 718,177</b>	<b>189 340 370,602</b>
<b>PASSIF</b>					
<b>PA1</b>	<b>OPERATEURS CREDITEURS</b>	<b>PA1</b>	<b>450 242,124</b>	<b>446 658,163</b>	<b>162 664,622</b>
<b>PA2</b>	<b>AUTRES CREDITEURS DIVERS</b>	<b>PA2</b>	<b>96 121,937</b>	<b>116 199,087</b>	<b>97 385,202</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>			<b>546 364,061</b>	<b>562 857,250</b>	<b>260 049,824</b>
<b>ACTIF NET</b>			<b>240 560 679,994</b>	<b>186 829 860,927</b>	<b>189 080 320,778</b>
<b>CP1</b>	<b>CAPITAL</b>	<b>CP1</b>	<b>223 496 652,079</b>	<b>172 112 171,303</b>	<b>178 055 622,729</b>
<b>CP2</b>	<b>SOMMES DISTRIBUABLES</b>	<b>CP2</b>	<b>17 064 027,915</b>	<b>14 717 689,624</b>	<b>11 024 698,049</b>
<b>CP2-A</b>	SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANT.		13 774 322,581	11 859 520,582	612,829
<b>CP2-B</b>	RESULTAT DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		2 916 332,933	2 810 558,821	11 799 680,847
<b>CP2-C</b>	REGUL. RESULTAT DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		373 372,401	47 610,221	-775 595,627
<b>CP2-D</b>	RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE CLOS		0,000	0,000	0,000
<b>CP2-E</b>	REGUL DU RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE CLOS		0,000	0,000	0,000
<b>ACTIF NET</b>			<b>240 560 679,994</b>	<b>186 829 860,927</b>	<b>189 080 320,778</b>
<b>TOTAL ACTIF NET ET PASSIF</b>			<b>241 107 044,055</b>	<b>187 392 718,177</b>	<b>189 340 370,602</b>

**SICAV TRESOR**

<b>ETATS DE RESULTAT COMPARES</b>		<b>Note</b>	<b>DU 01/01/2026 AU 31/03/2026</b>	<b>01/01/2025 AU 31/03/2025</b>	<b>Du 01.01.2025 au 31.12.2025</b>
			<b>Montants en Dinars</b>	<b>Montants en Dinars</b>	<b>Montants en Dinars</b>
<b>PR1</b>	<b>REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES</b>	<b>PR1</b>	<b>2 568 043,701</b>	<b>1 761 047,509</b>	<b>8 263 835,456</b>
PR1-A	REVENUS DES OBLIGATIONS DE SOCIETES		571 711,989	378 979,958	1 852 752,872
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		1 996 331,712	1 382 067,551	6 263 661,532
PR1-C	REVENUS DES AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		0,000	0,000	147 421,052
<b>PR2</b>	<b>REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES</b>	<b>PR2</b>	<b>939 980,498</b>	<b>1 560 496,028</b>	<b>5 833 218,386</b>
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR A COURT TERME		0,000	0,000	0,000
PR2-B	REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		535 756,751	877 216,200	3 551 419,895
PR2-C	REVENUS DES AUTRES PLACEMENTS (DEPOT A TERME)		0,000	88 865,534	542 234,959
	REVENUS DES PRISES EN PENSION LIVREES		404 223,747	594 414,294	1 739 563,532
	<b>REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>3 508 024,199</b>	<b>3 321 543,537</b>	<b>14 097 053,842</b>
<b>CH1</b>	<b>CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS</b>	<b>CH1</b>	<b>-518 306,872</b>	<b>-446 353,601</b>	<b>-2 007 464,623</b>
	<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>2 989 717,327</b>	<b>2 875 189,936</b>	<b>12 089 589,219</b>
<b>CH2</b>	<b>AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>CH2</b>	<b>-73 384,394</b>	<b>-64 631,109</b>	<b>-289 908,210</b>
	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>2 916 332,933</b>	<b>2 810 558,827</b>	<b>11 799 681,009</b>
<b>PR4</b>	<b>REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>373 372,401</b>	<b>47 610,221</b>	<b>-775 595,627</b>
	<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		<b>3 289 705,334</b>	<b>2 858 169,048</b>	<b>11 024 085,382</b>
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		-373 372,401	-47 610,221	775 595,627
PR4-B	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		699 183,088	15 735,800	131 726,712
PR4-C	+/- VAL.REAL./CESSION DE TITRES		186 201,913	-764,680	216 391,708
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES		0,000	0,000	0,000
	<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>3 801 717,934</b>	<b>2 825 529,947</b>	<b>12 147 799,429</b>

**SICAV TRESOR**

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET		DU 01/01/2026 AU	DU 01/01/2025 AU	DU 01/01/2025 AU
		31/03/2026	31/03/2025	31/12/2025
		Montants en	Montants en	Montants en
		Dinars	Dinars	Dinars
<b>AN1</b>	<b>VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPL</b>	<b>3 801 717,934</b>	<b>2 825 529,947</b>	<b>12 147 799,429</b>
AN1-A	RESULTAT D'EXPLOITATION	2 916 332,933	2 810 558,827	11 799 681,009
AN1-B	VARIATION DES +/-VAL POT.SUR TITRES	699 183,088	15 735,800	131 726,712
AN1-C	+/-VAL REAL.SUR CESSION DES TITRES	186 201,913	-764,680	216 391,708
AN1-D	FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES	0,000	0,000	0,000
<b>AN2</b>	<b>DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>-10 887 969,365</b>
<b>AN3</b>	<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>47 678 641,364</b>	<b>15 105 511,455</b>	<b>18 921 671,124</b>
	<b>SOUSCRIPTIONS</b>	<b>104 860 561,397</b>	<b>50 394 601,069</b>	<b>368 482 891,316</b>
AN3-A	CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	99 359 300,000	47 448 500,000	345 891 400,000
AN3-B	REGULARISATION DES SOMMES NON DIST.(S)	-1 362 273,229	-580 660,808	-4 219 806,341
AN3-C	REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS.(S)	6 092 352,576	3 231 815,445	15 986 829,776
AN3-D	REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX. EN COURS(S)	771 182,050	294 946,432	10 824 467,881
	<b>RACHATS</b>	<b>-57 181 920,033</b>	<b>-35 289 089,614</b>	<b>-349 561 220,192</b>
AN3-F	CAPITAL (RACHATS)	-54 505 100,000	-33 194 300,000	-325 932 900,000
AN3-G	REGULARISATION DES SOMMES NON DIST.(R)	1 063 717,665	413 602,429	3 958 751,704
AN3-H	REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS.(R)	-3 342 728,049	-2 261 055,832	-15 987 008,551
AN3-I	REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX EN COURS.(R)	-397 809,649	-247 336,211	-11 600 063,345
	<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>51 480 359,298</b>	<b>17 931 041,396</b>	<b>20 181 501,188</b>
<b>AN4</b>	<b>ACTIF NET</b>			
AN4-A	DEBUT DE PERIODE	189 080 320,778	168 898 819,590	168 898 819,590
AN4-B	FIN DE PERIODE	240 560 679,994	186 829 860,927	189 080 320,778
<b>AN5</b>	<b>NOMBRE D' ACTIONS</b>			
AN5-A	DEBUT DE PERIODE	1 798 442,000	1 598 857,000	1 598 857,000
AN5-B	FIN DE PERIODE	2 246 984,000	1 741 399,000	1 798 442,000
	<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>			
A-	DEBUT DE PERIODE	105,135	105,637	105,637
B-	FIN DE PERIODE	107,059	107,287	105,135
<b>AN6</b>	<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>1,830%</b>	<b>1,562%</b>	<b>5,971%</b>

---

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE LA SICAV TRESOR

---

PERIODE DU 01.01.2026 AU 31.03.2026

---

### 1. INFORMATIONS GÉNÉRALES :

La SICAV TRESOR est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type distribution régie par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a reçu l'agrément de Mr le Ministre des Finances en date du 29 octobre 1996.

La SICAV TRESOR a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la SICAV TRESOR bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

Tunisie Valeurs Asset Management (TVAM), société de gestion d'OPCVM, assure la gestion financière de la SICAV TRESOR ; la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) est le dépositaire de ses actifs.

### 2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31.03.2026 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### 3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

### **3-2 Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées :**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30/06/2025, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société SICAV TRESOR figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société SICAV TRESOR ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « JUILLET 2032 ».

### **3-3 Evaluation des autres placements :**

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31/03/2026, la différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas une plus ou moins-value potentielle porté directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

### **3-4 Cession des placements :**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### 4. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

##### AC1 Note sur le portefeuille titres:

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31.03.2026	% de l'Actif Net
<b>AC1-A. Obligations de sociétés</b>			<b>34 426 787,760</b>	<b>35 951 387,640</b>	<b>14,945%</b>
TN0003400330	AB SUBORDONNE 08 B	10 000	150 000,000	157 249,315	0,065%
TNR4CLXNS261	WIFAK BANK 2022-2 CA TF	4 000	160 000,000	162 365,370	0,067%
TNMA55MMDD46	ATL 2023-1 CA TF	5 000	200 000,000	201 656,985	0,084%
TN0000360049	ENDA TAMWEEL 2025-1 CB TF	60 000	6 000 000,000	6 387 655,890	2,655%
TNHOASGSR955	ATL 2025-1	30 000	3 000 000,000	3 136 421,918	1,304%
	STB 2008/1 CD	50 000	1 600 000,000	1 706 412,292	0,709%
TN8DSPQCBC06	ATL 2022-1 CA TF	10 000	400 000,000	414 553,425	0,172%
TNDE9EH7SA12	AMEN BANK SUB 2023-2 CA TV	10 000	600 000,000	619 195,476	0,257%
TN0003600509	ATB 2007/1 D	1 000	27 787,760	29 591,962	0,012%
TN0003600509	ATB 2007/1 D	30 000	840 000,000	894 126,065	0,372%
TNR0O99VZUY8	TLF 2022-2 CA TV	6 000	240 000,000	248 694,633	0,103%
TN99P72UERY9	TLF 2023-1 TF	10 000	600 000,000	647 032,767	0,269%
	TLF 2023-1 TF	15 000	900 000,000	970 549,151	0,403%
TN4J4VCBM140	ATTIJARI LEASING 2022-1 CA TF	35 000	1 400 000,000	1 458 608,219	0,606%
	AMEN BANK SUBORDONNE 2026-1 TV	25 000	2 500 000,000	2 502 452,877	1,040%
TN0003600491	ATB 2007/1 C C	20 000	200 000,000	212 546,336	0,088%
TN0S9Z110G78	BIAT SUBORDONNE 2022-1 CA TF	5 000	200 000,000	211 583,562	0,088%
	BIAT SUBORDONNE 2022-1 CA TF	5 000	200 000,000	211 583,562	0,088%
TNWYE1PN6WF5	ATL 2023-2 CB TF	10 000	1 000 000,000	1 039 896,986	0,432%
TNDE9EH7SA12	AMEN BANK SUB 2023-2 CA TF	10 000	600 000,000	620 088,986	0,258%
TN0003900248	UIB 2009/1 TR C	30 000	600 000,000	619 848,329	0,258%
TNDJUT047VF9	BIAT SUBORDONNE 2022-1 CF TV	50 000	5 009 000,000	5 366 534,904	2,231%
TNTEPPETCXN3	DAAM 2025-1 TF	20 000	2 000 000,000	2 072 166,575	0,861%
	TAYSIR 2026-1 TF	60 000	6 000 000,000	6 060 572,055	2,519%
<b>AC1-B. Emprunts d'Etat</b>		<b>789 000</b>	<b>109 230 000,000</b>	<b>114 614 111,153</b>	<b>47,645%</b>
<b>AC1-B.1 Bons du Trésor Assimilables</b>		<b>40 000</b>	<b>38 330 000,000</b>	<b>41 103 500,000</b>	<b>17,087%</b>
TN0008000721	BTA 11 FÉVRIER 2027 7.20%	10 000	9 740 000,000	10 014 426,027	4,163%
TNN0SOORH1F1	BTA 8,25% JUIN 2031	30 000	28 590 000,000	31 089 073,973	12,924%

<b>AC1-B.2 EMPRUNT NATIONAL</b>		<b>749 000</b>	<b>70 900 000,000</b>	<b>73 510 611,153</b>	<b>30,558%</b>
TN0008000838	EMPRUNT NATIONAL 2021 CB TF	1 000	100 000,000	105 284,823	0,044%
	EMPRUNT NATIONAL 2021 CB TF	80 000	8 000 000,000	8 422 785,753	3,501%
	EMPRUNT NATIONAL T3 2022 CB TF	60 000	4 800 000,000	4 993 783,233	2,076%
TN0008000895	EMPRUNT NATIONAL T2 2021 CB TF	180 000	18 000 000,000	18 756 848,219	7,797%
TNFOOWIRG8H7	EMPRUNT NATIONAL T2 2022 CB TV	30 000	2 400 000,000	2 546 746,757	1,059%
TNUWXR58DVH5	EMPRUNT NATIONAL T1 2024 CB TF	38 000	3 800 000,000	3 835 913,644	1,595%
TN0JN6PVVH38	EMPRUNT NATIONAL T3 2022 CB TV	60 000	4 800 000,000	5 000 063,053	2,079%
TNRS9CVT3SJ7	EMPRUNT NATIONAL T3 2023 CB TV	20 000	2 000 000,000	2 079 876,997	0,865%
TNVE955M6R90	EMPRUNT NATIONAL T3 2023 CB TF	30 000	3 000 000,000	3 127 587,945	1,300%
TN5QHYZ8T348	EMPRUNT NATIONAL T3 2021 CB TV	50 000	5 000 000,000	5 147 989,589	2,140%
TNWRCVSYL730	EMPRUNT NATIONAL T4 2022 CB TF	30 000	2 400 000,000	2 466 258,411	1,025%
TNYZO6UGUZ33	EMPRUNT NATIONAL T3 2021 CB TF	100 000	10 000 000,000	10 260 383,562	4,265%
	EMPRUNT NATIONAL T4 2022 CB TV	20 000	1 600 000,000	1 644 656,289	0,684%
	EMPRUNT NATIONAL T4 2023 CB TF	50 000	5 000 000,000	5 122 432,877	2,129%
<b>Total portefeuille titres</b>			<b>143 656 787,760</b>	<b>150 565 498,793</b>	<b>62,590%</b>

### PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **2 568 043,701 Dinars** du 01.01.2026 au 31.03.2026, contre **1 761 047,509 Dinars** du 01.01.2025 au 31.03.2025 et se détaillant comme suit :

REVENUS	Du 01.01.2026 au 31.03.2026	Du 01.01.2025 au 31.03.2025	Du 01.01.2025 au 31.12.2025
Revenus des obligations de sociétés	571 711,989	378 979,958	1 852 752,872
Revenus des Emprunts d'Etats	1 996 331,712	1 382 067,551	6 263 661,532
Revenus des autres valeurs (TITRES OPCVM)	0,000	0,000	147 421,052
<b>TOTAL</b>	<b>2 568 043,701</b>	<b>1 761 047,509</b>	<b>8 263 835,456</b>

### AC2- Note sur les placements monétaires et disponibilités :

#### AC2-A Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élevé au 31.03.2026, à **83 145 078,978 Dinars**, représentant dans sa totalité des placements en Bons du Trésor à Court Terme, en Certificats de Dépôt, en Dépôt à Terme et en pensions livrées. Il se détaille comme suit :

#### AC2-A-1 Certificats de dépôts :

Code ISIN	Désignation	Emetteur	Taux	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2026	% de l'Actif Net
	<b>Certificats de dépôt</b>			<b>64 000 000</b>	<b>63 740 605</b>	<b>26,497%</b>
TNPR1RZ7VP53	BNA-->CD1MD.07/01/26-07/04/26-8.74%	BNA	8,74 %	1 000 000	998 836	0,415%
TNNVC2KM8WG3	BNA-->CD5MD.20/01/26-20/04/26-8.74%	BNA	8,74 %	5 000 000	4 981 635	2,071%
TN231OJQ7EC4	BNA-->CD2MD.30/01/26-30/04/26-8.74%	BNA	8,74 %	2 000 000	1 988 814	0,827%
TN9HINEZW4Y2	BH-->CD2MD.11/02/26-10/08/26-8.48%	BH	8,48 %	2 000 000	1 952 105	0,811%
TNZ41OG7XPC2	BH-->CD1MD.12/02/26-11/08/26-8.48%	BH	8,48 %	1 000 000	975 875	0,406%
TNH7ZJ8KYBV8	BNA-->CD3.5MD.02/03/26-01/04/26-7.99%	BNA	7,99 %	3 500 000	3 500 000	1,455%
TN7TY3ETK722	AMEN BANK-->CD20MD.03/03/26-02/05/26-8.20%	Amen bank	8,20 %	20 000 000	19 887 815	8,267%
	BIAT-->CD5.5MD.12/03/26-01/04/26-7.99%	BIAT	7,99 %	5 500 000	5 500 000	2,286%
TNNAKT9AHQ58	QATAR NATIONAL BANK - TUNISIA-->CD4MD.13/03/26-22/04/26-7.49%	QNB	7,49 %	4 000 000	3 986 079	1,657%

	BIAT-->CD6MD.26/03/26-05/04/26-7.99%	BIAT	7,99 %	6 000 000	5 995 743	2,492%
TN12HK78L265	UBCI-->CD3MD.27/03/26-06/04/26-8.24%	UBCI	8,24 %	3 000 000	2 997 256	1,246%
	BIAT-->CD3MD.29/03/26-08/04/26-7.99%	BIAT	7,99 %	3 000 000	2 996 277	1,246%
	BIAT-->CD1MD.30/03/26-09/04/26-7.99%	BIAT	7,99 %	1 000 000	998 582	0,415%
TN9A6TMJM269	UBCI-->CD2MD.30/03/26-29/04/26-8.24%	UBCI	8,24 %	2 000 000	1 989 811	0,827%
TNV5PQB35LP0	UBCI-->CD5MD.31/03/26-10/04/26-8.24%	UBCI	8,24 %	5 000 000	4 991 777	2,075%

**AC2-A-2 Créances sur opérations de pensions livrées :**

Désignation	Taux	Banque	Date de	Coût d'acquisition	Valeur au 31.03.2026	% de l'Actif Net
			Jouissance			
<b>Créances sur opérations de pensions livrées</b>				<b>19 298 058</b>	<b>19 404 474</b>	<b>8,07%</b>
PPL -2,499M180J070126 060726 7,900%,AB2643BTA07/32	7,90 %	AB	07/01/2026	2 499 127	2 545 194	1,06%
PPL -2,401M31J270326 270426 7,640%,BT2407BTA11/30C	7,64 %	BT	27/03/2026	2 400 559	2 403 105	1,00%
PPL -1,500M31J300326 300426 7,640%,BT1503BTA11/30C	7,64 %	BT	30/03/2026	1 500 041	1 500 678	0,62%
PPL -5,700M28J310326 280426 7,640%,BT5734BTA12/28C	7,64 %	BT	31/03/2026	5 700 059	5 701 269	2,37%
PPL -2,499M42J020326 130426 8,000%,AB2391BTA05/27C	8%	AB	02/03/2026	2 499 306	2 515 968	1,05%
PPL -0,400M31J130326 130426 7,640%,BT405BTA12/28CP	7,64 %	BT	13/03/2026	400 092	401 706	0,17%
PPL -3,300M31J060326 060426 7,990%,AB3225BTA04/28C	7,99 %	AB	06/03/2026	3 299 630	3 318 671	1,38%
PPL -0,999M181J060126 060726 7,900%,AB1057BTA07/32	7,90 %	AB	06/01/2026	999 244	1 017 883	0,42%

**AC2-B Disponibilités:**

Le solde de ce poste s'élève au 31.03.2026, à **2 825 023,590 Dinars** et représente les avoirs en banque.

**PR2 Note sur les revenus des placements monétaires :**

Les revenus des placements monétaires s'élèvent du 01.01.2026 au 31.03.2026 à **939 980,498 Dinars**, contre **1 560 496,028 Dinars** du 01.01.2025 au 31.03.2025 et se détaillent comme suit :

<b>REVENUS</b>	<b>Du 01.01.2026 au 31.03.2026</b>	<b>Du 01.01.2025 au 31.03.2025</b>	<b>Du 01.01.2025 au 31.12.2025</b>
Revenus des Bons de Trésor à CT	0,000	0,000	0,000
Revenus des Certificats de dépôt	535 756,751	877 216,200	3 551 419,895
Revenus des Autres Placements (Dépôts à Terme)	0,000	88 865,534	542 234,959
Revenus des prises en pension	404 223,747	594 414,294	1 739 563,532
<b>TOTAL</b>	<b>939 980,498</b>	<b>1 560 496,028</b>	<b>5 833 218,386</b>

**CH1 Note sur les charges de gestion des placements :**

Les charges de gestion des placements s'élèvent du 01.01.2026 au 31.03.2026 à **518 306,872 Dinars** contre **446 353,601 Dinars** du 01.01.2025 au 31.03.2025 et se détaillent comme suit :

<b>Charges de gestion des placements</b>	<b>Du 01.01.2026 au 31.03.2026</b>	<b>Du 01.01.2025 au 31.03.2025</b>	<b>Du 01.01.2025 au 31.12.2025</b>
Rémunération du gestionnaire	248 578,408	214 069,837	962 773,958
Rémunération du dépositaire	52 222,357	44 972,659	202 263,456
Rémunération du distributeur	217 506,107	187 311,105	842 427,209
<b>Total</b>	<b>518 306,872</b>	<b>446 353,601</b>	<b>2 007 464,623</b>

**CH2 Note sur les autres charges d'exploitation :**

Les autres charges d'exploitation s'élèvent du 01.01.2026 au 31.03.2026 à **73 384,394 Dinars**, contre **64 631,109 Dinars** du 01.01.2025 au 31.03.2025 et se détaillent comme suit :

<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>Du 01.01.2026 au 31.03.2026</b>	<b>Du 01.01.2025 au 31.03.2025</b>	<b>Du 01.01.2025 au 31.12.2025</b>
Redevance CMF	52 219,623	44 970,274	202 252,526
Impôts et Taxes	8 941,645	8 006,654	34 737,307
Rémunération du CAC	9 380,616	8 809,671	41 216,994
Jetons de présence	1 500,000	2 838,510	8 610,147
Publicité et Publications	709,410	0,000	2 889,503
Charges Diverses	633,100	6,000	201,733
<b>Total</b>	<b>73 384,394</b>	<b>64 631,109</b>	<b>289 908,210</b>

**PA- Note sur le Passif :**

Le solde de ce poste s'élève au 31.03.2026 à **546 364,061 Dinars**, contre **562 857,250 Dinars** au 31.03.2025 et s'analysent comme suit :

NOTE	PASSIF	31.03.2026	31.03.2025	31.12.2025
PA1	Opérateurs créditeurs	450 242,124	446 658,163	162 664,622
PA2	Autres créditeurs divers	96 121,937	116 199,087	97 385,202
<b>TOTAL</b>		<b>546 364,061</b>	<b>562 857,250</b>	<b>260 049,824</b>

**PA1** : Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 31.03.2026 à **450 242,124 Dinars** contre **446,658,163 Dinars** au 31.03.2025 et se détaille comme suit :

Opérateurs Créditeurs	31.03.2026	31.03.2025	31.12.2025
Gestionnaire	96 020,995	214 374,399	78 171,957
Dépositaire	68 581,054	44 972,659	16 358,697
Distributeurs	285 640,075	187 311,105	68 133,968
<b>Total</b>	<b>450 242,124</b>	<b>446 658,163</b>	<b>162 664,622</b>

**PA2** : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31.03.2026 à **96 121,937 Dinars** contre **116 199,087 Dinars** au 31.03.2025 et se détaillent comme suit :

Opérateurs Créditeurs	31.03.2026	31.03.2025	31.12.2025
Etat, impôts et taxes	36 955,941	27 343,662	22 765,745
Redevance CMF	20 107,375	44 970,274	16 357,840
Provision pour charges à payer	28 178,005	28 957,982	41 321,329
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	0,000	0,000	10 616,918
Rémunération CAC	9 380,616	14 504,098	5 900,299
Jetons de présence	1 500,000	423,071	423,071
Dividendes à payer des exercices antérieurs	0,000	0,000	0,000
<b>Total</b>	<b>96 121,937</b>	<b>116 199,087</b>	<b>97 385,202</b>

### CP1 Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 01.03.2026 se détaillent comme suit :

Capital au 01.01.2026 (en nominal)

· Montant	179 844 200,000
· Nombre de titres	1 798 442
· Nombre d'actionnaires	110

Souscriptions réalisées (en nominal)

· Montant	99 359 300,000
· Nombre de titres émis	993 593

Rachats effectués (en nominal)

· Montant	54 505 100,000
· Nombre de titres rachetés	545 051

Capital au 31.03.2026 223 496 652,079

· Montant en nominal	224 698 400,000
· Sommes non distribuables (*)	-1 201 747,834
· Nombres de titres	2 246 984
· Nombre d'actionnaires	115

(\*): Les sommes non distribuables s'élèvent à **-1 201 747,450 Dinars** au 31.03.2026 et se détaillent comme suit :

	31/03/2026
<b>Sommes non distribuables des exercices antérieurs</b>	<b>-1 788 577,271</b>
<b>1- Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>885 385,001</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres.	699 183,088
+/- values réalisées sur cession de titres.	186 201,913
<b>2- Régularisation des sommes non distribuables</b>	<b>-298 555,564</b>
Aux émissions	-1 362 273,229
Aux rachats	1 063 717,665
<b>Total sommes non distribuables</b>	<b>-1 201 747,834</b>

## **CP2 Note sur les sommes distribuables :**

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de la période augmentés ou diminués des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV TRESOR et des somme distribuables des exercices antérieurs.

Le solde de ce poste au 31.03.2026 se détaille ainsi :

Résultat distribuable de la période	2 916 332,933
Régularisation du résultat distribuable de la période	373 372,401
Résultat distribuable de l'exercice clos	13 774 322,581
Régularisation du résultat distribuable de l'exercice clos	0,000
<b>SOMMES DISTRIBUABLES</b>	<b>17 064 027,915</b>

## **5. AUTRES INFORMATIONS**

<b><u>5-1 Données par action</u></b>	<b><u>31.03.2026</u></b>	<b><u>31.03.2025</u></b>
<b>Revenus des placements</b>	<b>1,561</b>	<b>1,907</b>
Charges de gestion des placements	-0,231	-0,256
<b>Revenus nets des placements</b>	<b>1,331</b>	<b>1,651</b>
Autres charges d'exploitation	-0,033	-0,037
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>1,298</b>	<b>1,614</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,166	0,027
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>	<b>1,464</b>	<b>1,641</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0,166	-0,027
<b>Variation des +/- values potentielles/titres</b>	<b>0,311</b>	<b>0,009</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées sur cession titres</b>	<b>0,083</b>	<b>0,000</b>
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>	<b>1,692</b>	<b>1,623</b>

### **5-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs**

#### **5.3.1 Rémunération du gestionnaire**

La gestion financière de la SICAV TRESOR est confiée à « TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT ». Celle-ci est, notamment, chargée de la gestion du portefeuille de SICAV TRESOR ;

En contrepartie de ses prestations, « TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT » perçoit une rémunération de 0,15 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le Conseil d'Administration, réuni en date du 29 juin 2015, a décidé de modifier à la hausse la commission de gestion, en la portant de 0,15% TTC à 0,20% TTC de l'actif net l'an.

Cette modification est entrée en vigueur depuis le 1er janvier 2016.

Le Conseil d'Administration, réuni en date du 15 mars 2023, a décidé de modifier à la hausse la commission de gestion, en la portant de 0,20% TTC à 0,30% HT de l'actif net l'an. Cette modification entrera en vigueur à partir du 1er Août 2023.

La gestion administrative et comptable est déléguée à TUNISIE VALEURS et ceux à partir du 3 janvier 2022.

Le Conseil d'Administration, réuni en date du 29 novembre 2023, a décidé de modifier à la hausse la commission de gestion, en la portant de 0,30% TTC à 0,40% HT de l'actif net l'an. Cette modification entrera en vigueur à partir du 1er Janvier 2024.

### **5.3.2 Rémunération du dépositaire**

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV TRESOR. Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV TRESOR ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- de la mise en paiement des dividendes ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération de 0,15% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le Conseil d'Administration de SICAV TRESOR, réuni en date du 29 juin 2015, a décidé de modifier à la baisse la commission de dépôt, payée par la SICAV en faveur de la BIAT, en la ramenant de 0,15% TTC à 0,10% TTC de l'actif net l'an.

Cette modification est entrée en vigueur depuis le 1er janvier 2016.

Le Conseil d'Administration de SICAV TRESOR, réuni en date du 29 juin 2015, a décidé de modifier à la baisse la commission de dépôt, payée par la SICAV en faveur de la BIAT, en la ramenant de 0,15% TTC à 0,10% TTC de l'actif net l'an. Cette modification est entrée en vigueur depuis le 1er janvier 2016.

Le Conseil d'administration, réuni le 29 novembre 2023, a décidé de maintenir inchangée la commission de gestion, laquelle demeure fixée à 0,08 % HT de l'actif net l'an.

### **5.3.3 Rémunération des distributeurs**

La BIAT, TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT et la TUNISIE VALEURS(ayant remplacé BIAT CAPITAL à partir du 15 juillet 2021) perçoivent une commission de distribution de 0,20% TTC l'an prélevée sur l'actif net de SICAV TRESOR et partagée entre elles au prorata de leurs distributions. Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

Le Conseil d'Administration, réuni en date du 15 mars 2023, a décidé de modifier à la hausse la commission de distribution, en la portant de 0,20% TTC à 0,30% HT de l'actif net l'an. Cette modification entrera en vigueur à partir du 1er Août 2023.

Le Conseil d'Administration, réuni en date du 29 novembre 2023, a décidé de modifier à la hausse la commission de distribution, en la portant de 0,30% TTC à 0,35% HT de l'actif net l'an. Cette modification entrera en vigueur à partir du 1er janvier 2024.

### **5.4 Prise en charge par la SICAV des dépenses de publicité et de promotion et d'autres frais :**

Les dépenses publicitaires et de promotion de la SICAV ainsi que tous frais justifiables revenant au CMF, à la BVMT, à Tunisie Clearing ou définis par une loi, un décret ou un arrêté sont supportées par la SICAV et ce depuis le 1er janvier 2016.

## TUNISIE SICAV

### SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2026

#### RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 MARS 2026

##### Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « TUNISIE SICAV » pour la période allant du premier Janvier au 31 Mars 2026, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de **583.841.259** dinars, un actif net de **581.746.234** dinars et un bénéfice de la période de **9.595.397** dinars.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « TUNISIE SICAV » comprenant le bilan au 31 Mars 2026, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

##### Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ».

Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

##### Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la Société « TUNISIE SICAV » arrêtés au 31 Mars 2026, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **Paragraphe post Conclusion**

Nous attirons votre attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « TUNISIE SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

**Tunis le 30 avril 2026**

**LE COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SAECO CONSULTING**

**Mr. Adel BEN SOLTANA**

**BILAN ARRETE AU 31 MARS 2026**  
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/03/2026</b>	<b>31/03/2025</b>	<b>31/12/2025</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	<b>421 447 127</b>	<b>395 136 097</b>	<b>437 237 944</b>
Obligations et valeurs assimilées		419 636 241	391 091 661	435 457 437
Titres des Organismes de Placement Collectif		1 810 886	4 044 436	1 780 507
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>159 684 126</b>	<b>167 924 846</b>	<b>116 291 642</b>
Placements monétaires	5	159 683 852	167 924 478	116 289 580
Disponibilités		274	368	2 062
<b>Créances d'exploitation</b>	6	<b>2 710 006</b>	<b>2 192 588</b>	<b>9 780 888</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>583 841 259</b>	<b>565 253 531</b>	<b>563 310 473</b>
<b>PASSIF</b>				
Opérateurs créditeurs	7	492 237	465 044	487 690
Autres créditeurs divers	8	1 602 788	941 511	13 155 345
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>2 095 025</b>	<b>1 406 555</b>	<b>13 643 035</b>
<b>ACTIF NET</b>				
Capital	9	573 762 034	555 632 481	518 579 328
Sommes distribuables des exercices Antérieurs		-	-	-
Sommes distribuables de la période		7 984 201	8 214 495	31 088 110
<b>ACTIF NET</b>		<b>581 746 234</b>	<b>563 846 976</b>	<b>549 667 438</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>583 841 259</b>	<b>565 253 531</b>	<b>563 310 473</b>

## ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

		Période du 01/01/2026 au 31/03/2026	Période du 01/01/2025 au 31/03/2025	Période du 01/01/2025 au 31/12/2025
	<b>Note</b>			
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	10	<b>7 443 401</b>	<b>6 977 978</b>	<b>28 158 720</b>
Revenus des obligations et valeurs assimilées		7 443 401	6 977 978	27 992 309
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		-	-	166 412
<b>Revenus des placements monétaires</b>	11	<b>2 204 870</b>	<b>2 700 634</b>	<b>12 589 346</b>
Intérêts des certificats de dépôt		676 018	920 732	5 224 533
Intérêts des dépôts à vue		36 053	28 758	170 310
Intérêts des bons du trésor à court terme		9 560	1 732	36 465
Intérêts des dépôts à terme		589 901	568 162	2 559 500
Intérêts des billets de trésorerie		-	-	-
Revenus des prises en pension		893 337	1 181 250	4 598 538
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>9 648 271</b>	<b>9 678 612</b>	<b>40 748 066</b>
Intérêts des mises en pensions	12	-	-	-
Charges de gestion des placements	13	- 1 659 026	- 1 583 489	- 6 793 294
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>7 989 245</b>	<b>8 095 123</b>	<b>33 954 772</b>
Autres produits		-	-	-
Autres charges	14	- 166 238	- 176 797	- 732 385
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>7 823 007</b>	<b>7 918 326</b>	<b>33 222 387</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		161 194	296 169	- 2 134 277
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		<b>7 984 201</b>	<b>8 214 495</b>	<b>31 088 110</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		- 161 194	- 296 169	2 134 277
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		338 524	121 703	259 100
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		1 433 866	- 7	- 18 796
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>9 595 397</b>	<b>8 040 022</b>	<b>33 462 692</b>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 01/01/2026 au 31/03/2026	Période du 01/01/2025 au 31/03/2025	Période du 01/01/2025 au 31/12/2025
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>9 595 397</b>	<b>8 040 022</b>	<b>33 462 692</b>
Résultat d'exploitation	7 823 007	7 918 326	33 222 387
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	338 524	121 703	259 100
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	1 433 866	- 7	- 18 796
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>22 483 398</b>	<b>17 868 621</b>	<b>-21 733 586</b>
<b>Souscriptions</b>			
Capital	125 773 230	95 420 467	405 662 466
Régularisation des sommes non distribuables	59 000 376	11 352 072	30 516 814
Régularisation des sommes distribuables	904 279	892 038	12 592 939
<b>Rachats</b>			
Capital	- 104 752 045	- 78 870 201	- 424 120 503
Régularisation des sommes non distribuables	- 57 699 356	- 10 329 886	- 31 658 087
Régularisation des sommes distribuables	- 743 085	- 595 869	- 14 727 215
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>32 078 795</b>	<b>25 908 643</b>	<b>11 729 106</b>
<b>ACTIF NET</b>			
En début de période	549 667 438	537 938 333	537 938 333
En fin de période	581 746 234	563 846 977	549 667 438
<b>NOMBRE D'ACTIONS</b>			
En début de période	4 183 752	4 341 893	4 341 893
En fin de période	4 353 345	4 483 689	4 183 752
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>133,632</b>	<b>125,755</b>	<b>131,381</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>1,71%</b>	<b>1,50%</b>	<b>6,04%</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2026

### NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

« TUNISIE SICAV » est une société d'investissement à capital variable de type capitalisation de catégorie obligataire régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 09 Juin 1992 à l'initiative de Tunisie Leasing et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 05 Mars 1992.

« TUNISIE SICAV » a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, « TUNISIE SICAV » bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion financière de « TUNISIE SICAV » est confiée à la société « TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT », « AMEN BANK » étant le dépositaire de fonds et de titres.

### NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Mars 2026, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

### NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### 3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire. Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

#### 3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à

une date récente ;

- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Mars 2026, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « TUNISIE SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres ;
- A la valeur actuelle, sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines, pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthode comptable a été appliqué d'une manière prospective à partir du 1er janvier 2018.

### **3.3 Evaluation des titres OPCVM**

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

### **3.4 Evaluation des autres placements**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.5 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### **3-6 Opérations de pensions livrées**

#### **- Titres mis en Pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

#### **- Titres reçus en Pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « Revenus des prises en pension ».

## Note 4 : Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2026 à 421.447.127 dinars et se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2026	% de l'actif net
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>			<b>399 747 911</b>	<b>419 636 241</b>	<b>72,13%</b>
<b>Obligations des sociétés</b>			<b>84 183 100</b>	<b>88 515 084</b>	<b>15,22%</b>
TNR4CLXNS261	WIFAK BANK 2022-2 CA TF	11 000	440 000	446 505	0,08%
TN000390263	UIB 2011/1 TR B	30 000	900 000	927 092	0,16%
TN0003900248	UIB 2009/1 TR C	50 000	1 000 000	1 033 081	0,18%
TNTWU2KQRW54	UBCI SUB 2025-1 CA TF	30 000	3 000 000	3 086 834	0,53%
TNZSBU7F6WY7	TLF SUBORDONNE 2021 -TF-	30 000	600 000	619 976	0,11%
TN99P72UERY9	TLF 2023-1 TF	10 000	600 000	647 033	0,11%
TNR0O99VZUY8	TLF 2022-2 CA TV	10 000	400 000	414 491	0,07%
TNXIY8MEDJE3	TLF 2022-2 CA TF	30 000	1 200 000	1 242 608	0,21%
TNYJL6N2AEP6	TLF 2022-1 CA TF	50 000	2 000 000	2 150 654	0,37%
TN0002102150	TLF 2021-1 TF	31 800	636 000	683 461	0,12%
TNDCN0PSCAD9	TAYSIR 2026-1 TF	60 000	6 000 000	6 060 572	1,04%
TNUPKQSV5F28	ENDA TAMWEEL 2025-1 CB TF	85 000	8 500 000	9 049 179	1,56%
TNTEPPETCXN3	DAAM 2025-1 TF	3 500	350 000	362 629	0,06%
TNTEPPETCXN3	DAAM 2025-1 TF	30 000	3 000 000	3 108 250	0,53%
TN0004620142	BTK 2009 CAT.D	8 500	170 000	170 741	0,03%
TN0001300623	BTE 2011 B	10 000	300 000	302 096	0,05%
TN0001300623	BTE 2011 B	5 000	150 000	151 048	0,03%
TN0001300623	BTE 2011 B	10 000	300 000	302 096	0,05%
TN0001300623	BTE 2011 B	5 000	150 000	151 048	0,03%
TN0001300607	BTE 2010 B	25 900	647 500	663 772	0,11%
TNDJUT047VF9	BIAT SUBORDONNE 2022-1 CF TV	350 000	35 063 000	37 565 744	6,46%
TNDJUT047VF9	BIAT SUBORDONNE 2022-1 CF TV	50 000	5 009 000	5 366 535	0,92%
TNOPIDORGAE6	BH SUB 2021-2 CA C TF	30 000	1 800 000	1 858 878	0,32%
TN7XUIXDVQY8	ATL 2025-2	10 000	1 000 000	1 004 412	0,17%
TNIKWGWIVBC2	ATL 2024-1	20 000	1 600 000	1 716 911	0,30%
TNWYE1PN6WF5	ATL 2023-2 CB TF	10 000	1 000 000	1 039 897	0,18%
TNMA55MMDD46	ATL 2023-1 CA TF	10 000	400 000	403 314	0,07%
TNMA55MMDD46	ATL 2023-1 CA TF	10 000	400 000	403 314	0,07%
TNFUHZ3R7VR5	ATL 2021-1 CAT A 5ANS TF 9.60%	20 000	400 000	406 565	0,07%
TN0003600582	ATB SUB 09 TR.B L.B2	20 000	532 600	554 364	0,10%
TN0003600509	ATB 2007/1 D	8 000	224 000	238 434	0,04%
TNQXCLYWABG2	AMEN BANK SUBORDONNE 2026-1 TV	15 000	1 500 000	1 501 472	0,26%
TNL8PGUB9C93	AMEN BANK SUB 2023-2 CA TV	15 000	900 000	928 793	0,16%
TNL8PGUB9C93	AMEN BANK SUB 2023-2 CA TV	9 600	576 000	594 428	0,10%
TNL8PGUB9C93	AMEN BANK SUB 2023-2 CA TV	25 000	1 500 000	1 547 989	0,27%
TNDE9EH7SA12	AMEN BANK SUB 2023-2 CA TF	15 000	900 000	930 133	0,16%
TN0003400686	AMEN BANK SUB 2021-1 CA TV	10 000	600 000	644 862	0,11%
TN0003400330	AB SUBORDONNE 08 B	15 000	225 000	235 874	0,04%

TN0007340078	SERVICOM 2016 TF	3 000	210 000	-	0,00%
--------------	------------------	-------	---------	---	-------

<b>Obligations de L'ETAT</b>			<b>245 817 600</b>	<b>255 508 904</b>	<b>43,92%</b>
TN0JN6PVVH38	EMPRUNT NATIONAL T3 2022 CB TV	200 000	16 000 000	16 666 877	2,86%
TNUWXR58DVH5	EMPRUNT NATIONAL T1 2024 CB TF	70 000	7 000 000	7 066 157	1,21%
TN5QHYZ8T348	EMPRUNT NATIONAL T3 2021 CB TV	70 000	7 000 000	7 207 185	1,24%
TNRS9CVT3SJ7	EMPRUNT NATIONAL T3 2023 CB TV	22 800	2 280 000	2 371 060	0,41%
TN0008000895	EMPRUNT NATIONAL T2 2021 CB TF	390 000	39 000 000	40 639 838	6,99%
TNVE955M6R90	EMPRUNT NATIONAL T3 2023 CB TF	34 200	3 420 000	3 565 450	0,61%
TN0JN6PVVH38	EMPRUNT NATIONAL T2 2022 CB TF	200 000	16 000 000	16 947 603	2,91%
TN0008000838	EMPRUNT NATIONAL 2021 CB TF	410 000	41 000 000	43 166 777	7,42%
TN0008000838	EMPRUNT NATIONAL 2021 CB TF	35 000	3 500 000	3 684 969	0,63%
TNHG2VXQ3BG0	EMPRUNT NATIONAL T1 2022 CB TF	350 000	21 000 000	21 057 350	3,62%
TN7PM93UZP50	EMPRUNT NATIONAL T4 2022 CB TV	110 000	8 800 000	9 045 610	1,55%
TNFOOWIRG8H7	EMPRUNT NATIONAL T2 2022 CB TV	300 000	24 000 000	25 467 468	4,38%
TNYZO6UGUZ33	EMPRUNT NATIONAL T3 2021 CB TF	230 000	23 000 000	23 598 882	4,06%
TNRGVSC8DE36	EMPRUNT NATIONAL T3 2022 CB TF	230 000	18 400 000	19 142 835	3,29%
TN0008000895	EMPRUNT NATIONAL T2 2021 CB TF	25 000	2 500 000	2 605 118	0,45%
TNRGVSC8DE36	EMPRUNT NATIONAL T3 2022 CB TF	1 470	117 600	122 348	0,02%
TNWRCVSYL730	EMPRUNT NATIONAL T4 2022 CB TF	160 000	12 800 000	13 153 378	2,26%
<b>Bons du trésor assimilables</b>			<b>69 747 211</b>	<b>75 612 253</b>	<b>13,00%</b>
TN0008000655	BTA 29 MARS 2027 6.60%	1 350	1 268 325	1 339 984	0,23%
TN0008000655	BTA 29 MARS 2027 6.60%	400	375 800	397 041	0,07%
TN0008000655	BTA 29 MARS 2027 6.60%	1 650	1 550 175	1 637 762	0,28%
TNN0SOORH1F1	BTA 8,25% JUIN 2031	40 000	38 120 000	41 452 099	7,13%
TN0008000655	BTA 29 MARS 2027 6.60%	999	938 561	991 757	0,17%
TN0008000655	BTA 29 MARS 2027 6.60%	750	704 625	744 559	0,13%
TNNUS2JABSF6	BTA 9,40% AOÛT 2033	18 700	18 693 017	20 237 934	3,48%
TN0008000580	BTA 14 OCTOBRE 2026 6.30%	2 500	2 300 000	2 547 056	0,44%
TNNUS2JABSF6	BTA 9,40% AOÛT 2033	5 000	4 998 133	5 420 226	0,93%
TN0008000655	BTA 29 MARS 2027 6.60%	850	798 575	843 836	0,15%
<b>Bons de trésor assimilables mis en pensions livrées</b>			<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>
<b>Titres d'OPCVM</b>			<b>1 506 227</b>	<b>1 810 886</b>	<b>0,31%</b>
TNGUV3GCXU41	MCP SAFE FUND	3 465	500 041	575 173	0,10%
TNBIC10E13Y6	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIR	5 300	504 359	683 165	0,12%
TNYAVEEFVIB8	FCP SMART CASH PLUS	50	501 827	552 548	0,09%
<b>TOTAL</b>			<b>401 254 138</b>	<b>421 447 127</b>	<b>72,45%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des actifs</b>					<b>72,19%</b>

## Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2026 à 159.683.852 dinars et se détaille comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2026	% de l'actif net
<b>Dépôts à vue</b>	<b>7 867 119</b>	<b>7 903 310</b>	<b>1,36%</b>
AMEN BANK SIEGE	1 584 607	1 591 246	0,27%
AMEN BANK P	6 282 513	6 312 064	1,09%
<b>Dépôts à terme</b>	<b>35 267 000</b>	<b>36 693 786</b>	<b>6,31%</b>
CAT TS BIATCAFF, 8.4900, 14/10/2025, 04/05/2026	14 000	14 440	0,00%
CAT TS BIATCAFF, 8.5000, 28/05/2025, 04/05/2026	36 000	38 066	0,01%
CAT TS BIATCAFF, 7.9900, 29/01/2026, 04/05/2026	113 000	114 227	0,02%
CAT TS BIATCAFF, 8.5000, 22/05/2025, 04/05/2026	7 000	7 409	0,00%
CAT TS BIATCAFF, 8.5000, 24/07/2025, 04/05/2026	8 000	8 374	0,00%
CAT TS BIATCAFF, 8.4100, 10/04/2025, 08/04/2026	11 813 000	12 588 181	2,16%
CAT TS BIATCAFF, 7.9900, 30/03/2026, 30/06/2026	49 000	49 017	0,01%
CAT TS BIATCAFF, 8.5000, 11/09/2025, 04/05/2026	12 000	12 452	0,00%
CAT TS BIATCAFF, 8.0800, 11/02/2026, 23/11/2026	17 000	17 148	0,00%
CAT TS BIATCAFF, 8.5000, 01/07/2025, 04/05/2026	42 000	44 144	0,01%
CAT TS BIATCAFF, 8.4900, 17/11/2025, 04/05/2026	1 000	1 025	0,00%
CAT TS BIATCAFF, 8.4900, 03/12/2025, 04/05/2026	6 000	6 133	0,00%
CAT TS BIATCAFF, 7.9900, 18/03/2026, 18/06/2026	35 000	35 086	0,01%
CAT TS BIATCAFF, 8.5000, 15/05/2025, 04/05/2026	449 000	475 851	0,08%
CAT TS BIATCAFF, 8.5000, 05/08/2025, 04/05/2026	18 000	18 801	0,00%
CAT TS BIATCAFF, 8.4900, 24/12/2025, 04/05/2026	14 000	14 255	0,00%
CAT TS BIATCAFF, 8.5000, 16/05/2025, 04/05/2026	1 063 000	1 126 372	0,19%
CAT TS BIATCAFF, 8.5000, 22/08/2025, 04/05/2026	6 000	6 248	0,00%
CAT TS BIATCAFF, 8.4900, 30/12/2025, 01/04/2026	13 317 000	13 544 981	2,33%
CAT TS BIATCAFF, 8.0800, 17/02/2026, 18/05/2026	36 000	36 274	0,01%
CAT TS BIATCAFF, 8.5000, 03/06/2025, 04/05/2026	5 000	5 281	0,00%
CAT TS BIATCAFF, 8.5000, 01/09/2025, 04/05/2026	525 000	545 735	0,09%
CAT TS BIATCAFF, 8.4900, 21/10/2025, 04/05/2026	14 000	14 422	0,00%
CAT TS BIATCAFF, 8.5000, 14/05/2025, 04/05/2026	5 000	5 300	0,00%
CAT TS BIATCAFF, 8.5000, 31/07/2025, 04/05/2026	19 000	19 864	0,00%
CAT TS BIATCAFF, 8.4100, 07/04/2025, 02/04/2026	21 000	22 390	0,00%
CAT TS BIATCAFF, 8.5000, 17/09/2025, 20/04/2026	4 170 000	4 322 268	0,74%
CAT TS BIATCAFF, 8.4900, 27/11/2025, 04/05/2026	3 000	3 070	0,00%
CAT TS BIATCAFF, 8.4900, 02/01/2026, 04/05/2026	29 000	29 480	0,01%
CAT TS BIATCAFF, 8.5000, 19/05/2025, 04/05/2026	4 000	4 236	0,00%
CAT TS BIATCAFF, 8.5000, 26/05/2025, 04/05/2026	1 020 000	1 078 908	0,19%
CAT TS BIATCAFF, 8.0800, 18/02/2026, 19/05/2026	25 000	25 186	0,00%
CAT TS BIATCAFF, 8.4100, 16/04/2025, 02/04/2026	9 000	9 581	0,00%
CAT TS BIATCAFF, 8.5000, 07/05/2025, 04/05/2026	19 000	20 165	0,00%
CAT TS BIATCAFF, 8.4900, 25/12/2025, 03/04/2026	513 000	522 260	0,09%
CAT TS BIATCAFF, 8.4900, 08/12/2025, 04/05/2026	210 000	214 455	0,04%
CAT TS BIATCAFF, 8.5000, 23/06/2025, 04/05/2026	8 000	8 420	0,00%
CAT TS BIATCAFF, 8.4900, 22/12/2025, 04/05/2026	531 000	540 881	0,09%
CAT TS BIATCAFF, 8.5000, 23/05/2025, 04/05/2026	1 048 000	1 109 111	0,19%
CAT TS BIATCAFF, 8.4900, 06/01/2026, 02/09/2026	9 000	9 142	0,00%
CAT TS BIATCAFF, 8.5000, 11/06/2025, 04/05/2026	19 000	20 041	0,00%

CAT TS BIATCAFF, 8.4900, 10/12/2025, 04/05/2026

5 000

5 104

0,00%

<b>Certificats de dépôt</b>	<b>60 000 000</b>	<b>59 825 338</b>	<b>10,28%</b>
BIAT au 17/02/26 à 8.08%	4 000 000	3 995 028	0,69%
BNA au 20/01/26 à 8.74%	5 000 000	4 981 943	0,86%
BIAT au 30/03/26 à 7.99%	3 500 000	3 452 373	0,59%
BIAT au 06/01/26 à 8.49%	500 000	499 538	0,09%
BIAT au 19/03/26 à 7.99%	1 500 000	1 492 872	0,26%
BNA au 14/01/26 à 8.74%	10 000 000	9 975 291	1,71%
BIAT au 23/03/26 à 7.99%	2 000 000	1 999 646	0,34%
BNA au 15/01/26 à 8.74%	2 000 000	1 994 678	0,34%
QATAR NATIONAL BANK - TUNISIA au 27/03/26 à 6.99%	10 000 000	9 992 248	1,72%
BIAT au 11/02/26 à 8.08%	2 000 000	1 999 645	0,34%
UBCI au 31/03/26 à 8.24%	10 000 000	9 983 558	1,72%
BNA au 16/01/26 à 8.74%	2 500 000	2 492 872	0,43%
AMEN BANK au 27/03/26 à 6.99%	6 000 000	5 995 349	1,03%
BH au 18/03/26 à 8.39%	1 000 000	970 296	0,17%
<b>Créances sur opérations de pensions livrées</b>	<b>54 401 096</b>	<b>55 261 419</b>	<b>9,50%</b>
Prise en pension, BIAT du 23/03/2026 au 10/04/2026,taux de 7,99%	7 000 004	7 013 986	1,21%
Prise en pension, BIAT du 30/03/2026 au 17/04/2026,taux de 7,99%	3 000 077	3 001 409	0,52%
Prise en pension, BIAT du 05/01/2026 au 03/06/2026, taux de 8,49%	1 500 056	1 530 480	0,26%
Prise en pension, BIAT du 29/09/2025 au 17/04/2026, taux de 8,50%	1 400 098	1 460 925	0,25%
Prise en pension, BIAT du 02/01/2026 au 27/05/2026, taux de 8,49%	1 000 102	1 021 093	0,18%
Prise en pension, BIAT du 25/03/2026 au 13/04/2026, taux de 7,99%	3 000 096	3 004 757	0,52%
Prise en pension, BIAT du 01/07/2025 au 11/05/2026, taux de 8,50%	1 000 084	1 064 784	0,18%
Prise en pension, BIAT du 17/03/2026 au 10/06/2026, taux de 7,99%	300 038	301 037	0,05%
Prise en pension, BIAT du 04/02/2026 au 15/04/2026, taux de 8,08%	3 000 048	3 037 755	0,52%
Prise en pension, BIAT du 06/01/2026 au 05/06/2026, taux de 8,49%	4 000 024	4 080 207	0,70%
Prise en pension, BIAT du 27/02/2026 au 28/04/2026, taux de 8,08%	4 500 048	4 533 378	0,78%
Prise en pension, BIAT du 05/02/2026 au 22/04/2026, taux de 8,08%	3 000 080	3 037 114	0,52%
Prise en pension, BIAT du 31/03/2026 au 30/06/2026, taux de 7,99%	1 000 020	1 000 242	0,17%
Prise en pension, BIAT du 27/03/2026 au 15/04/2026, taux de 7,99%	3 200 095	3 203 647	0,55%
Prise en pension, BIAT du 05/03/2026 au 14/05/2026, taux de 7,99%	500 040	503 036	0,09%
Prise en pension, BIAT du 31/12/2025 au 08/04/2026, taux de 8,49%	1 000 006	1 021 467	0,18%
Prise en pension, BIAT du 03/02/2026 au 08/04/2026, taux de 8,08%	3 000 050	3 038 431	0,52%
Prise en pension, BIAT du 05/06/2025 au 12/05/2026, taux de 8,50%	2 000 072	2 141 744	0,37%
Prise en pension, BIAT du 08/01/2026 au 07/10/2026, taux de 8,49%	5 000 014	5 097 885	0,88%
Prise en pension, BIAT du 13/06/2025 au 12/05/2026, taux de 8,50%	1 000 032	1 068 979	0,18%
Prise en pension, BIAT du 07/01/2026 au 30/06/2026, taux de 8,49%	5 000 012	5 099 062	0,88%
<b>TOTAL</b>	<b>157 535 216</b>	<b>159 683 852</b>	<b>27,45%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des actifs</b>			<b>27,35%</b>

## Note 6 : Créances d'exploitation

Cette rubrique affiche un solde de 2.710.006 au 31/03/2026 et un solde de 2.192.588 au 31/03/2025 et se détaille comme suit :

	31/03/2026	31/03/2025	31/12/2025
Ventes titres à encaisser	816	816	816
Obligations "SERVICOM", échéances impayées en principal et intérêts pour l'exercice 2019 (*)	78 696	78 696	78 696
Provision pour dépréciation des obligations "SERVICOM"	- 78 696	- 78 696	- 78 696
Créance sur souscription	2 709 190	2 191 772	9 780 072
<b>Total</b>	<b>2 710 006</b>	<b>2 192 588</b>	<b>9 780 888</b>

(\*) : L'assemblée Générale Spéciale des détenteurs des obligations « SERVICOM 2016 » réunie le 1<sup>er</sup> octobre 2019 a décidé la restructuration de l'emprunt obligataire en portant le taux de l'emprunt, selon la catégorie, de 8,2% à 11,6% et de TMM+3% à TMM+4,6% et la modification du mode de paiement de semestriel à annuel chaque 12 décembre à partir de 2020, Par ailleurs, l'émetteur s'est engagé à payer aux souscripteurs et au prorata de leurs souscriptions, la somme de 600 KDT représentant le remboursement partiel des intérêts échus au 12 décembre 2019 totalisant 1,442 KDT, L'émetteur s'est engagé à affecter un nantissement de premier rang au profit des souscripteurs, de sa participation dans les sociétés « SERVITRADE SA » et « SERVICOM INDUSTRIES SA » et ce, à concurrence respectivement de 20,000 actions et 10,000 actions pour TUNISIE SICAV, Néanmoins, à la date prévue du remboursement partiel des intérêts échus soit le 12 décembre 2019, aucun montant n'a été réglé et aucun nantissement n'a été obtenu, TUNISIE SICAV a procédé au reclassement des échéances impayées, en principal et intérêts échus en 2019, au niveau de la rubrique « Créances d'exploitation » qu'elle a provisionnées en totalité, En outre, le principal des obligations « SERVICOM 2016 » a été provisionné en totalité.

## Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/03/2026 à 492.237 dinars contre 465.044 dinars au 31/03/2025 et englobe le montant à payer à Tunisie Valeurs Asset Management au titre de la commission de gestion pour la période allant du 1er Janvier au 31 Mars 2026 et se détaille ainsi :

	31/03/2026	31/03/2025	31/12/2025
Montant HT	486 640	459 757	482 145
TVA	92 462	87 354	91 608
<b>Total TTC</b>	<b>579 102</b>	<b>547 111</b>	<b>573 753</b>
Retenue à la source	-86 865	-82 067	-86 063
<b>Net à payer</b>	<b>492 237</b>	<b>465 044</b>	<b>487 690</b>

**Note 8 : Autres créditeurs divers**

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2026 à 1.602.788 dinars contre 941. 510 dinars au 31/03/2025, et se détaille ainsi :

	31/03/2026	31/03/2025	31/12/2025
Redevance CMF	48 615	45 969	48 176
Retenues à la source sur commissions	138 472	115 713	142 520
TCL à payer	8 168	23 591	8 354
Achats titres à payer	7 655	7 655	7 655
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière Journée	1 399 768	748 395	12 948 451
Autres	111	188	189
<b>Total</b>	<b>1 602 788</b>	<b>941 510</b>	<b>13 155 345</b>

**Note 9 : Capital**

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Mars 2026 se détaillent ainsi :

**Capital au 31/12/2025**

Montant	518 579 328
Nombre de titres	4 183 752
Nombre d'actionnaires	9 427

**Souscriptions réalisées**

Montant	125 773 230
Nombre de titres émis	1 014 703
Nombre d'actionnaires nouveaux	748

**Rachats effectués**

Montant	104 752 045
Nombre de titres rachetés	845 110
Nombre d'actionnaires sortants	563

**Autres mouvements**

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	338 524
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	1 433 866
Régularisation des sommes non distribuables	40 829
Résultats antérieurs incorporés au capital	31 088 109
Régularisation des résultats antérieurs incorporés au capital	1 260 191

**Capital au 31/03/2026**

Montant	573 762 034
Nombre de titres	4 353 345
Nombre d'actionnaires	9 612

**Note 10 : Revenus du portefeuille-titres**

Les revenus du portefeuille-titres s'élève à 7.443.401 dinars pour la période allant du 01/01/2026 au 31/03/2026, contre 6.977.978 dinars pour même période de l'exercice

2025, et se détaillent comme suit :

	Du 01/01/2026 au 31/03/2026	Du 01/01/2025 au 31/03/2025	Année 2025
<b>Revenus des obligations et valeurs assimilées</b>			
<i>Revenus des obligations</i>			
- Intérêts	1 564 092	5 512 306	6 095 989
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>			
Intérêts (BTA, Emprunt National)	5 879 309	1 465 672	21 896 320
<b>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectifs</b>			
<i>Revenus des titres OPCVM</i>			
Dividendes	-	-	166 412
<b>Total</b>	<b>7 443 401</b>	<b>6 977 978</b>	<b>28 158 720</b>

### Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2026 au 31/03/2026 à 2.204.870 dinars, contre 2.700.634 dinars pour même période de l'exercice 2025 et représente le montant des intérêts courus au titre du premier trimestre 2026 sur les dépôts, les certificats de dépôt, les bons de trésor à court terme et les prises en pension qui se détaille ainsi :

	Du 01/01/2026 au 31/03/2026	Du 01/01/2025 au 31/03/2025	Année 2025
Intérêts des certificats de dépôt	676 018	920 732	5 224 533
Intérêts des dépôts à vue	36 053	28 758	170 310
Intérêts des BTCT	9 560	1 732	36 465
Intérêts des dépôts à terme	589 901	568 162	2 559 500
Revenus des prises en pension	893 337	1 181 250	4 598 538
<b>Total</b>	<b>2 204 870</b>	<b>2 700 634</b>	<b>12 589 346</b>

### Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2026 au 31/03/2026 à 1.659.026 dinars, contre 1.583.489 dinars pour la même période de l'exercice 2025 et représente la commission de gestion facturée par « TUNISIE VALEURS ASSET MANagements » et la commission de distribution facturée par « TUNISIE VALEURS » et « AMEN BANK » au titre du premier trimestre 2026, et se détaille comme suit :

	Du 01/01/2025 au 31/03/2025	Du 01/01/2025 au 31/03/2025	Année 2025
Rémunération du Gestionnaire	414 757	395 905	1 698 324
Rémunération du Distributeur	1 244 270	1 187 584	5 094 971
<b>Total</b>	<b>1 659 026</b>	<b>1 583 489</b>	<b>6 793 294</b>

### Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au titre de la période allant du 01/01/2026 au 31/03/2026 à 166.238 dinars, contre 176.797 dinars pour la même période de l'exercice 2025 et se détaillent comme suit :

	Du 01/01/2025 au 31/03/2026	Du 01/01/2025 au 31/03/2025	Année 2025
Redevance CMF	139 405	133 054	570 829
TCL	26 524	23 591	99 471
Autres	308	20 152	62 085
<b>Total</b>	<b>166 238</b>	<b>176 797</b>	<b>732 385</b>

### Note 14 : Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs Rémunération du gestionnaire

La gestion financière de « TUNISIE SICAV » est confiée à la société « TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT », Celle-ci est chargée des choix des placements de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,25% hors taxe l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

#### Rémunération du dépositaire :

"AMEN BANK", assure les fonctions de dépositaire de fonds et de titres, sa rémunération est supportée par le gestionnaire.

#### Rémunération des distributeurs :

« TUNISIE VALEURS » et « AMEN BANK » assurent la distribution des titres de « TUNISIE SICAV », La commission de distribution revenant à « AMEN BANK » est supportée par le gestionnaire, En contrepartie de ses prestations, « TUNISIE VALEURS » perçoit une rémunération de 0,75% hors taxe l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**  
**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2026**

**AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS**  
**TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 Mars 2026**

**Introduction**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, et conformément aux dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE arrêtés au 31 MARS 2026 faisant apparaître un total bilan de **1 593 374 794.757** Dinars et un actif net de **1 587 799 919.515** Dinars et un bénéfice de la période de **30 126 250.245** dinars.

Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la Direction de votre société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

**Étendue de l'examen limité**

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

**Conclusion**

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers arrêtés au 31 MARS 2026, dans tous leurs aspects significatifs, ne donnent pas une image fidèle, de la situation financière trimestrielle de la société SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE telle qu'arrêtée en conformité avec le Système Comptable des Entreprises en vigueur en Tunisie.

**Paragraphe d'observation**

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

### **Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires**

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la SICAV Patrimoine Obligataire des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

**Le Commissaire aux Comptes**

**LEJ AUDIT**

**Bassem JEDDOU**

Tunis, le 30 Avril 2026

<b>BILANS COMPARES</b>		<b>NOTE</b>	<b>31/03/2026</b>	<b>31/03/2025</b>	<b>31/12/2025</b>
			<b>Montants en Dinars</b>	<b>Montants en Dinars</b>	<b>Montants en Dinars</b>
<b>ACTIF</b>					
<b>AC1</b>	<b>PORTEFEUILLE TITRES</b>	<b>AC1</b>	<b>942 172 322,497</b>	<b>527 798 134,849</b>	<b>975 262 102,320</b>
<b>AC1-A</b>	OBLIGATIONS DE SOCIETES		77 649 585,610	59 758 135,339	72 334 887,398
<b>AC1-B</b>	EMPRUNTS D'ETAT		825 144 339,025	416 082 787,717	871 275 159,037
<b>AC1-C</b>	AUTRES VALEURS (OPCVM)		39 378 397,862	51 957 211,793	31 652 055,885
<b>AC2</b>	<b>PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES</b>	<b>AC2</b>	<b>649 112 311,148</b>	<b>571 674 478,852</b>	<b>341 081 186,903</b>
<b>AC2-A</b>	PLACEMENTS MONETAIRES	<b>AC2-A</b>	632 276 914,595	504 009 793,934	326 786 092,982
<b>AC2-B</b>	DISPONIBILITES	<b>AC2-B</b>	16 835 396,553	67 664 684,918	14 295 093,921
<b>AC3-A</b>	<b>AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION</b>	<b>AC3-A</b>	<b>2 090 161,112</b>	<b>1 000 912,624</b>	<b>2 036 540,259</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>			<b>1 593 374 794,757</b>	<b>1 100 473 526,325</b>	<b>1 318 379 829,482</b>
<b>PASSIF</b>					
<b>PA1</b>	<b>OPERATEURS CREDITEURS</b>	<b>PA1</b>	<b>4 063 191,301</b>	<b>2 884 775,878</b>	<b>1 405 588,781</b>
<b>PA2</b>	<b>AUTRES CREDITEURS DIVERS</b>	<b>PA2</b>	<b>1 511 683,941</b>	<b>42 114 722,931</b>	<b>2 577 290,826</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>			<b>5 574 875,242</b>	<b>44 999 498,809</b>	<b>3 982 879,607</b>
<b>ACTIF NET</b>			<b>1 587 799 919,515</b>	<b>1 055 474 027,516</b>	<b>1 314 396 949,875</b>
<b>CP1</b>	<b>CAPITAL</b>	<b>CP1</b>	<b>1 566 729 044,813</b>	<b>1 040 077 455,022</b>	<b>1 241 842 876,594</b>
<b>CP2</b>	<b>SOMMES CAPITALISABLES</b>	<b>CP2</b>	<b>21 070 874,702</b>	<b>15 396 572,494</b>	<b>72 554 073,281</b>
<b>CP2-A</b>	RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE REGUL. RESULTAT		20 248 214,738	14 658 515,644	69 834 760,021
<b>CP2-B</b>	CAPITALISABLE DE LA PERIODE		822 659,964	738 056,850	2 719 313,260
<b>CP2-C</b>	RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE CLOS REGUL DU RESULTAT		0,000	0,000	0,000
<b>CP2-D</b>	CAPITALISABLE DE L'EXERCICE CLOS		0,000	0,000	0,000
<b>ACTIF NET</b>			<b>1 587 799 919,515</b>	<b>1 055 474 027,516</b>	<b>1 314 396 949,875</b>
<b>TOTAL ACTIF NET ET PASSIF</b>			<b>1 593 374 794,757</b>	<b>1 100 473 526,325</b>	<b>1 318 379 829,482</b>

			Période du	Période du	Période du
<b>ETATS DE RESULTAT COMPARES</b>		<b>Note</b>	<b>01/01/2026</b>	<b>01/01/2025</b>	<b>01/01/2025</b>
			<b>au</b>	<b>au</b>	<b>au</b>
			<b>31/03/2026</b>	<b>31/03/2025</b>	<b>31/12/2025</b>
			<b>Montants en Dinars</b>	<b>Montants en Dinars</b>	<b>Montants en Dinars</b>
<b>PR1</b>	<b>REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES</b>	<b>PR1</b>	<b>15 648 156,851</b>	<b>7 962 190,876</b>	<b>46 317 368,881</b>
PR1-A	REVENUS DES OBLIGATIONS DE SOCIETES		1 421 197,062	1 223 384,788	5 008 589,610
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		14 226 959,789	6 738 806,088	40 708 929,494
PR1-C	REVENUS DES AUTRES VALEURS (OPCVM)		0,000	0,000	599 849,777
<b>PR2</b>	<b>REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES</b>	<b>PR2</b>	<b>9 424 098,606</b>	<b>9 888 221,608</b>	<b>39 507 484,390</b>
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR		0,000	0,000	0,000
PR2-B	REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		6 485 674,898	4 871 363,018	23 131 118,246
PR2-C	REVENUS DES AUTRES PLACEMENTS (DEPOT A TERME)		0,000	813 779,726	4 305 368,548
PR2-D	REVENUS PRISE EN PENSION LIVREE		2 938 423,708	4 203 078,864	12 070 997,596
<b>REVENUS DES PLACEMENTS</b>			<b>25 072 255,452</b>	<b>17 850 412,484</b>	<b>85 824 853,271</b>
<b>CH1</b>	<b>CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS</b>	<b>CH1</b>	<b>-4 365 075,188</b>	<b>-2 884 775,878</b>	<b>-14 446 894,862</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>			<b>20 707 180,264</b>	<b>14 965 636,606</b>	<b>71 377 958,409</b>
<b>CH2</b>	<b>AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>CH2</b>	<b>-458 965,526</b>	<b>-307 120,962</b>	<b>-1 543 198,383</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>20 248 214,738</b>	<b>14 658 515,644</b>	<b>69 834 760,026</b>
<b>PR4</b>	<b>REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>822 659,964</b>	<b>738 056,850</b>	<b>2 719 313,260</b>
<b>SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE</b>			<b>21 070 874,702</b>	<b>15 396 572,494</b>	<b>72 554 073,286</b>
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		-822 659,964	-738 056,850	-2 719 313,260
PR4-B	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		8 558 289,395	253 104,992	4 123 005,608
PR4-C	+/- VAL.REAL./CESSION TITRES		1 319 757,032	63 495,918	756 504,459
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES		-10,920	-10,920	-10,920
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>			<b>30 126 250,245</b>	<b>14 975 105,634</b>	<b>74 714 259,173</b>

	Période du	Période du	Période du
<b>ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>01/01/2026</b>	<b>01/01/2025</b>	<b>01/01/2025</b>
	<b>au</b>	<b>au</b>	<b>au</b>
	<b>31/03/2026</b>	<b>31/03/2025</b>	<b>31/12/2025</b>
	<b>Montants en</b>	<b>Montants en</b>	<b>Montants en</b>
	<b>Dinars</b>	<b>Dinars</b>	<b>Dinars</b>
<b>AN1 VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPL</b>	<b>30 126 250,245</b>	<b>14 975 105,634</b>	<b>74 714 259,173</b>
AN1-A RESULTAT D'EXPLOITATION	20 248 214,738	14 658 515,644	69 834 760,026
AN1-B VARIATION DES +/-VAL POT.SUR TITRES	8 558 289,395	253 104,992	4 123 005,608
AN1-C +/-VAL REAL.SUR CESSION DES TITRES	1 319 757,032	63 495,918	756 504,459
AN1-D FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-10,920	-10,920	-10,920
<b>AN2 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>243 276 719,395</b>	<b>206 229 862,295</b>	<b>405 413 630,374</b>
<b>SOUSCRIPTIONS</b>	<b>714 512 309,129</b>	<b>481 960 599,138</b>	<b>1 542 064 032,219</b>
AN3-A CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	280 234 200,000	233 171 800,000	824 399 400,000
AN3-B REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES (S)	202 590 587,248	144 502 075,023	510 367 790,248
AN3-C REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE CLOS (S)	228 999 903,561	102 182 121,414	168 013 049,460
AN3-D REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX (S)	2 687 618,320	2 104 602,701	39 283 792,511
<b>RACHATS</b>	<b>-471 235 589,734</b>	<b>-275 730 737,583</b>	<b>-1 136 650 401,845</b>
AN3-F CAPITAL (RACHATS)	-148 792 800,000	-114 621 500,000	-591 970 800,000
AN3-F REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES. (R)	-104 938 924,317	-70 760 691,601	-365 982 107,152
AN3-G REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DEL'EXERCICE CLOS. (R)	-215 638 907,061	-88 981 000,131	-142 133 015,437
AN3-I REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX (R)	-1 864 958,356	-1 366 545,851	-36 564 479,256
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>273 402 969,640</b>	<b>221 204 967,188</b>	<b>480 127 889,547</b>
<b>AN4 ACTIF NET</b>			
AN4-A DEBUT DE LA PERIODE	1 314 396 949,875	834 269 060,328	834 269 060,328
AN4-B FIN DE LA PERIODE	1 587 799 919,515	1 055 474 027,516	1 314 396 949,875
<b>AN5 NOMBRE D'ACTIONS</b>			
AN5-A DEBUT DE LA PERIODE	7 137 648,000	4 813 362	4 813 362
AN5-B FIN DE LA PERIODE	8 452 062,000	5 998 865	7 137 648
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>			
A- DEBUT DE LA PERIODE	184,149	173,323	173,323
B- FIN DE LA PERIODE	187,859	175,946	184,149
<b>AN6 TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>2,015%</b>	<b>1,510%</b>	<b>6,246%</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS**  
**DE LA PERIODE DU 01/01/2026 AU 31/03/2026**

**1. PRESENTATION DE LA SICAV :**

La société « SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE » est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type capitalisation. Elle a reçu l'agrément du C.M.F. N° 12-2005 en date du 18 Mai 2005 et a été créée le 09 Aout 2006.

La SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

Par ailleurs, selon les dispositions de l'article 12 du décret-loi n° 2020-30 du 10 juin 2020 portant des mesures pour la consolidation des assises de la solidarité nationale et le soutien des personnes et des entreprises suite aux répercussions de la propagation du Coronavirus « Covid-19 », les revenus des capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire et prévus par la législation et les réglementations en vigueur (bons de caisse et certificats de dépôts) dont le taux de rémunération au 1er janvier de l'année de décompte desdits revenus est supérieur au taux moyen du marché monétaire diminué de 1 point (TMM moins 1%), sont soumis à une retenue à la source définitive et non restituable au taux de 35%, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus.

Ces mesures ont été supprimées par les dispositions de l'article 17 de la loi N° 2020-46 du 23 décembre 2020, portant loi de finances pour l'année 2021. En contrepartie, le même article prévoit que tous les revenus de capitaux mobiliers payés à partir du 1er janvier 2021 sont désormais soumis à une retenue à la source libératoire au taux de 20% (définitive et non susceptible de restitution), et ce, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus.

TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT, société de gestion d'OPCVM et anciennement dénommée BIAT Asset Management (BAM), assure la gestion de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE et la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) est le dépositaire de ses actifs.

**2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :**

La situation trimestrielle arrêtée au 31/03/2026 est établie conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

**3. PRESENTATION DE LA SICAV :**

La société « SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE » est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type capitalisation. Elle a reçu l'agrément du C.M.F. N° 12-2005 en date du 18 Mai 2005 et a été créée le 09 Aout 2006.

La SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment

l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

Par ailleurs, selon les dispositions de l'article 12 du décret-loi n° 2020-30 du 10 juin 2020 portant des mesures pour la consolidation des assises de la solidarité nationale et le soutien des personnes et des entreprises suite aux répercussions de la propagation du Coronavirus « Covid-19 », les revenus des capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire et prévus par la législation et les réglementations en vigueur (bons de caisse et certificats de dépôts) dont le taux de rémunération au 1er janvier de l'année de décompte desdits revenus est supérieur au taux moyen du marché monétaire diminué de 1 point (TMM moins 1%), sont soumis à une retenue à la source définitive et non restituable au taux de 35%, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus.

Ces mesures ont été supprimées par les dispositions de l'article 17 de la loi N° 2020-46 du 23 décembre 2020, portant loi de finances pour l'année 2021. En contrepartie, le même article prévoit que tous les revenus de capitaux mobiliers payés à partir du 1er janvier 2021 sont désormais soumis à une retenue à la source libératoire au taux de 20% (définitive et non susceptible de restitution), et ce, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus.

TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT, société de gestion d'OPCVM et anciennement dénommée BIAT Asset Management (BAM), assure la gestion de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE et la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) est le dépositaire de ses actifs.

#### **4. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :**

La situation trimestrielle arrêtée au 31/03/2026 est établie conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

#### **5. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

##### **5-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

##### **5-2 Evaluation des placements :**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au

31/12/2025 une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date. En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

La société ne détient pas des lignes de BTA dont la souche a été ouverte à l'émission après le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31/12/2025. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non capitalisables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

#### **5-3 Cession des placements :**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### **5-4 Traitement des opérations de pension livrée :**

- Titres mis en pension :

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents. La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

- Titres reçus en pension :

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

## 6. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

### AC1- Note sur le portefeuille titres :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2026	% de l'actif net
<b>Obligations de sociétés</b>			<b>74 122 680</b>	<b>77 649 586</b>	<b>4,890%</b>
TN0003400686	AMEN BANK SUB 2021-1 CA TV	30 000	1 800 000	1 934 587	0,122%
TNL8PGUB9C93	AMEN BANK SUB 2023-2 CA TF	20 000	1 200 000	1 240 178	0,078%
TNDE9EH7SA12	AMEN BANK SUB 2023-2 CA TV	35 000	2 100 000	2 167 184	0,136%
	AMEN BANK SUBORDONNE 2025-2 CA	40 000	4 000 000	4 102 153	0,258%
TN0003600509	ATB 2007/1 D	3 000	84 000	89 413	0,006%
TNFUHZ3R7VR5	ATL 2021-1 CAT A 5ANS TF 9.60%	10 000	200 000	203 283	0,013%
TN8DSPQCBC06	ATL 2022-1 CA TF	35 000	1 400 000	1 450 937	0,091%
TNMA55MMDD46	ATL 2023-1 CA TF	15 000	600 000	604 971	0,038%
TNWYE1PN6WF5	ATL 2023-2 CB TF	20 000	2 000 000	2 079 794	0,131%
TNIKWGWIVBC2	ATL 2024-1	30 000	2 400 000	2 575 367	0,162%
TNTUDMZLCA16	ATL 2024-2	20 000	1 600 000	1 623 230	0,102%
	ATL 2025-2	25 000	2 500 000	2 511 030	0,158%
TN0PID0RGAE6	BH SUB 2021-2 CA C TF	20 000	1 200 000	1 239 252	0,078%
TN8J8QFA4123	BIAT SUBORDONNE 2022-1 CD TF	13 896	1 111 680	1 179 377	0,074%
TNG0JL1IIN67	BIAT SUBORDONNE 2022-1 CD TV	20 000	1 600 000	1 710 705	0,108%
TNDJUT047VF9	BIAT SUBORDONNE 2022-1 CF TV	150 000	15 027 000	16 099 605	1,014%
	DAAM 2025-1 TF	40 000	4 000 000	4 144 333	0,261%
TNCYYRNQ4UA6	ENDA TAMWEEL 2024-1 CA TF	50 000	4 000 000	4 237 659	0,267%
	ENDA TAMWEEL 2025-1 CB TF	60 000	6 000 000	6 387 656	0,402%
TNEDMOU67Y09	TAYSIR 2024-1 CA TF	47 500	3 800 000	3 953 424	0,249%
	TAYSIR 2026-1 TF	60 000	6 000 000	6 060 572	0,382%
TN0002102150	TLF 2021-1 TF	23 000	460 000	494 327	0,031%
TNYJL6N2AEP6	TLF 2022-1 CA TF	38 500	1 540 000	1 656 004	0,104%
TN99P72UERY9	TLF 2023-1 TF	45 000	2 700 000	2 911 647	0,183%
TNZSBU7F6WY7	TLF SUBORDONNE 2021 -TF-	20 000	400 000	413 317	0,026%
	UBCI SUB 2025-1 CA TF	60 000	6 000 000	6 173 668	0,389%
TNR4CLXNS261	WIFAK BANK 2022-2 CA TF	10 000	400 000	405 913	0,026%
<b>AC1-B Emprunts d'État</b>			<b>786 209 508</b>	<b>825 144 339</b>	<b>51,968%</b>
<b>Obligations d'État</b>			<b>322 107 702</b>	<b>333 508 363</b>	<b>21,004%</b>
TN0008000838	EMPRUNT NATIONAL 2021 CB TF	330 000	33 000 000	34 743 991	2,188%
TNHG2VXQ3BG0	EMPRUNT NATIONAL T1 2022 CB TF	230 000	13 800 000	13 837 687	0,872%
TNUWXR58DVH5	EMPRUNT NATIONAL T1 2024 CB TF	350 000	35 000 000	35 330 784	2,225%
TN0008000895	EMPRUNT NATIONAL T2 2021 CB TF	170 000	17 000 000	17 714 801	1,116%
TNQVHB5WZ2K2	EMPRUNT NATIONAL T2 2022 CB TF	140 000	11 200 000	11 863 321	0,747%
TNFOOWIRG8H7	EMPRUNT NATIONAL T2 2022 CB TV	210 000	16 800 000	17 827 227	1,123%
TNX0K9990B08	EMPRUNT NATIONAL T2 2024 CB TF	170 000	17 000 000	18 172 134	1,144%
TN5QHxz8T348	EMPRUNT NATIONAL T3 2021 CB TV	50 000	5 000 000	5 147 990	0,324%
TNWL1ODSWXK1	EMPRUNT NATIONAL T3 2022 CA TV	20 980	207 702	216 401	0,014%
	EMPRUNT NATIONAL T3 2022 CB TF	130 000	10 400 000	10 819 864	0,681%
TN0JN6PVVH38	EMPRUNT NATIONAL T3 2022 CB TV	120 000	9 600 000	10 000 126	0,630%
TNVE955M6R90	EMPRUNT NATIONAL T3 2023 CB TF	150 000	15 000 000	15 637 940	0,985%
TNRS9CVT3SJ7	EMPRUNT NATIONAL T3 2023 CB TV	100 000	10 000 000	10 399 385	0,655%
TNFC8O7A98F4	EMPRUNT NATIONAL T3 2024 CB TF	280 000	28 000 000	29 190 821	1,838%
TNWRCVSYL730	EMPRUNT NATIONAL T4 2022 CB TF	70 000	5 600 000	5 754 603	0,362%
TN7PM93UZP50	EMPRUNT NATIONAL T4 2022 CB TV	50 000	4 000 000	4 111 641	0,259%
TNBII1MJCEF3	EMPRUNT NATIONAL T4 2023 CB TF	275 000	27 500 000	28 173 381	1,774%
TNGCLJS7FYQ7	EMPRUNT NATIONAL T4 2024 CC TF	630 000	63 000 000	64 566 266	4,066%
<b>Bons du Trésor Assimilables</b>			<b>464 101 806</b>	<b>491 635 976</b>	<b>30,963%</b>
TN0008000721	BTA 11 FÉVRIER 2027 7.20%	110 093	107 352 855	108 204 161	6,815%
TN0008000606	BTA 13 AVRIL 2028 6.70%	13 480	12 837 920	13 534 714	0,852%

TN0008000812	BTA 13 DÉCEMBRE 2028 7.5%	5 783	5 477 559	5 579 276	0,351%
TN0008000747	BTA 13 MAI 2027 7.2%	3 613	3 498 829	3 689 406	0,232%
TNLRQIP00JY4	BTA 13 SEPTEMBRE 2029 9%	14 661	14 470 407	15 043 030	0,947%
TN0008000739	BTA 14 FÉVRIER 2030 7.40%	90 000	83 467 500	84 109 779	5,297%
TN0008000580	BTA 14 OCTOBRE 2026 6.30%	5 500	5 315 750	5 444 097	0,343%
TN0008000663	BTA 15 JUILLET 2032 7.50%	2	1 791	1 876	0,000%
TN0008000655	BTA 29 MARS 2027 6.60%	8 300	7 804 290	7 806 691	0,492%
TNNSOORH1F1	BTA 8,25% JUIN 2031	95 000	90 522 500	96 201 212	6,059%
TNNU2JABSF6	BTA 9,40% AOÛT 2033	92 800	92 766 800	97 654 172	6,150%
TNCYAUILJ413	BTA 9,87% 08 JANVIER 2032	40 550	40 585 605	41 313 811	2,602%

**Variation d'estimation des +/- values  
du portefeuille BTA (2)**

**13 053 750 0,822%**

**AC1-C Titre des OPCVM**

**37 663 113 39 378 398 2,480%**

TNBICI0E13Y6	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIR	5 581	564 730	719 385	0,045%
TN0006830012	SICAV AXIS TRESORERI	9 000	986 597	1 036 368	0,065%
	FIDELITY SICAV PLUS	60 290	10 000 725	10 007 416	0,630%
TN4K00J4B695	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	29 625	4 000 205	4 616 138	0,291%
TNZ6GJEZYKP3	FCP GAT OBLIGATAIRE	3 254	3 487 003	3 547 280	0,223%
TN0003100617	PLACEMENT OBLI.SICAV	42 500	4 616 053	4 690 768	0,295%
TNBICI0E13Y6	FCP SMART CASH PLUS	167	1 796 413	1 845 511	0,116%
TN0VYWALSB95	FCP AFC AMANETT	18 400	2 005 300	2 213 465	0,139%
TN0001800556	SICAV TRESOR	28 030	3 000 387	3 000 387	0,189%
TN0VYWALSB95	AFC AMANETT SICAV	70 000	7 205 700	7 701 680	0,485%

**Total du portefeuille titres**

**897 995 301 942 172 322 59,338%**

(1) Ce montant s'élevant au 31/03/2026 à **13 053 750 Dinars** correspond à l'amortissement des primes et décotes constatées sur le portefeuille BTA d'une manière constante à partir du 02/01/2014 jusqu'à la date de l'échéance. Ce même montant, constituant une plus-value potentielle, a été porté en capitaux propres en tant que somme non capitalisable et intégré dans le calcul du résultat net de la période.

**PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :**

Les revenus du portefeuille titres totalisent **15 648 156,851 Dinars** du 01/01/2026 au 31/03/2026 contre **7 962 190.877** du 01/01/2025 au 31/03/2025 et se détaillent comme suit :

Revenus	Du	Du	Du
	01/01/2026	01/01/2025	01/01/2025
	Au	Au	Au
	31/03/2026	31/03/2025	31/12/2025
Revenus des Obligations de sociétés	1 421 197,062	1 223 384,789	5 008 589,610
Revenus des Emprunts d'État	14 226 959,789	6 738 806,088	40 708 929,494
Revenus des autres valeurs (titres OPCVM)	0,000	0,000	599 849,777
<b>Total</b>	<b>15 648 156,851</b>	<b>7 962 190,877</b>	<b>46 317 368,881</b>

**AC2. Note sur les placements monétaires et disponibilités :****AC2-A. Placements monétaires :**

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2026 à **632 276 914.597 Dinars**, contre **504 009 793.934 Dinars** au 31/03/2025 et il est détaillé comme suit :

Désignation	Montant au 31/03/2026	Montant au 31/03/2025	Montant au 31/12/2025
Certificats de Dépôt	474 559 249,794	286 434 801,414	225 276 334,206
Dépôt à terme	0,000	115 813 779,725	0,000
Prise en pension livrée	157 717 664,801	101 761 212,795	101 509 758,776
<b>Total</b>	<b>632 276 914,595</b>	<b>504 009 793,934</b>	<b>326 786 092,982</b>

**AC2-A-1 Certificats de dépôts :**

Code ISIN	Désignation	Taux	Émetteur	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2026	% de l'Actif Net
	<b>Certificats de dépôts à moins d'un an</b>			<b>478500000</b>	<b>474 559 250</b>	<b>29,89%</b>
TNPPYOOLTZN7	BNA-->CD18MD.15/01/26- 15/04/26-8.74%	8,74 %	<b>BNA</b>	18 000 000,00	17 951 222	1,13%
TNSC33W3EKU7	BNA-->CD8MD.27/01/26- 27/04/26-8.74%	8,74 %	<b>BNA</b>	8 000 000,00	7 959 855	0,50%
TNP5BNL6UUJ9	BNA-->CD6MD.16/02/26- 27/04/26-8.33%	8,33 %	<b>BNA</b>	6 000 000,00	5 971 295	0,38%
TN1M4OX86IM2	BH-->CD10MD.24/03/26- 30/09/26-8.39%	8,39 %	<b>BH</b>	10 000 000,00	9 674 478	0,61%
TN9A6TMJM269	UBCI-->CD16MD.30/03/26- 29/04/26-8.24%	8,24 %	<b>UBCI</b>	16 000 000,00	15 918 489	1,00%
TNX1ZIWJFT1	BH-->CD5MD.12/12/25-01/04/26- 9.04%	9,04 %	<b>BH</b>	5 000 000,00	5 000 000	0,31%
TNZVLNPBNHN2	BNA-->CD10MD.19/01/26- 29/04/26-8.74%	8,74 %	<b>BNA</b>	10 000 000,00	9 945 985	0,63%
TNN9VYSRZXI1	BNA-->CD2MD.29/01/26- 29/04/26-8.74%	8,74 %	<b>BNA</b>	2 000 000,00	1 989 197	0,13%
TNLP6WEJM0T6	QATAR NATIONAL BANK - TUNISIA-->CD10MD.03/03/26- 02/04/26-7.99%	7,99 %	<b>QNB</b>	10 000 000,00	9 998 225	0,63%
	BIAT-->CD5MD.25/03/26- 04/04/26-7.99%	7,99 %	<b>BIAT</b>	5 000 000,00	4 997 338	0,31%
TN93Z638J442	BH-->CD5.5MD.24/12/25- 13/04/26-9.04%	9,04 %	<b>BH</b>	5 500 000,00	5 486 781	0,35%
TNNVC2KM8WG3	BNA-->CD15MD.20/01/26- 20/04/26-8.74%	8,74 %	<b>BNA</b>	15 000 000,00	14 944 901	0,94%
TN231OJQ7EC4	BNA-->CD7MD.30/01/26- 30/04/26-8.74%	8,74 %	<b>BNA</b>	7 000 000,00	6 960 849	0,44%
TNOBAGLHULQ1	BH-->CD45MD.03/03/26- 09/09/26-8.39%	8,39 %	<b>BH</b>	45 000 000,00	43 698 061	2,75%
	BIAT-->CD24MD.26/03/26- 05/04/26-7.99%	7,99 %	<b>BIAT</b>	24 000 000,00	23 982 970	1,51%
TNPR1RZ7VP53	BNA-->CD4MD.07/01/26- 07/04/26-8.74%	8,74 %	<b>BNA</b>	4 000 000,00	3 995 345	0,25%

TNPAGZZF1X86	BNA-->CD5.5MD.21/01/26-21/04/26-8.74%	8,74 %	<b>BNA</b>	5 500 000,00	5 478 739	0,35%
TN6Z4M7V98P4	BNA-->CD10MD.03/02/26-14/04/26-8.33%	8,33 %	<b>BNA</b>	10 000 000,00	9 976 008	0,63%
TNTOWPF9B961	QATAR NATIONAL BANK - TUNISIA-->CD20MD.04/03/26-03/04/26-7.99%	7,99 %	<b>QNB</b>	20 000 000,00	19 992 901	1,26%
TN12HK78L265	UBCI-->CD12MD.27/03/26-06/04/26-8.24%	8,24 %	<b>UBCI</b>	12 000 000,00	11 989 026	0,76%
TNRMD082G8O7	BNA-->CD3MD.16/01/26-16/04/26-8.74%	8,74 %	<b>BNA</b>	3 000 000,00	2 991 292	0,19%
TNYQLV9CDTL2	BNA-->CD5MD.28/01/26-28/04/26-8.74%	8,74 %	<b>BNA</b>	5 000 000,00	4 973 951	0,31%
TNNLBPRWB8U4	AMEN BANK-->CD30MD.02/03/26-11/05/26-8.20%	8,20 %	<b>AB</b>	30 000 000,00	29 783 308	1,88%
TNFKM9LSC2O7	BH-->CD7MD.25/03/26-21/09/26-8.39%	8,39 %	<b>BH</b>	7 000 000,00	6 782 966	0,43%
	BIAT-->CD16.5MD.31/03/26-10/04/26-7.99%	7,99 %	<b>BIAT</b>	16 500 000,00	16 473 686	1,04%
TN08U9HM3J76	BNA-->CD20MD.08/01/26-08/04/26-8.74%	8,74 %	<b>BNA</b>	20 000 000,00	19 972 855	1,26%
TNZM5XVQRPO3	BNA-->CD3MD.22/01/26-22/04/26-8.74%	8,74 %	<b>BNA</b>	3 000 000,00	2 987 826	0,19%
TN9HINEZW4Y2	BH-->CD30MD.11/02/26-10/08/26-8.48%	8,48 %	<b>BH</b>	30 000 000,00	29 281 582	1,84%
TNUP7N0LY659	BH-->CD2MD.05/03/26-01/09/26-8.39%	8,39 %	<b>BH</b>	2 000 000,00	1 944 912	0,12%
	BIAT-->CD42MD.28/03/26-07/04/26-7.99%	7,99 %	<b>BIAT</b>	42 000 000,00	41 955 316	2,64%
TNZ0EYOS2JD0	BNA-->CD2MD.13/01/26-13/04/26-8.74%	8,74 %	<b>BNA</b>	2 000 000,00	1 995 352	0,13%
TN2BADVXZ5G7	AMEN BANK-->CD15MD.22/01/26-22/04/26-8.25%	8,25 %	<b>AB</b>	15 000 000,00	14 942 527	0,94%
TNZ41OG7XPC2	BH-->CD9MD.12/02/26-11/08/26-8.48%	8,48 %	<b>BH</b>	9 000 000,00	8 782 879	0,55%
TNJR541GTHQ5	QATAR NATIONAL BANK - TUNISIA-->CD5MD.12/03/26-21/04/26-7.49%	7,49 %	<b>QNB</b>	5 000 000,00	4 983 425	0,31%
	BIAT-->CD10MD.29/03/26-08/04/26-7.99%	7,99 %	<b>BIAT</b>	10 000 000,00	9 987 590	0,63%
TNFE1OGJN6J2	BNA-->CD6MD.14/01/26-14/04/26-8.74%	8,74 %	<b>BNA</b>	6 000 000,00	5 984 898	0,38%
	BNA-->CD8MD.23/01/26-23/04/26-8.74%	8,74 %	<b>BNA</b>	8 000 000,00	7 965 998	0,50%
TN7VERYC5HN1	BH-->CD5MD.13/02/26-12/08/26-8.48%	8,48 %	<b>BH</b>	5 000 000,00	4 878 491	0,31%
	BIAT-->CD7MD.22/03/26-01/04/26-7.99%	7,99 %	<b>BIAT</b>	7 000 000,00	7 000 000	0,44%
	BIAT-->CD15MD.30/03/26-09/04/26-7.99%	7,99 %	<b>BIAT</b>	15 000 000,00	14 978 731	0,94%

**C2-A-2 Pension livrée :**

Désignation	Taux	Banque	Jouissance	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2026	% de l'Actif Net
<b>Pension Livrée</b>				<b>156 447 471</b>	<b>157 717 665</b>	<b>9,933%</b>
PPL -3,399M180J070126 060726 7,900%,AB3595BTA07/32	7,90 %	AB	06/07/2026	3 399 304	3 461 964	0,218%
PPL -1,500M31J060326 060426 7,990%,AB1466BTA04/28C	7,99 %	AB	06/04/2026	1 499 925	1 508 580	0,095%
PPL -1,500M31J300326 300426 7,640%,BT1503BTA11/30C	7,64 %	BT	30/04/2026	1 500 041	1 500 678	0,095%
PPL -0,500M42J020326 130426 8,000%,AB478BTA05/27CP	8,00 %	AB	13/04/2026	499 652	502 983	0,032%
PPL -1,999M30J230326 220426 7,990%,AB1901BTA5/27CP	7,99 %	AB	22/04/2026	1 999 167	2 003 160	0,126%
PPL -7,399M180J080126 070726 7,900%,AB7053BTA7/35C	7,90 %	AB	07/07/2026	7 399 486	7 534 259	0,475%
PPL -56,599M143J090226 020726 7,950%,BNA54960BTA09	7,95 %	BNA	02/07/2026	56 599 402	57 236 853	3,605%
PPL -6,999M90J280126 280426 7,800%,AB6775BTA5/27CP	7,80 %	AB	28/04/2026	6 999 169	7 094 708	0,447%
PPL -26,600M30J250326 240426 7,640%,BT 26550BTA2/2	7,64 %	BT	24/04/2026	26 600 045	26 639 561	1,678%
PPL -1,751M30J180326 170426 7,640%,BT1770BTA12/28C	7,64 %	BT	17/04/2026	1 750 635	1 755 837	0,111%
PPL -4,001M31J130326 130426 7,640%,BT4050BTA12/28C	7,64 %	BT	13/04/2026	4 000 923	4 017 055	0,253%
PPL -29,000M28J310326 280426 7,640%,BT29173BTA12/2	7,64 %	BT	28/04/2026	29 000 320	29 006 474	1,827%
PPL -2,200M30J040326 030426 7,990%,AB2151BTA4/28CP	7,99 %	AB	46 115,00	2 199 772	2 213 442	0,139%
PPL -13,000M181J060126 060726 7,900%,AB13751BTA07/	7,90 %	AB	06/07/2026	12 999 630	13 242 110	0,834%

**AC2-B Disponibilités :**

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2026 à **16 835 396,553 Dinars** représentant les avoirs en banque.

**AC3-A. Autres Créances D'exploitation :**

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2026 à 2 090 161,112 **Dinars** contre 1 000 912,624 **Dinars** au 31/03/2025 et il est détaillé comme suit :

Désignation	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025	Du 01/01/2025 Au 31/03/2025	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025
Sommes à recouvrer au titre des souscriptions	2 090 161,112	1 000 688,367	2 036 540,259
Autres créances d'exploitation	0,000	224,257	0,000
<b>Total</b>	<b>2 090 161,112</b>	<b>1 000 912,624</b>	<b>2 036 540,259</b>

**PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :**

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à **9 424 098.606 Dinars** du 01/01/2026 au 31/03/2026 contre **9 888 221.607 Dinars** du 01/01/2025 au 31/03/2025 et se détaillent comme suit :

	Du 01/01/2026	Du 01/01/2025	Du 01/01/2025
Revenus	Au 31/03/2026	Au 31/03/2025	Au 31/12/2025
Revenus des Certificats de Dépôt	6 485 674,898	4 871 363,017	23 131 118,246
Revenus des Dépôt à Terme	0,000	813 779,726	4 305 368,548
Revenus de prises en pension livrée	2 938 423,708	4 203 078,864	12 070 997,596
<b>Total</b>	<b>9 424 098,606</b>	<b>9 888 221,607</b>	<b>39 507 484,390</b>

**PA- Note sur le Passif :**

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2026 à **5 574 875.242 Dinars** contre **44 999 498.809 Dinars** au 31/03/2025 et s'analyse comme suit :

Note	Passif	Montant au 31/03/2026	Montant au 31/03/2025	Montant au 31/12/2025
PA 1	Opérateurs créditeurs	4 063 191,301	2 884 775,878	1 405 588,781
PA 2	Autres créditeurs divers	1 511 683,941	42 114 722,931	2 577 290,826
<b>Total</b>		<b>5 574 875,242</b>	<b>44 999 498,809</b>	<b>3 982 879,607</b>

**PA 1** : Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 31/03/2026 à **4 063 191.301 Dinars** contre **2 884 775.878 Dinars** au 31/03/2025 et se détaille comme suit :

Opérateurs Créditeurs	Montant au 31/03/2026	Montant au 31/03/2025	Montant au 31/12/2025
Gestionnaire	638 245,562	1 172 633,062	571 358,036
Dépositaire	492 797,951	246 351,484	120 033,202
Distributeurs	2 932 147,788	1 465 791,332	714 197,543
<b>Total</b>	<b>4 063 191,301</b>	<b>2 884 775,878</b>	<b>1 405 588,781</b>

**PA 2** : Les autres créiteurs divers s'élèvent au 31/03/2026 à **1 511 683,941 Dinars** contre **42 114 722.931 Dinars** au 31/03/2025 et se détaillent comme suit :

<b>Autres créiteurs divers</b>	<b>Montant au 31/03/2026</b>	<b>Montant au 31/03/2025</b>	<b>Montant au 31/12/2025</b>
Titres à payer	0,000	40 932 702,60	0,000
État, impôts et taxes	235 635,735	132 926,750	158 393,409
Redevance CMF	134 076,562	246 336,370	120 025,961
Rémunération CAC	14 501,363	61 096,076	38 489,637
Jetons de présence	0,000	6 000,000	6 000,000
Provision pour charges diverses	28 294,973	9 740,427	9 995,546
Publicité et publication	0,000	11 143,306	8 997,494
Sommes à payer au titre de rachats	1 099 175,308	714 777,405	2 235 388,779
<b>Total</b>	<b>1 511 683,941</b>	<b>42 114 722,931</b>	<b>2 577 290,826</b>

**CH1- Note sur les charges de gestion des placements :**

Les charges de gestion des placements s'élèvent du 01/01/2026 au 31/03/2026 à **4 365 075.188 Dinars** contre **2 884 775.878 Dinars** du 01/01/2025 au 31/03/2025 et se détaillent comme suit :

<b>Charges de gestion des placements</b>	<b>Du 01/01/2026 Au 31/03/2026</b>	<b>Du 01/01/2025 Au 31/03/2025</b>	<b>Du 01/01/2025 Au 31/12/2025</b>
Rémunération du gestionnaire	1 774 360,194	1 172 633,062	5 872 520,052
Rémunération du dépositaire	372 764,749	246 351,484	1 233 748,929
Rémunération des distributeurs	2 217 950,245	1 465 791,332	7 340 625,881
<b>Total</b>	<b>4 365 075,188</b>	<b>2 884 775,878</b>	<b>14 446 894,862</b>

**CH2 Note sur les autres charges d'exploitation :**

Les autres charges d'exploitation s'élèvent du 01/01/2026 au 31/03/2026 à **458 965,536 Dinars** contre **307 120.962 Dinars** du 01/01/2025 au 31/03/2025 et se détaillent comme suit :

<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>Du 01/01/2026 Au 31/03/2026</b>	<b>Du 01/01/2025 Au 31/03/2025</b>	<b>Du 01/01/2025 Au 31/12/2025</b>
Redevance CMF	372 742,241	246 336,370	1 233 645,831
Impôts et Taxes	63 959,856	42 691,566	209 794,982
Rémunération CAC	18 952,062	14 784,092	86 144,959
Jetons de Présence	3 301,933	0,000	6 000,000
Publicité et Publication	0,000	2 054,524	4 034,684
Diverses charges d'exploitation	9,444	1 254,410	3 577,927
<b>Total</b>	<b>458 965,536</b>	<b>307 120,962</b>	<b>1 543 198,383</b>

**CP1- Note sur le capital :**

Les mouvements sur le capital au 31/03/2026 se détaillent comme suit :

Capital au 01.01.2026 (en nominal)

·	Montant	713 764 800,000
·	Nombre de titres	7 137 648,000
·	Nombre d'actionnaires	2 892

Souscriptions réalisées (en nominal)

·	Montant	280 234 200,000
·	Nombre de titres émis	2 802 342

Rachats effectués (en nominal)

·	Montant	148 792 800,000
·	Nombre de titres rachetés	1 487 928

Capital au 31.03.2026 1 566 729 044,813

·	Montant en nominal	845 206 200,000
·	Sommes non Capitalisables (1)	260 436 303,373
·	Sommes capitalisées (2)	461 086 542,181
·	Nombres de titres	8 452 062
·	Nombre d'actionnaires	3 087

(1) Les sommes non capitalisables s'élèvent au 31/03/2026 à **260 436 303.373 Dinars** et se détaillent comme suit :

<b>Sommes non capitalisables des exercices antérieurs</b>		<b>152 906 604,935</b>
<b>1- Résultat non capitalisables de la période</b>		<b>9 878 035,507</b>
sur titres	§ Variation des plus (ou moins) values potentielles	8 558 289,395
	§ +/- values réalisées sur cession de titres	1 319 757,032
	§ Frais de négociation de titres	-10,920
<b>2- Régularisation des sommes non capitalisables</b>		<b>97 651 662,931</b>
	§ Aux émissions	202 590 587,248
	§ Aux rachats	-104 938 924,317
<b>Total des sommes non capitalisables</b>		<b>260 436 303,373</b>

(2) Les sommes capitalisées s'élèvent au 31/03/2026 à **461 086 542.181** Dinars et se détaillent comme suit :

	<b>Montant au 31/03/2026</b>
<b>Sommes capitalisées des exercices antérieurs</b>	<b>375 171 472,400</b>
<b>Résultat capitalisable de l'exercice clos capitalisé</b>	<b>72 554 073,281</b>
<b>Régularisation des sommes capitalisées des exercices antérieurs</b>	<b>13 360 996,500</b>
§ Aux émissions	228 999 903,561
§ Aux rachats	-215 638 907,061
<b>Total des sommes capitalisées</b>	<b>461 086 542,181</b>

**CP2- Note sur les sommes capitalisables :**

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de la période et au résultat capitalisable de l'exercice clos augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE.

Le solde de ce poste au 31/03/2026 se détaille ainsi :

<b>Rubriques</b>	<b>31/03/2026</b>
Résultat capitalisable de la période	20 248 214,738
Régularisation du résultat capitalisable de la période	822 659,964
<b>Sommes capitalisables</b>	<b>21 070 874,702</b>

**7. AUTRES INFORMATIONS :**

**5-1 Données par action :**

<b>Charges de gestion des placements</b>	<b>31/03/2026</b>	<b>31/03/2025</b>
Revenus des placements	2,966	2,976
Charges de gestion des placements	-0,516	-0,481
<b>Revenu net des placements</b>	<b>2,450</b>	<b>2,495</b>
Autres charges d'exploitation	-0,054	-0,051
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>2,396</b>	<b>2,444</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,097	0,123
<b>Sommes capitalisables de la période</b>	<b>2,493</b>	<b>2,567</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0,097	-0,123
Variation des +/- values potentielles/titres	1,013	0,042
Plus ou moins-values réalisées / cession de titres	0,156	0,011
<b>Résultat net de la période</b>	<b>3,564</b>	<b>2,496</b>

## **5-2 Ratio de gestion des placements :**

<b>Rubriques</b>	<b>31/03/2026</b>	<b>31/03/2025</b>
Charges de gestion des placements / actif net moyen :	-0,290%	0,289%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen :	-0,030%	0,031%
Résultat capitalisable de la période / actif net moyen :	1,344%	1,544%
<b>Actif net moyen (en DT)</b>	<b>1 507 106 611,401</b>	<b>997 215 187,280</b>

## **5-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs**

### ***5-3-1 Rémunération du gestionnaire***

La gestion financière de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE est confiée à TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (anciennement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT) et ce, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2009, en remplacement de la Financière de Placement et de Gestion Celle-ci est, notamment, chargée de la gestion du portefeuille de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ;

En contrepartie de ses prestations, TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 0,20 % TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le taux de cette rémunération est entré en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 suite à une décision prise lors de la réunion du Conseil d'Administration de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE tenue en date du 29 juin 2015 qui a ramené ce taux de 0,35% à 0,2% TTC l'an.

Il est à noter qu'en vertu de la convention de délégation de la gestion administrative et comptable des OPCVM gérés, conclue en date du 24/12/2021 entre TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT et TUNISIE VALEURS, cette dernière a été désignée comme gestionnaire administratif et comptable de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE. Ce changement, dument agréé par le CMF, entre en vigueur à compter du 03/01/2022.

Par ailleurs, le conseil d'administration de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE réuni, en date du 18 mars 2022, a décidé de modifier à la hausse la commission de gestion payée en faveur de TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT, en la portant de 0,20% TTC à 0,30% HT de l'actif net l'an. Cette modification entre en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> août 2022.

De même, le conseil d'administration de ladite SICAV réuni, en date du 29 novembre 2023, a décidé de modifier à la hausse la commission de gestion payée en faveur de TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT, en la portant de 0,30% HT à 0,40% HT de l'actif net l'an.

Cette modification entre en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

### ***5-3-2 Rémunération du dépositaire***

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE. Elle est chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus du portefeuille géré ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV.

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle de 0,1% TTC de l'actif net, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le Conseil d'Administration de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE, réuni en date du 29 juin 2015, a décidé de supprimer, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, le seuil minimum de 5 000 dinars TTC et le seuil maximum de 20.000 dinars TTC qui étaient initialement appliqués.

### **5-3-3 Rémunération des distributeurs**

La BIAT, TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (anciennement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT) et la BIATCAPITAL perçoivent une commission de distribution de 0,2% TTC l'an prélevée sur l'actif net de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE et partagée entre elles au prorata de leurs distributions. Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

A noter qu'à partir du 15/07/2021, TUNISIE VALEURS remplace BIATCAPITAL en tant que distributeur des titres de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE et ce, à la suite de l'opération de Fusion Absorption de BIATCAPITAL par TUNISIE VALEURS.

Le taux de cette rémunération est entré en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 suite à une décision prise lors de la réunion du Conseil d'Administration de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE tenue en date du 29 juin 2015 qui a ramené ce taux de 0,15% à 0,2% TTC l'an.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE réuni, en date du 18 mars 2022, a décidé de modifier à la hausse la commission de distribution, payée à ses distributeurs la BIAT, TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT et TUNISIE VALEURS et partagée entre eux au prorata de leurs distributions, en la portant de 0,20% TTC à 0,30% HT de l'actif net l'an. Cette modification entre en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> août 2022.

De même, le Conseil d'Administration de ladite SICAV réuni, en date du 29 novembre 2023, a décidé de modifier à la hausse la commission de distribution, payée en faveur de ses distributeurs la BIAT, TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT et TUNISIE VALEURS et partagée entre elles au prorata de leurs distributions, en la portant de 0,30% HT à 0,50% HT de l'actif net l'an.

Cette modification entre en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

### **5-4 Mode d'affectation des résultats :**

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année et ce, depuis l'exercice 2014, suite au changement du type de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE d'une SICAV de distribution à une SICAV de capitalisation, par une décision de l'AGE du 24/04/2014.

### **5-5 Prise en charge par la SICAV des dépenses de publicité et de promotion et d'autres frais :**

Les dépenses publicitaires et de promotion de la SICAV ainsi que tous frais justifiables revenant au CMF, à la BVMT, à Tunisie Clearing ou définis par une loi, un décret ou un arrêté sont supportées par la SICAV et ce depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

# PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2026

## RAPPORT D'EXAMEN LIMITÉ SUR LES ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES AU 31 MARS 2026

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 26 mars 2024, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société Placement Obligataire SICAV (POS) pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2026, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total bilan de 353.096.302 DT et un résultat net de la période de 5.287.833 DT.

### **Introduction**

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société POS, comprenant le bilan au 31 mars 2026, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au Système Comptable des Entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers trimestriels.

### **Étendue de l'examen limité**

Nous avons effectué notre examen limité selon la Norme internationale d'examen limité ISRE 2410, *Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité*. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables, et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes internationales d'audit (ISA) et, par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

### **Conclusion**

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints ne présentent pas sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société POS au 31 mars 2026, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### ***Paragraphe d'observation***

Nous attirons l'attention sur la Note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la Société POS pour l'évaluation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du Ministère des Finances et en présence des différentes parties prenantes. Cette méthode comptable devrait être, à notre avis, confirmée par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

### ***Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires***

Nous avons procédé à l'appréciation du respect, par la Société POS, des normes prudentielles prévues notamment par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif, promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, et l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001, portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit Code, tel que modifié et complété par les textes subséquents. De cette appréciation, il ressort que les actifs de la Société POS composés des valeurs mobilières en portefeuille-titres représentent 56,59% de l'actif total au 31 mars 2026.

Par ailleurs, les liquidités et quasi-liquidités, constituées de disponibilités, de placements à terme et de pensions livrées (à échéance inférieure à un an), représentent une proportion de 33,50% de l'actif total de la Société POS au 31 mars 2026.

**Tunis, le 28 avril 2026**

**P/ GÉNÉRALE D'EXPERTISE ET DE MANAGEMENT - GEM**

**Abderrazak GABSI, associé**

**BILAN****(Montants exprimés en dinars)****Notes****31 mars 2026****31 mars 2025****31 décembre 2025**

			<b>31 mars 2026</b>	<b>31 mars 2025</b>	<b>31 décembre 2025</b>
<b>ACTIF</b>	<b>Portefeuille-titres :</b>	<b>4</b>	<b>199 799 795</b>	<b>159 908 922</b>	<b>197 391 993</b>
	- Obligations		146 842 121	116 790 510	147 607 710
	- BTA		35 383 866	35 158 621	34 879 254
	- Titres OPCVM		17 573 808	7 959 791	14 905 029
	<b>Placements monétaires et disponibilités :</b>	<b>5</b>	<b>153 250 665</b>	<b>116 656 857</b>	<b>143 543 005</b>
	- Placement monétaires		69 658 782	45 328 582	62 480 637
	- Placements à terme		82 219 659	71 291 999	75 747 158
	- Disponibilités		1 372 224	36 276	5 315 210
	<b>Créances d'exploitation :</b>	<b>7</b>	<b>45 842</b>	<b>108</b>	<b>176 333</b>
	- Intérêts à recevoir		37 250	108	35 106
	- Titres de créances échues		8 592	-	141 227
	<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>353 096 302</b>	<b>276 565 887</b>	<b>341 111 331</b>
<b>PASSIF</b>	Opérateurs créditeurs	<b>8</b>	666 656	534 188	630 423
	Autres créditeurs divers	<b>9</b>	512 385	275 844	222 441
	<b>Total Passif</b>		<b>1 179 041</b>	<b>810 032</b>	<b>852 864</b>
<b>ACTIF NET</b>	<b>Capital</b>	<b>10</b>	<b>325 146 017</b>	<b>254 258 641</b>	<b>318 858 546</b>
	<b>Sommes distribuables :</b>		<b>26 771 244</b>	<b>21 497 214</b>	<b>21 399 921</b>
	- Sommes distribuables de la période	<b>11</b>	4 970 569	4 272 304	21 399 420
	- Sommes distribuables de l'exercice clos		21 799 188	17 224 409	-
	- Report à nouveau		1 487	501	501
	<b>Actif Net</b>		<b>351 917 261</b>	<b>275 755 855</b>	<b>340 258 467</b>
	<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>353 096 302</b>	<b>276 565 887</b>	<b>341 111 331</b>

ÉTAT DE RÉSULTAT (Montants exprimés en dinars)	Notes	Période du		Exercice clos le 31 décembre 2025
		01/01 au 31/03/2026	01/01 au 31/03/20 25	
<b>Revenus du portefeuille-titres :</b>	<b>12</b>	<b>3 107 138</b>	<b>2 609 429</b>	<b>10 960 914</b>
- Revenus des obligations		2 656 828	2 159 146	8 927 549
- Revenus des BTA		450 310	450 283	1 826 178
- Revenus de titres OPCVM		-	-	207 187
Revenus des placements monétaires	<b>13</b>	2 029 938	425 094	3 960 274
Revenus des placements à terme	<b>14</b>	627 449	1 980 171	7 024 515
<b>Total des revenus des placements</b>		<b>5 764 525</b>	<b>5 014 694</b>	<b>21 945 703</b>
Charges de gestion des placements	<b>15</b>	(666 656)	(534 188)	(2 348 848)
<b>Revenus nets des placements</b>		<b>5 097 869</b>	<b>4 480 506</b>	<b>19 596 855</b>
Autres charges d'exploitation	<b>16</b>	(125 962)	(106 902)	(461 911)
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>4 971 907</b>	<b>4 373 604</b>	<b>19 134 944</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		(1 338)	(101 300)	2 264 476
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PÉRIODE</b>		<b>4 970 569</b>	<b>4 272 304</b>	<b>21 399 420</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		1 338	101 300	(2 264 476)
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		162 041	109 615	76 936
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cessions de titres		153 885	64 614	354 231
Frais de négociation de titres		-	-	(106)
<b>RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE</b>		<b>5 287 833</b>	<b>4 547 833</b>	<b>19 566 005</b>

<b>ÉTAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET</b> (Montants exprimés en dinars)		<b>Période du</b> <b>01/01 au</b> <b>31/03/2026</b>	<b>Période du</b> <b>01/01 au</b> <b>31/03/2025</b>	<b>Exercice clos le</b> <b>31 décembre</b> <b>2025</b>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION</b>	Résultat d'exploitation	4 971 907	4 373 604	19 134 944
	Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	162 041	109 615	76 936
	Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cessions de titres	153 885	64 614	354 231
	Frais de négociation de titres	-	-	(106)
<b>DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</b>	Distribution de dividendes	-	-	(15 238 752)
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>Souscriptions :</b>			
	• Capital au nominal	44 586 100	13 336 500	326 461 100
	- Régularisation des sommes non distribuables	863 392	236 379	5 956 553
	- Régularisation des sommes distribuables de la période	327 308	65 635	16 644 850
	- Régularisation des sommes distribuables de l'exercice clos	3 048 797	919 644	-
	<b>Rachats :</b>			
	• Capital au nominal	(38 725 400)	(16 412 600)	(266 304 600)
	- Régularisation des sommes non distribuables	(752 547)	(294 586)	(4 904 287)
	- Régularisation des sommes distribuables de la période	(328 646)	(166 935)	(16 578 221)
	- Régularisation des sommes distribuables de l'exercice clos	(2 648 043)	(1 131 834)	-
	<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>11 658 794</b>	<b>1 100 036</b>	<b>65 602 648</b>
<b>ACTIF NET</b>	En début de période	340 258 467	274 655 819	274 655 819
	En fin de période	351 917 261	275 755 855	340 258 467
<b>NOMBRE D'ACTIONS</b>	En début de période	3 129 341	2 527 776	2 527 776
	En fin de période	3 187 948	2 497 015	3 129 341
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	En début de période	108,731	108,655	108,655
	En fin de période	110,389	110,434	108,731
	<b>TAUX DE RENDEMENT ANNUALISÉ</b>	<b>6,18%</b>	<b>6,64%</b>	<b>6,42%</b>

## NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES AU 31 MARS 2026

### NOTE N°1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES

Placement Obligataire SICAV (POS) est une société d'investissement à capital variable, de catégorie obligataire de type distribution, régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée à l'initiative de la Banque Nationale Agricole (BNA) et a reçu le visa du Conseil du Marché Financier (CMF) en date du 17 décembre 1996.

La Société POS a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion de la Société POS est assurée par l'intermédiaire en bourse « BNA Capitaux ».

La BNA a été désignée dépositaire des titres et fonds de Placement Obligataire SICAV.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la Société POS bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995, dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

### NOTE 2 : RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 mars 2026 sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NCT16, NCT 17 et NCT18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 janvier 1999.

### NOTE N°3 : BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPÉCIFIQUES

Les éléments inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des composantes du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **1) Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Le portefeuille-titres est composé d'obligations, de titres émis par l'État (BTA, BTZc, etc.) et de titres d'OPCVM.

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. Les intérêts courus à l'achat sur les obligations et valeurs assimilées sont constatés au bilan pour le montant net de retenue à la source.

Les intérêts sur les placements en obligations, en titres émis par l'État, ainsi que ceux relatifs aux placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenue à la source.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

#### **2) Évaluation, en date d'arrêté, des placements :**

##### **a) Évaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 mars 2026, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations figurant au bilan de la Société POS arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués, au 31 mars 2026, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du Ministère des Finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31 décembre 2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- À la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Signalons, enfin, que le portefeuille-titres de la Société POS ne comporte pas, au 31 mars 2026, de BTA « Juillet 2032 » ni de Bons du Trésor Assimilables émis à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

#### ***b) Évaluation, en date d'arrêté, des autres placements***

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative en date d'arrêté. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable et apparaît aussi comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3) Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

NOTE 4 : PORTEFEUILLE-TITRES

4.1. Composition du portefeuille-titres

Cette rubrique totalise 199 799 795 DT au 31 mars 2026, contre 159 908 922 DT au 31 mars 2025, et se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Amortissement cumulé des surcotes/décotes	Intérêts courus	± Value potentielle	Valeur au 31/03/2026	% actif net	% actif
<b>I- Obligations de sociétés :</b>			<b>62 182 503</b>	<b>(88 386)</b>	<b>2 211 514</b>	<b>-</b>	<b>64 305 631</b>	<b>18,27%</b>	<b>18,21%</b>
TN0003400330	AB 2008/20A	30 000	450 000	-	21 744	-	471 744	0,13%	0,13%
TN0003400686	AB SUB TMM+2.7% CAT A 2021-01	20 000	1 200 000	-	89 728	-	1 289 728	0,37%	0,37%
TN0003400694	AB SUB TMM+2.8% CAT B 2021-01	10 000	600 000	-	45 304	-	645 304	0,18%	0,18%
TNL8PGUB9C93	AMEN BANK 2023-2 5ANS CAT A	10 000	600 000	-	19 200	-	619 200	0,18%	0,18%
TNA3Z7AYXXX2	AMEN BANK SUB 2025-2 B T+1.75	40 000	4 000 000	-	103 264	-	4 103 264	1,17%	1,16%
TN0003600509	ATB 2007/1	50 000	1 400 000	-	90 200	-	1 490 200	0,42%	0,42%
TN06F5NFW3K1	ATL 2023-2 5ANS 10.9% CAT A	17 340	1 040 400	-	40 742	-	1 081 142	0,31%	0,31%
TNWEY1PN6WF5	ATL 2023-2 7ANS 10.9% CAT B	30 000	3 000 000	-	119 688	-	3 119 688	0,89%	0,88%
TNFUHZ3R7VR5	ATL 2021-1 5A 9.6%	15 000	300 000	-	4 920	-	304 920	0,09%	0,09%
TNNW3558ZUL9	ATL 2022-1 7ANS 10.30 %	20 000	1 600 000	-	59 968	-	1 659 968	0,47%	0,47%
TNMA55MMDD46	ATL 2023-1 5A CAT A 10.5%	32 000	1 280 000	-	10 598	-	1 290 598	0,37%	0,37%
TNTUDMZLCA16	ATL 2024-2 5A 10.35%	17 770	1 421 600	-	20 642	-	1 442 242	0,41%	0,41%
TNHOASGSR955	ATL 2025-1 5A 9.65%	36 500	3 650 000	-	165 973	-	3 815 973	1,08%	1,08%
TN7XUIXDVQY8	ATL 2025-2 5A 9.15%	65 000	6 500 000	-	28 704	-	6 528 704	1,86%	1,85%
TN0PIDORGAE6	BH SUB2021-2 CAT C 7ANS 9.1%	30 000	1 800 000	-	58 872	-	1 858 872	0,53%	0,53%
TN8J8QFA4123	BIAT SUB CAT D 9.2% 2022-1	30 000	2 400 000	-	146 160	-	2 546 160	0,72%	0,72%
TNG0JLIIN67	BIAT SUB CAT D TMM+3% 2022-1	30 000	2 400 000	-	166 056	-	2 566 056	0,73%	0,73%
TN0001300607	BTE 2010 CAT B 20 ANS	10 000	250 000	-	6 280	-	256 280	0,07%	0,07%
TN0001300623	BTE 2011 CAT B 20 ANS	25 000	750 000	-	5 240	-	755 240	0,21%	0,21%
TN0001300680	BTE 2019-1 11.5% C B 7 ANS	15 000	400 503	(88 386)	6 120	-	318 237	0,09%	0,09%

TN1T1YC5F1E6	BTK LEASING SUB 2025-1- 9.4%	20 000	2 000 000	-	80 768	- 2 080 768	0,59%	0,59%
TNY1F6BOX6F5	CIL 2023 -1 10.55% 5 ANS	5 000	300 000	-	20 116	- 320 116	0,09%	0,09%
TN632S5VO835	ENDA 2025-1 10.00 % 5ANS	20 000	2 000 000	-	126 688	- 2 126 688	0,60%	0,60%
TN1PFTZ4HEM1	HL2025-1 5ANS 10.20%	10 000	1 000 000	-	75 560	- 1 075 560	0,31%	0,30%
TNL6Z2LXMEP5	STB SUB 2021 CAT D 9.35%	50 000	5 000 000	-	61 480	- 5 061 480	1,44%	1,43%
TN0002601003	STB2008-20A/1	40 000	600 000	-	38 848	- 638 848	0,18%	0,18%
TN0002601011	STB2008-25A/1	70 000	2 240 000	-	148 960	- 2 388 960	0,68%	0,68%
TNDCN0PSCAD9	TAYSIR 2026-1	10 000	1 000 000	-	10 095	- 1 010 095	0,29%	0,29%
TN99P72UERY9	TLF 2023-1 10.55 % 5ANS	15 000	900 000	-	70 548	- 970 548	0,28%	0,27%
TNMCJHUZPRD0	TLF 2023-2 10.70 % 5ANS	10 000	600 000	-	11 680	- 611 680	0,17%	0,17%
TNIPE0BZ0LR6	TLF 2024-2 10.50 % 5ANS	20 000	1 600 000	-	72 176	- 1 672 176	0,48%	0,47%
TNQ8KNUQO9D7	TLF 2025-1 10.00 % 5ANS	10 000	1 000 000	-	72 112	- 1 072 112	0,30%	0,30%
TN8S8S99B8S7	UBCI SUB 2025-1 C 9.40%	20 000	2 000 000	-	58 512	- 2 058 512	0,58%	0,58%
TNATYLQMS1D3	UBCI SUB 2025-2 C 9.20%	40 000	4 000 000	-	61 312	- 4 061 312	1,15%	1,15%
TN0003900248	UIB 2009 CAT C	100 000	2 000 000	-	66 160	- 2 066 160	0,59%	0,59%
TN0003900263	UIB2011-1	30 000	900 000	-	27 096	- 927 096	0,26%	0,26%

Code ISIN	Désignation	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Amortissement cumulé des surcotes/décotes	Intérêts courus	± Valeur potentielle	Valeur au 31/03/2026	% actif net	% actif
<b>II- Titres émis par l'État :</b>			<b>111 209 035</b>	<b>2 099 724</b>	<b>4 611 597</b>	<b>-</b>	<b>117 920 355</b>	<b>33,51%</b>	<b>33,40%</b>
<b>• Obligations</b>			<b>79 674 153</b>	<b>11 911</b>	<b>2 850 426</b>	<b>-</b>	<b>82 536 490</b>	<b>23,45%</b>	<b>23,38%</b>
TN0008000838	- Emprunt National 2021 T1 CAT B	100 000	10 000 000	-	528 480	-	10 528 480	2,99%	2,98%
TN0008000895	- Emprunt National 2021 T2 CAT B	170 000	17 000 000	-	714 816	-	17 714 816	5,03%	5,02%
TN0008000903	- Emprunt National 2021 T2 CAT C	400	384 000	9 446	17 010	-	410 456	0,12%	0,12%
TNSQHxz8T348	- Emprunt National 2021 T3 CAT B TV	45 000	4 500 000	-	133 200	-	4 633 200	1,32%	1,31%
TNLEGO8CKWX3	- Emprunt National 2022 T1 CAT A TF	46 273	214 153	13 876	629	-	228 658	0,06%	0,06%
TN00U20VQYS5	- Emprunt National 2022 T1 CAT B TV	80 000	4 800 000	-	14 656	-	4 814 656	1,37%	1,36%
TNBLRFH96SL4	- Emprunt National 2022 T2 CAT B TF	55 000	4 400 000	-	261 492	-	4 661 492	1,32%	1,32%
TNRGVSC8DE36	- Emprunt National 2022 T3 CAT B TF	90 000	7 200 000	-	290 664	-	7 490 664	2,13%	2,12%
TNCGJF5TW027	- Emprunt National 2023 T1 CAT B TF	15 000	1 200 000	-	11 088	-	1 211 088	0,34%	0,34%
TN3C6DVEWM76	- Emprunt National 2023 T1 CAT B TV	15 000	1 200 000	-	10 404	-	1 210 404	0,34%	0,34%
TNCR2TMAK1K8	- Emprunt National 2023 T2 CAT B TF	15 000	1 500 000	-	102 132	-	1 602 132	0,46%	0,45%
TNN50G7PX8W5	- Emprunt National 2023 T2 CAT B TV	15 000	1 500 000	-	95 916	-	1 595 916	0,45%	0,45%
TNUWXR58DVH5	- Emprunt National 2024 T1 CAT B TF	100 000	10 130 000	(6 185)	94 480	-	10 218 295	2,90%	2,89%
TNX0K9990B0B	- Emprunt National 2024 T2 CAT B TF	40 000	4 013 000	(559)	275 807	-	4 288 248	1,22%	1,21%
TNFC8O7A9BF4	- Emprunt National 2024 T3 CAT B TF	10 000	1 000 000	-	42 528	-	1 042 528	0,30%	0,30%
TN9092FJKK8	- Emprunt National 2024 T4 CAT B TF	105 000	10 633 000	(4 667)	257 124	-	10 885 457	3,09%	3,08%
<b>• BTA (*)</b>			<b>31 534 882</b>	<b>2 087 813</b>	<b>1 761 171</b>	<b>-</b>	<b>35 383 866</b>	<b>10,05%</b>	<b>10,02%</b>

Code ISIN	Désignation	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Amortissement cumulé des surcotes/décotes	Intérêts courus	± Value potentielle	Valeur au 31/03/2026	% actif net	% actif
<b>III- Titres des OPCVM :</b>			<b>16 154 331</b>	-	-	<b>1 419 477</b>	<b>17 573 808</b>	<b>4,99%</b>	<b>4,98%</b>
TNT3NVORPU09	• FCP BNA CAPITALISATION	47 224	10 668 758	-	-	224 119	10 892 877	3,10%	3,08%
TN9LYNLKMSY6	• SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	12 449	1 352 135	-	-	986 148	2 338 283	0,66%	0,66%
TN0001800556	• SICAV TRÉSOR	30 424	3 051 527	-	-	205 119	3 256 646	0,93%	0,92%
TNINHI8G9MJ0	• FCP PROGRÈS	57 500	1 081 911	-	-	4 092	1 086 003	0,31%	0,31%
<b>Total en DT</b>			<b>189 545 869</b>	<b>2 011 338</b>	<b>6 823 111</b>	<b>1 419 477</b>	<b>199 799 795</b>	<b>56,77%</b>	<b>56,59%</b>

(\* ) Pour les BTA, le coût amorti (hors intérêts courus) s'élève, au 31 mars 2026, à 33 622 695 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Quantité	Valeur de remboursement (1)	Décote à l'acquisition (2)	Prix d'acquisition (3) = (1) + (2)	Amortissement cumulé de la décote (4)	Coût amorti (hors intérêts courus) (5) = (3) + (4)	Intérêts courus (6)	Valeur comptable (5) + (6)
BTA 6.7 - 04/2028 (12 ANS)	34 071	34 071 000	(2 536 118)	31 534 882	2 087 813	33 622 695	1 761 171	35 383 866
<b>Total en DT</b>		<b>34 071 000</b>	<b>(2 536 118)</b>	<b>31 534 882</b>	<b>2 087 813</b>	<b>33 622 695</b>	<b>1 761 171</b>	<b>35 383 866</b>

#### 4.2. Mouvements du portefeuille-titres

Les mouvements enregistrés durant le premier trimestre de l'exercice 2026 sur le poste « Portefeuille-titres » sont indiqués ci-après :

	Obligations	BTA	Titres OPCVM	Total
<b>Prix d'acquisition</b>				
<b>+ En début de période (a)</b>	<b>142 608 421</b>	<b>31 534 882</b>	<b>13 601 987</b>	<b>187 745 290</b>
+ Acquisitions	5 000 000	-	2 988 418	7 988 418
- Cessions	-	-	(436 074)	(436 074)
- Remboursements	(5 751 765)	-	-	(5 751 765)
<b>= En fin de période (1)</b>	<b>141 856 656</b>	<b>31 534 882</b>	<b>16 154 331</b>	<b>189 545 869</b>
<b>Différences d'estimation</b>				
<b>+ En début de période (b)</b>	<b>(67 778)</b>	<b>2 033 511</b>	<b>1 303 042</b>	<b>3 268 775</b>
± Annulation, à l'ouverture de la période, des plus ou moins-values potentielles	-	-	(1 303 042)	(1 303 042)
+ Plus-values potentielles en fin de période	-	-	1 419 477	1 419 477
- Moins-values potentielles en fin de période	-	-	-	-
+ Décotes rapportées à l'actif net	1 524	54 302	-	55 826
- Surcotes rapportées à l'actif net	(10 221)	-	-	(10 221)
+ Amortissement cumulé des surcotes sur titres cédés et/ou remboursés	-	-	-	-
- Amortissement cumulé des décotes sur titres cédés et/ou remboursés	-	-	-	-
<b>= En fin de période (2)</b>	<b>(76 475)</b>	<b>2 087 813</b>	<b>1 419 477</b>	<b>3 430 815</b>
<b>Créances rattachées d'intérêts</b>				
<b>+ En début de période (c)</b>	<b>5 067 067</b>	<b>1 310 861</b>	-	<b>6 377 928</b>

± Intérêts courus à l'achat	-	-	-	-
+ Revenus d'intérêts de la période	2 553 788	450 310	-	3 004 098
- Détachement de coupons d'intérêts de la période	(2 558 915)	-	-	(2 558 915)
<b>= En fin de période (3)</b>	<b>5 061 940</b>	<b>1 761 171</b>	<b>-</b>	<b>6 823 111</b>
<b>Solde au 31 mars 2026 [(1) + (2) + (3)]</b>	<b>146 842 121</b>	<b>35 383 866</b>	<b>17 573 808</b>	<b>199 799 795</b>
<b>Solde au 31 décembre 2025 [(a) + (b) + (c)]</b>	<b>147 607 710</b>	<b>34 879 254</b>	<b>14 905 029</b>	<b>197 391 993</b>

## NOTE 5 : PLACEMENTS MONÉTAIRES ET DISPONIBILITÉS

### 5.1. PLACEMENTS MONÉTAIRES

Cette rubrique totalise 69 658 782 DT au 31 mars 2026, contre 45 328 582 DT au 31 mars 2025, et se détaillé comme suit :

Code ISIN	Désignation	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Valeur au 31/03/2026	% actif net	% actif
<b>I- Certificats de dépôt</b>			<b>34 937 993</b>	<b>17 790</b>	<b>34 955 783</b>	<b>9,93%</b>	<b>9,90%</b>
<i>I.1. Titres à échéance supérieure à un an</i>			-	-	-	-	-
<i>I.2. Titres à échéance inférieure à un an (non considérés parmi les quasi-liquidités)</i>			<b>34 937 993</b>	<b>17 790</b>	<b>34 955 783</b>	<b>9,93%</b>	<b>9,90%</b>
TNZ0JPWOR4T1	- Certificats de dépôt BNA 31/03/26 - 10 J - TMM +1%	5	2 495 571	4 429	2 500 000	0,71%	0,71%
TN1CDSVMKRX8	- Certificats de dépôt BNA 01/04/26 - 10 J - TMM +1%	4	1 996 457	3 188	1 999 645	0,57%	0,57%
TNPXAGOMVAD5	- Certificats de dépôt BNA 02/04/26 - 10 J - TMM +1%	4	1 996 457	2 833	1 999 290	0,57%	0,57%
TN213ROR4337	- Certificats de dépôt BNA 06/04/26 - 10 J - TMM +1%	6	2 994 685	2 123	2 996 808	0,85%	0,85%
TN2CPVTP9NB7	- Certificats de dépôt BNA 07/04/26 - 10 J - TMM +1%	4	1 996 457	1 061	1 997 518	0,57%	0,57%
TND344GG44Y6	- Certificats de dépôt BNA 09/04/26 - 10 J - TMM +1%	47	23 458 367	4 155	23 462 522	6,67%	6,64%
<i>I.3. Titres à échéance inférieure à un an (considérés parmi les quasi-liquidités)</i>			-	-	-	-	-
<b>II- Pensions livrées (considérées parmi les quasi-liquidités)</b>			<b>34 298 880</b>	<b>404 119</b>	<b>34 702 999</b>	<b>9,86%</b>	<b>9,83%</b>
	Prise en pension 4849 BTA 7,2% 05/2027 - 90J - 15/04/26 - AMEN BANK	1	4 999 432	78 630	5 078 062	1,44%	1,44%
	Prise en pension 2906 BTA 7,2% 05/2027 - 90J - 20/04/26 - AMEN BANK	1	2 999 892	44 078	3 043 969	0,86%	0,86%

Prise en pension 20880 BTA 9,89% 06/2033 - 95J - 08/05/26 - AMEN BANK	1	22 999 412	277 910	23 277 321	6,61%	6,59%
Prise en pension 3309 BTA 8% 11/2030 - 120J - 27/07/26 - BT	1	3 300 145	3 502	3 303 647	0,94%	0,94%

<b>III- Billets de trésorerie</b>	-	-	-	-	-	-
<b>Total en DT</b>		<b>69 236 873</b>	<b>421 909</b>	<b>69 658 782</b>	<b>19,79%</b>	<b>19,73%</b>

## 5.2. PLACEMENTS À TERME

Cette rubrique totalise 82 219 659 DT au 31 mars 2026, contre 71 291 999 DT au 31 mars 2025, et se détaille comme suit :

	Nombre	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Valeur au 31/03/2026	% actif net	% actif
<b>Placements à court terme :</b>		<b>80 780 000</b>	<b>1 439 659</b>	<b>82 219 659</b>	<b>23,36%</b>	<b>23,29%</b>
- BNA Plac. 180J 01-04-26 TMM+2,25%	6 000	6 000 000	227 009	6 227 009	1,77%	1,76%
- BNA Plac. 180J 04-04-26 TMM+2,25%	726	726 000	26 848	752 848	0,21%	0,21%
- BNA Plac. 180J 05-04-26 TMM+2,25%	8 000	8 000 000	294 140	8 294 140	2,36%	2,35%
- BNA Plac. 180J 09-04-26 TMM+2,25%	398	398 000	14 294	412 294	0,12%	0,12%
- BNA Plac. 90J 19-04-26 TMM+1,5%	10 000	10 000 000	133 986	10 133 986	2,88%	2,87%
- BNA Plac. 180J 20-04-26 TMM+2,25%	3 716	3 716 000	124 729	3 840 729	1,09%	1,09%
- BNA Plac. 90J 26-04-26 TMM+1,5%	9 000	9 000 000	108 173	9 108 173	2,59%	2,58%
- BNA Plac. 180J 30-04-26 TMM+2,25%	779	779 000	24 484	803 484	0,23%	0,23%
- BNA Plac. 90J 04-05-26 TMM+1,5%	5 000	5 000 000	52 350	5 052 350	1,44%	1,43%
- BNA Plac. 90J 06-05-26 TMM+1,5%	4 000	4 000 000	40 375	4 040 375	1,15%	1,14%
- BNA Plac. 90J 11-05-26 TMM+1,5%	4 000	4 000 000	36 614	4 036 614	1,15%	1,14%
- BNA Plac. 90J 13-05-26 TMM+1,5%	1 500	1 500 000	13 166	1 513 166	0,43%	0,43%
- BNA Plac. 90J 17-05-26 TMM+1,5%	2 000	2 000 000	16 050	2 016 050	0,57%	0,57%
- BNA Plac. 180J 18-05-26 TMM+2,25%	1 641	1 641 000	45 272	1 686 272	0,48%	0,48%
- BNA Plac. 90J 30-05-26 TMM+1,5%	3 000	3 000 000	16 747	3 016 747	0,86%	0,85%
- BNA Plac. 180J 30-05-26 TMM+2,25%	3 020	3 020 000	75 579	3 095 579	0,88%	0,88%
- BNA Plac. 180J 28-06-26 TMM+2,25%	10 000	10 000 000	188 353	10 188 353	2,90%	2,89%
- BNA Plac. 90J 28-05-26 TMM+1,5%	8 000	8 000 000	1 489	8 001 489	2,27%	2,27%
<b>Total en DT</b>		<b>80 780 000</b>	<b>1 439 659</b>	<b>82 219 659</b>	<b>23,36%</b>	<b>23,29%</b>

### 5.3. DISPONIBILITÉS

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	31 mars 2026	31 mars 2025	31 décembre 2025
Avoirs en banque	2 354 468	36 518	5 315 330
Encaissements non encore comptabilisés	(120)	(242)	(120)
Montants comptabilisés non encore décaissés	(982 124)	-	-
Sommes à régler	-	-	-
<b>Total en DT</b>	<b>1 372 224</b>	<b>36 276</b>	<b>5 315 210</b>

### 5.4. RATIO D'EMPLOI DE L'ACTIF EN LIQUIDITÉS ET QUASI-LIQUIDITÉS

Le ratio d'emploi de l'actif en liquidités et quasi-liquidités est déterminé conformément aux dispositions combinées de l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 et de l'article 107 du règlement du CMF relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers (Règlement approuvé par l'arrêté du Ministre des Finances du 29 avril 2010 et modifié par l'arrêté du Ministre des Finances du 15 février 2013).

Au 31 mars 2026, le ratio susvisé s'élève à 33,50%, il a été calculé comme suit :

	Valeur au 31 mars 2026	% actif
<b>I- Liquidités :</b>	<b>83 591 883</b>	<b>23,67%</b>
- Placements à terme	82 219 659	23,29%
- Disponibilités	1 372 224	0,39%
<b>II- Quasi-liquidités :</b>	<b>34 702 999</b>	<b>9,83%</b>
- Bons du Trésor à court terme	-	-
- Billets de trésorerie à échéance inférieure à un an	-	-
- Certificats de dépôt à échéance inférieure à un an	-	-
- Pensions livrées à échéance inférieure à un an	34 702 999	9,83%
<b>Total Général (A) = (I + II)</b>	<b>118 294 882</b>	
<b>Total Actif (B)</b>	<b>353 096 302</b>	
<b>Ratio d'emploi de l'actif en liquidités et quasi-liquidités (A)/(B)</b>		<b>33,50%</b>

### NOTE 6 : VALEURS MOBILIÈRES DÉTAILLÉES PAR ÉMETTEUR

Au bilan arrêté au 31 mars 2026, les valeurs mobilières détenues par la Société POS et figurant parmi les composantes des rubriques « Portefeuille-titres » et « Placements monétaires », non considérées parmi les quasi-liquidités, présentent une valeur comptable globale de 234 755 578 DT, soit 66,48% du total actif.

Émetteur	Portefeuille Titres (1)			Placements monétaires (2)	Total (1) + (2)	% actif
	Obligations	BTA	Titres d'OPCVM	Certificats de dépôt		
ÉTAT	82 536 490	35 383 866	-	-	117 920 355	33,40%
BNA	-	-	-	34 955 783	34 955 783	9,90%
ATL	19 243 235	-	-	-	19 243 235	5,45%
FCP BNA CAPITALISATION	-	-	10 892 877	-	10 892 877	3,08%
STB	8 089 288	-	-	-	8 089 288	2,29%
AMEN BANK	7 129 240	-	-	-	7 129 240	2,02%
UBCI	6 119 824	-	-	-	6 119 824	1,73%
BIAT	5 112 216	-	-	-	5 112 216	1,45%
TUNISIE LEASING ET FACTORING	4 326 516	-	-	-	4 326 516	1,23%
SICAV TRÉSOR	-	-	3 256 646	-	3 256 646	0,92%
UIB	2 993 256	-	-	-	2 993 256	0,85%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	-	-	2 338 283	-	2 338 283	0,66%
ENDA TAMWEEL	2 126 688	-	-	-	2 126 688	0,60%
BTK	2 080 768	-	-	-	2 080 768	0,59%
BH	1 858 872	-	-	-	1 858 872	0,53%
ATB	1 490 200	-	-	-	1 490 200	0,42%
BTE	1 329 757	-	-	-	1 329 757	0,38%
FCP PROGRÈS	-	-	1 086 003	-	1 086 003	0,31%
HANNIBAL LEASE	1 075 560	-	-	-	1 075 560	0,30%
TAYSIR ROFINANCE	1 010 095	-	-	-	1 010 095	0,29%
CIL	320 116	-	-	-	320 116	0,09%
<b>Total général en DT</b>	<b>146 842 121</b>	<b>35 383 866</b>	<b>17 573 808</b>	<b>34 955 783</b>	<b>234 755 578</b>	<b>66,48%</b>

#### **NOTE 7 : CRÉANCES D'EXPLOITATION**

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	31 mars 2026	31 mars 2025	31 décembre 2025
<b>Intérêts à recevoir :</b>	<b>37 250</b>	<b>108</b>	<b>35 106</b>
- Intérêts échus et non encaissés sur obligations	-	-	-
- Intérêts courus sur dépôts en banque	37 250	108	35 106

<b>Titres de créance échus :</b>	<b>8 592</b>	<b>-</b>	<b>141 227</b>
- Obligations échues et non encore remboursées	-	-	-
- Retenues à la source sur obligations à récupérer	8 592	-	141 227
<b>Total en DT</b>	<b>45 842</b>	<b>108</b>	<b>176 333</b>

#### **NOTE 8 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS**

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	<b>31 mars 2026</b>	<b>31 mars 2025</b>	<b>31 décembre 2025</b>
Gestionnaire (BNA Capitaux)	512 812	410 914	484 941
Dépositaire (BNA)	153 844	123 274	145 482
<b>Total en DT</b>	<b>666 656</b>	<b>534 188</b>	<b>630 423</b>

#### **NOTE 9 : AUTRES CRÉDITEURS DIVERS**

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	<b>31 mars 2026</b>	<b>31 mars 2025</b>	<b>31 décembre 2025</b>
Dividendes à payer	103 852	91 386	103 853
Administrateurs - Jetons de présence	44 877	44 877	36 000
Commissaire aux comptes	11 839	12 730	42 114
Conseil du Marché Financier (CMF)	30 118	23 661	27 835
Rachats	315 138	91 293	3 009
Contribution Sociale de Solidarité	-	-	400
Retenues à la source à payer	1 197	-	-
Autres	5 364	11 897	9 230
<b>Total en DT</b>	<b>512 385</b>	<b>275 844</b>	<b>222 441</b>

## NOTE 10 : CAPITAL

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	31 mars 2026	31 mars 2025	31 décembre 2025
<b>Capital début de période :</b>			
- Montant en nominal	312 934 100	252 777 600	252 777 600
- Nombre de titres	3 129 341	2 527 776	2 527 776
- Nombre d'actionnaires	1 860	2 135	2 135
<b>Souscriptions réalisées :</b>			
- Montant en nominal	44 586 100	13 336 500	326 461 100
- Nombre de titres	445 861	133 365	3 264 611
<b>Rachats effectués :</b>			
- Montant en nominal	(38 725 400)	(16 412 600)	(266 304 600)
- Nombre de titres	(387 254)	(164 126)	(2 663 046)
<b>Capital fin de période :</b>			
- Montant en nominal	318 794 800	249 701 500	312 934 100
- Nombre de titres	3 187 948	2 497 015	3 129 341
- Nombre d'actionnaires	1 836	2 115	1 860
<b>Sommes non distribuables :</b>	<b>426 771</b>	<b>116 022</b>	<b>1 483 327</b>
<b>1. Résultat non distribuable</b>	<b>315 926</b>	<b>174 229</b>	<b>431 061</b>
- Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	162 041	109 615	76 936
- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	153 885	64 614	354 231
- Frais de négociation de titres	-	-	106
<b>2. Régularisation des sommes non distribuables</b>	<b>110 845</b>	<b>(58 207)</b>	<b>1 052 266</b>
- Aux émissions	863 392	236 379	5 956 553
- Aux rachats	(752 547)	(294 586)	(4 904 287)
<b>Sommes non distribuables de(s) exercice(s) antérieurs</b>	<b>5 924 446</b>	<b>4 441 119</b>	<b>4 441 119</b>
<b>Total en DT</b>	<b>325 146 017</b>	<b>254 258 641</b>	<b>318 858 546</b>

## NOTE 11 : SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PÉRIODE

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	31 mars 2026	31 mars 2025	31 décembre 2025
Résultat d'exploitation	4 971 907	4 373 604	19 134 944

Régularisation lors des souscriptions d'actions	327 308	65 635	13 763 711
Régularisation lors des rachats d'actions	(328 646)	(166 935)	(11 499 235)
<b>Total en DT</b>	<b>4 970 569</b>	<b>4 272 304</b>	<b>21 399 420</b>

#### NOTE 12 : REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	Période		Exercice clos le 31/12/2025
	du 01/01 au 31/03/2026	du 01/01 au 31/03/2025	
<b>Revenus des obligations :</b>	<b>2 656 828</b>	<b>2 159 146</b>	<b>8 927 549</b>
• ± Variation des intérêts courus	525 415	28 591	(57 566)
• + Coupons d'intérêts échus	2 131 413	2 130 555	8 985 115
<b>Revenus des BTA :</b>	<b>450 310</b>	<b>450 283</b>	<b>1 826 178</b>
• ± Variation des intérêts courus	450 310	450 283	4 988
• + Coupons d'intérêts échus	-	-	1 821 190
<b>Revenus des titres d'OPCVM</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>207 187</b>
<b>Total en DT</b>	<b>3 107 138</b>	<b>2 609 429</b>	<b>10 960 914</b>

#### NOTE 13 : REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	Période		Exercice clos le 31/12/2025
	du 01/01 au 31/03/2026	du 01/01 au 31/03/2025	
<b>Revenus des certificats de dépôt :</b>	<b>342 640</b>	<b>255 420</b>	<b>1 908 204</b>
• ± Variation des intérêts courus	(306)	(289 651)	(596 638)
• + Coupons d'intérêts échus	342 946	545 071	2 504 842
<b>Revenus des pensions livrées :</b>	<b>1 629 310</b>	<b>169 674</b>	<b>2 002 536</b>
• ± Variation des intérêts courus	404 119	169 674	1 029 196
• + Coupons d'intérêts échus	1 225 191	-	973 340
<b>Intérêts des comptes de dépôt</b>	<b>57 988</b>	<b>-</b>	<b>49 534</b>
<b>Total en Dinars</b>	<b>2 029 938</b>	<b>425 094</b>	<b>3 960 274</b>

**NOTE 14 : REVENUS DES PLACEMENTS À TERME**

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	Période		Exercice clos le 31/12/2025
	du 01/01 au 31/03/2026	du 01/01 au 31/03/2025	
<b>Revenus des placements en compte BNA :</b>	<b>627 449</b>	<b>1 980 171</b>	<b>7 024 515</b>
• ± Variation des intérêts courus	(596 696)	1 122 410	(1 015 431)
• + Coupons d'intérêts échus	1 224 145	857 761	8 039 946
<b>Total en DT</b>	<b>627 449</b>	<b>1 980 171</b>	<b>7 024 515</b>

**NOTE 15 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS**

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	Période		Exercice clos le 31/12/2025
	du 01/01 au 31/03/2026	du 01/01 au 31/03/2025	
Rémunération du gestionnaire	512 812	410 914	1 806 806
Rémunération du dépositaire	153 844	123 274	542 042
<b>Total en DT</b>	<b>666 656</b>	<b>534 188</b>	<b>2 348 848</b>

**NOTE 16 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION**

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

	Période		Exercice clos le 31/12/2025
	du 01/01 au 31/03/2026	du 01/01 au 31/03/2025	
Jetons de présence	8 877	8 877	36 000
Redevance CMF	86 187	69 061	303 665
Honoraires Commissaire aux comptes	9 617	9 616	39 000
Rémunération Président du CA	1 527	1 527	6 108
Rémunération Directeur Général	2 804	2 804	11 216
TCL	14 329	12 396	54 814
Contribution Sociale de Solidarité	-	-	400
Diverses charges d'exploitation	2 621	2 621	10 708
<b>Total en DT</b>	<b>125 962</b>	<b>106 902</b>	<b>461 911</b>

## NOTE 17 : TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

### 17.1. Nature des relations avec les parties liées

Les parties liées à la Société POS sont le gestionnaire et le dépositaire ayant avec celle-ci des dirigeants communs : d'établissement

<b>BNA Capitaux</b>	En sa qualité d'établissement gestionnaire, elle est chargée de la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, elle perçoit, à partir du 02 février 2015, une rémunération hors TVA de 0,40% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien. Ce taux a été porté à 0,50% hors TVA l'an à partir du 08 juillet 2020.
<b>BNA Bank</b>	En sa qualité de dépositaire, elle est chargée de : ✓ Conserver les titres et les fonds de la SICAV ; ✓ Encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants ; ✓ Régler le montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services, elle perçoit une rémunération hors TVA de 0,15% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

### 17.2. Flux de transactions avec les parties liées

Le détail des opérations conclues avec les parties liées, au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2026, est récapitulé dans le tableau suivant :

Opérations de la période	BNA Capitaux	BNA Bank
<b>Opérations impactant les sommes distribuables :</b>		
- Rémunération du gestionnaire	(512 812)	-
- Rémunération du dépositaire	-	(153 844)
<b>Opérations impactant les sommes non distribuables</b>	Néant	Néant

### 17.3. En-cours des opérations réalisées avec les parties liées

L'en-cours des opérations réalisées avec les parties liées se présente au 31 mars 2026 comme suit :

Soldes en fin de période	BNA Capitaux	BNA Bank
Rémunération du gestionnaire à payer	(512 812)	-
Rémunération du dépositaire à payer	-	(153 844)